Catalogue des prestations **EDSB**

F Consommateurs et fournisseurs d'électricité

P Producteurs d'électricité

Catalogue des prestations **EDSB**

L'objet de ce catalogue est de présenter les prestations proposées par EDSB aux utilisateurs du réseau public d'électricité qui lui est concédé.

EDSB se réserve le droit d'apporter des modifications au contenu de ce catalogue pour prendre en compte les évolutions techniques ou réglementaires.

Le catalogue en vigueur est celui figurant sur le site internet d'EDSB **www.edsb.fr** (version du 1er décembre 2023).

Sommaire général des prestations

F

Consommateurs et fournisseurs d'électricité

Mise en service - Résiliation	23
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	31
Intervention pour impayé ou manquement contractuel	47
Traitement et transmission des données de relevé	52
Vérification d'appareils	67
Prestations liées à la qualité de fourniture	77
Raccordement et modification de raccordement	80
Autres prestations	88

P

Producteurs d'électricité

Mise en service - Résiliation	117
Intervention sur point d'injection	124
Intervention pour impayé ou manquement contractuel	129
Traitement et transmission des données de relevé	131
Vérification d'appareils	141
Intervention d'exploitation	146
Prestations liées à la qualité de l'alimentation	149
Raccordement et modification de raccordement	151
Autres prestations	154

Préambule

Le catalogue constitue l'offre d'EDSB en matière de prestations aux fournisseurs, tiers autorisés et aux clients finals, professionnels et entreprises, pour leur consommation d'électricité (F) et pour leur production d'électricité (P).

Accès aux prestations

EDSB garantit la fourniture des prestations dans des conditions transparentes et non-discriminatoires, et notamment sans distinction entre les consommateurs n'ayant pas fait l'usage de la faculté prévue à l'article L 331-1 du Code de l'énergie et ceux ayant fait usage de cette faculté.

Les prestations peuvent être demandées directement par le client final pour sa consommation ou sa production d'électricité lorsqu'il dispose d'un contrat direct d'accès au réseau de distribution, par le fournisseur pour le compte du client final lorsque ce dernier dispose d'un contrat unique, ou par tout autre tiers autorisé. Dans certains cas, identifiés dans les fiches correspondantes, la prestation peut être demandée directement par un client final pour sa consommation ou sa production d'électricité ne disposant pas de contrat direct d'accès au réseau de distribution.

Par ailleurs, certaines prestations peuvent être engagées à l'initiative d'EDSB dans le cadre de ses missions.

Références réglementaires et contractuelles

Trois catégories de prestations sont proposées dans ce catalogue.

Deux catégories de prestations relèvent de la compétence exclusive d'EDSB sur le réseau public de distribution dont il a la responsabilité :

- les prestations réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseau public EDSB (Catégorie 1),
- les prestations relevant du barème de la facturation des opérations de raccordement des utilisateurs aux réseaux publics de distribution d'électricité concédés à EDSB (Catégorie 3).

Une catégorie autorise EDSB ainsi que d'autres acteurs compétents à réaliser ces prestations :

- les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel (Catégorie 2).

Ces prestations sont renvoyées en fin de catalogue dans la section consommateur ou producteur qui les concerne.

À ces trois catégories s'ajoute une dimension temporaire pour les prestations proposées à titre expérimental avant qu'elles ne soient catégorisées, tel que défini dans la délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 1er juillet 2021.

Pour les prestations de la troisième catégorie, le présent catalogue renvoie explicitement au barème mentionné et s'applique lorsque :

- le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la collectivité en charge de l'urbanisme est postérieur au 1er janvier 2009 dans les cas où une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager) est nécessaire pour le demandeur de raccordement,
- la demande de raccordement adressée à EDSB est postérieure au 1er janvier 2009 dans les cas où une demande d'autorisation d'urbanisme n'est pas nécessaire.

Les prestations sont demandées et réalisées en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires existantes, en particulier la délibération de la Commission de régulation de l'énergie portant décision sur la tarification des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité en vigueur au 21 juin 2023.

La réalisation de la prestation F200B «Intervention pour impayés ou manquement contractuel et rétablissement» s'inscrit notamment dans le cadre du respect par les fournisseurs de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles et le décret n° 2016-555 du 6 mai 2016 modifiant le décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau.

Les prestations sont conformes aux clauses incluses dans le contrat dont dispose

le demandeur et qui leur sont relatives (contrat direct d'accès au réseau de distribution, contrat GRD-F ou contrat unique).

Il appartient au demandeur de la prestation de vérifier la conformité de la demande avec ces dispositions réglementaires et clauses contractuelles. En dehors des cas où EDSB est directement à l'initiative de la réalisation d'une prestation, EDSB ne pourra en aucun cas être tenue responsable du fait de sa réalisation.

En application de l'article L 322-8 du Code de l'énergie, si une prestation nécessite le changement de l'un des éléments du dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur du réseau, EDSB fournit et installe conformément à l'article du Code de l'énergie précité l'ensemble des équipements du nouveau dispositif de comptage, lequel fera partie de la concession de distribution publique d'électricité.

Par ailleurs, certaines demandes font l'objet d'une facturation de frais (décrits dans les tableaux des frais).
Par ailleurs, certaines prestations peuvent être engagées à l'initiative d'EDSB dans le cadre de ses missions.

Réalisation des prestations

La prestation est considérée comme réalisée, et donc facturée, lorsque l'ensemble des actes élémentaires décrits dans la fiche qui lui est relative ont été effectués. Aucun acte non compris dans ces actes élémentaires ne pourra être demandé au titre de la prestation.

Les prestations sont réalisées les jours ouvrés (lundi au vendredi hors jours fériés) et heures ouvrées. Les heures ouvrées au titre de la mise en œuvre des prestations sont définies sur les plages 8h-12h et 14h-17h. À titre exceptionnel, et dans la limite des disponibilités des équipes techniques, certaines prestations peuvent être programmées en dehors des jours et heures ouvrés (des majorations reflétant les surcoûts de main d'œuvre engagés, indiquées dans le tableau de synthèse des prix, sont alors applicables).

Les délais standards de réalisation affichés dans les fiches descriptives des prestations correspondent à des délais moyens de réalisation constatés actuellement exprimés en jours ouvrés. EDSB ne peut ainsi notamment pas être tenue pour responsable d'un dépassement de ces délais.

Sauf précision particulière, lorsqu'une prestation n'a pas pu être effectuée du fait du client final, du fournisseur, du producteur ou du tiers autorisé (y compris en cas d'opposition physique), un frais de déplacement vain est appliqué.

Une option express, accessible en fonction des disponibilités des équipes locales, est proposée pour certaines prestations.

Le prix de la prestation est alors majoré du frais d'intervention express.
En cas d'annulation tardive ou de report tardif d'une demande de prestation, c'est-à-dire moins de 2 jours ouvrés avant la date programmée, un frais de dédit est facturé.

Principe de définition des prix des prestations

Sauf disposition particulière, les prix indiqués s'entendent par point de connexion et par contrat d'accès.
Pour les prestations et frais réalisés sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics, des niveaux de prix ont été fixés par la délibération de la Commission de régulation de l'énergie portant décision sur la tarification des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité en vigueur au 21 juin 2023, sauf pour les prestations qui doivent être facturées sur devis. Ces niveaux de prix sont revus chaque année.

Les prix des prestations sur devis ou réalisées dans un contexte concurrentiel sont construits sur la base :
- de coûts standards de main d'œuvre, en fonction de la qualification des intervenants,
- de prix figurant dans des canevas techniques pour les opérations standards ou de coûts réels.

Les prix appliqués sont ceux publiés à la date de réception de la demande par EDSB quelle que soit la date de réalisation de la prestation.

Compteur AMM

Lorsqu'il est posé sur le dispositif de comptage du client, le compteur AMM est temporairement « non communicant ». Il est alors considéré comme un compteur classique (électronique ou électromécanique) jusqu'à ce qu'il soit déclaré « communicant » par EDSB. Les modalités de réalisation des prestations et leurs facturations sont identiques à celles des compteurs classiques. Dès lors que le compteur AMM est « communicant », il peut être télé opéré à distance. Les prestations de modification contractuelle, de mise en service dans la journée et de rétablissement peuvent être réalisées à distance et ainsi bénéficier d'une tarification avantageuse. L'ouverture aux services est l'étape cible qui permet l'accès aux nouvelles prestations de données quotidiennes, de courbes de charge et de calendrier fournisseur.

En cas d'échec de télé opération (compteur AMM communicant), l'intervention sur site est réalisée suivant les modalités de facturation à la commande de prestation.

Structure des fiches descriptives des prestations

Rappel des points de connexion en soutirage

Consommateurs et fournisseurs d'électricité

C1	Point de connexion auquel est associé un contrat CARD.
C2	Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge mesurée.
C3	Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge profilée.
C4	Point de connexion raccordé en BT > 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.
C5	Point de connexion raccordé en BT ≤ 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.

Producteurs d'électricité

P1	Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à courbe de charge.
P2	Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à index.
P3	Point de connexion raccordé en BT avec compteur sur réducteurs ou à courbe de charge.
P4	Point de connexion raccordé en BT avec compteur en direct.

1 - Titre de la famille d'appartenance
La famille d'appartenance regroupe des prestations selon divers critères : prestations de même nature, regroupement au sein d'un même processus qualité.

2 - Catégories
Cette rubrique précise la catégorie à laquelle appartient la prestation réalisée :
- **Catégorie 1 :** Prestations réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseau public de distribution EDSB,
- **Catégorie 2 :** Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel,
- **Catégorie 3 :** Prestations relevant du barème de la facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.

3 - Cible - Segments
Cette rubrique indique si la prestation s'adresse à un client final, un fournisseur, un producteur ou un tiers autorisé (autre que tiers autorisé par le client final, le fournisseur, ou le producteur), ainsi que le segment d'appartenance du point de connexion concerné.

4 - Numéro et titre de la fiche
Au sein de la famille d'appartenance, indique la prestation proposée par EDSB ainsi que le N° de la fiche correspondante.

5 - Description
Cette rubrique définit la prestation.

6 - Actes élémentaires compris
Cette rubrique présente l'ensemble des actes élémentaires effectués à l'occasion de la réalisation de la prestation.

7 - Tarif de la prestation
Les prix sont affichés hors taxes (HT) et toutes taxes comprises TTC (la TVA est facturée au taux en vigueur au jour de la facturation).
Ils sont indiqués pour une prestation réalisée en jours et heures ouvrés.
Pour les prestations pouvant être réalisées hors jours et heures ouvrés, les prix correspondants figurent dans le tableau de synthèse des prix. Cette rubrique énonce par ailleurs les éventuelles règles particulières (cas de non facturation par exemple).

8 - Délai de réalisation
Cette rubrique énonce le délai moyen constaté actuellement exprimé en jours ouvrés, ainsi que, le cas échéant, le délai correspondant à la version express.

9 - Contacter EDSB
Le champ indique par quel moyen le consommateur, le fournisseur, le producteur ou le tiers autorisé peut demander la prestation.

10 - Clauses restrictives
La prestation est réalisée sous réserve des éventuelles conditions restrictives énoncées dans cette rubrique.

F

Consommateurs et fournisseurs d’électricité

F

Sommaire des prestations proposées

Sommaire interactif - Cliquez sur la désignation de la prestation pour un accès direct

DÉSIGNATION	N° FICHE	N° PAGE
Synthèse des prestations proposées en fonction des segments clients		11
Synthèse des tarifs en vigueur		14
Frais annexes		21
Mise en service - Résiliation		
Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	F100AB	23
Mise en service sur raccordement existant	F120AB	25
Changement de fournisseur	F130	27
Changement de responsable d'équilibre	F135	28
Résiliation sans suppression du raccordement	F140AB	29
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage		
Modification de formule tarifaire d'acheminement [HTA et BT > 36 kVA]	F160	31
Modification de la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA]	F170	34
Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA]	F175	37
Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]	F180	38
Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]	F185	46
Intervention pour impayé ou manquement contractuel		
Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	F200AB	47
Traitement et transmission des données de relevé		
Transmission hebdomadaire de courbes de mesure au pas 5 minutes	F300A	52
Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge	F300B	53
Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge	F300C	54
Transmission quotidienne des index et autres données du compteur	F305A	55
Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	F305	56

F

Sommaire des prestations proposées

Traitement et transmission des données de relevé

Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel	F**320**	57
Prestation de relevé à pied	F**350**	58
Relevé spécial	F**360**	59
Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur	F**365**	60
Prestation annuelle de décompte	F**370**	61
Transmission infra-journalière des données du compteur	F**375**A	62
Transmission de l'historique de courbe de charge	F**380**	63
Transmission de l'historique de consommations	F**385**A	64
Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	F**385**B	65

Vérification d'appareils

Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé	F**400**	67
Vérification des protections	F**401**	98
Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	F**410**	68
Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage par un prestataire agréé	F**415**	69
Vérification sur le dispositif de comptage	F**420**ABC	70
Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur	F**440**	73
Mise sous tension pour essais des installations électriques	F**450**	74
Séparation de réseaux	F**460**AB	75

Prestations liées à la qualité de fourniture

Bilan qualité de fourniture HTA	F**600**	77
Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	F**610**	100
Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	F**620**	101
Analyse de la qualité d'alimentation électrique	F**630**	103
Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée	F**660**	79

F

Sommaire des prestations proposées

Raccordement et modification de raccordement

Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours	F**800**	80
Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours	F**820**	82
Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours, suite à une demande formulée directement par le demandeur auprès d'EDSB	F**825**	83
Raccordement	F**840**	84
Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	F**860**	85
Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement	F**870**	86
Suppression de raccordement	F**880**	87

Autres prestations

Modification des codes d'accès au compteur	F**900**	88
Enquête	F**920**	89
Intervention de courte durée	F**940**AB	90
Protections de chantier	F**960**	92
Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations	F**1000**	94
Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT ≤ 36 kVA]	F**1020**	95

Synthèse des prestations proposées
en fonction des segments clients

C1 Point de connexion auquel est associé un contrat CARD.

C2 Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge mesurée.

C3 Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge profilée.

C4 Point de connexion raccordé en BT > 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.

C5 Point de connexion raccordé en BT ≤ 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT CONSOMMATEUR					SEGMENT FOURNISSEUR				
Mise en service - Résiliation	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	F100A	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5
		F100B	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	**C5**
	Mise en service sur raccordement existant	F120A	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5
		F120B	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	**C5**
	Changement de fournisseur	F130	C1	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
	Changement de responsable d'équilibre	F135	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
	Résiliation sans suppression du raccordement	F140A	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5
		F140B	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	**C5**
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	Modification de formule tarifaire d'acheminement [HTA et BT > 36 kVA]	F160	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5
	Modification de la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA]	F170	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5
	Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA]	F175	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5
	Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]	F180	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	**C5**
	Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]	F185	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	**C5**
Intervention pour impayé ou manquement contractuel	Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	F200A	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5
		F200B	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	**C5**

Synthèse des prestations proposées
en fonction des segments clients

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT CONSOMMATEUR					SEGMENT FOURNISSEUR				
Traitement et transmission des données de relevé	Transmission hebdomadaire de courbes de mesure au pas 5 minutes	F300A	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
	Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge	F300B	C1	C2	C3	C4	C5	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	C5
	Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge	F300C	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	**C5**
	Transmission quotidienne des index et autres données du compteur	F305A	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	C5	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	C5
	Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	F305	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	**C5**
	Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel (adresse)	F320	Propriétaires ou gestionnaires d'immeubles, tiers autorisés									
	Prestation de relevé à pied	F350	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5
	Relevé spécial	F360	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
	Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur	F365	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	**C5**
	Prestation annuelle de décompte	F370	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
	Transmission infra-journalière des données du compteur	F375A	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	C5	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	C5
	Transmission de l'historique de courbe de charge	F380	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
	Transmission de l'historique de consommations	F385A	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	C5	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	C5
	Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	F385B	C1	C2	C3	C4	**C5**	C1	C2	C3	C4	**C5**
Vérification d'appareils	Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé	F400	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	C4	C5
	Vérification des protections	F401	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	F410	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
	Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage par un prestataire agréé	F415	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	C4	C5
	Vérification sur le dispositif de comptage	F420A	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	C4	C5
		F420B	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	**C4**	C5
		F420C	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	**C5**
	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur	F440	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
	Mise sous tension pour essais des installations électriques	F450	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5
	Séparation de réseaux	F460A	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	C4	C5
		F460B	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	**C4**	**C5**

Synthèse des prestations proposées
en fonction des segments clients

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT CONSOMMATEUR					SEGMENT FOURNISSEUR				
Prestations liées à la qualité de fourniture	Bilans qualité de fourniture [HTA]	F600	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	C4	C5
	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	F610	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
	Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	F620	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
	Analyse de la qualité d'alimentation électrique	F630	C1	C2	C3	C4	**C5**	C1	C2	C3	C4	**C5**
	Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée	F660	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	C4	C5
Raccordement et modification de raccordement	Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours	F800	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
	Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours	F820	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	**C4**	**C5**
	Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours, suite à une demande formulée directement par le demandeur auprès d'EDSB	F825	C1	C2	C3	C4	**C5**	C1	C2	C3	C4	C5
	Raccordement	F840	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**	C1	C2	C3	C4	C5
	Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	F860	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
	Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement	F870	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
			Tiers autorisés									
	Suppression de raccordement	F880	Propriétaires de l'installation + Tiers autorisés									
Autres prestations	Modification des codes d'accès au compteur	F900	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5
	Enquête	F920	C1	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
	Intervention de courte durée	F940A	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5
		F940B	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	**C5**
	Protections de chantier	F960	**C1**	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
			Tiers autorisés									
	Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations	F1000	C1	C2	C3	C4	C5	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
	Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT ≤ 36 kVA]	F1020	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	**C5**

Synthèse des tarifs en vigueur

Les prix appliqués sont ceux publiés à la date de réception de la demande par EDSB quelle que soit la date de réalisation de la prestation.

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT	TARIF HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC
Mise en service - Résiliation	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	F**100**A	C1 à C4	**174,62**	209,54	**289,96**	347,95
		F**100**B	C5	**22,53**	27,04	**77,72**	93,26
	Mise en service sur raccordement existant	F**120**A	C1 à C4	**111,78**	134,14	**185,58**	222,70
		F**120**B	C5	**Voir la fiche**		**Voir la fiche**	
	Changement de fournisseur	F**130**	C2 à C5	**NF.** Non facturée			
	Changement de responsable d'équilibre	F**135**	C1	**NF.** Non facturée			
	Résiliation sans suppression du raccordement	F**140**A	C1 à C4	**132,71**	159,25	**220,39**	264,47
		F**140**B	C5	**NF.** Non facturée		**15,47**	18,56
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	Modification de formule tarifaire d'acheminement [HTA et BT > 36 kVA]	F**160**	C1 à C4				
	- Cas 1 - Avec intervention simple (réglage simple, mise à jour des outils)			**173,58**	208,30	**284,98**	341,98
	- Cas 2 - Avec pose ou remplacement de compteur			**434,82**	521,78	**718,80**	862,56
	- Cas 3 - Avec paramétrage à distance			**18,91**	22,69		
	- Cas 4 - Avec intervention sur le dispositif de télécommunication			**173,58**	208,30	**284,98**	341,98
	Modification de la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA]	F**170**	C1 à C4				
	- Cas 1 - À distance			**71,17**	85,40		
	- Cas 2 - Avec intervention simple			**71,17**	85,40	**116,74**	140,09
	- Cas 3a - Avec changement de TC HTA			**71,17**	85,40	**116,74**	140,09
	- Cas 3b - Avec changement de TC BT			**71,17**	85,40	**116,74**	140,09
	- Cas 4 - Avec modification de couplage			**71,17**	85,40	**116,74**	140,09
	- Cas 5 - Avec changement de compteur			**71,17**	85,40	**116,74**	140,09
	Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA]	F**175**	C1 à C4				
	• Option 1 - Mise à disposition de la sortie télé-information du compteur			**110,39**	132,47	**183,26**	219,91
	• Option 2 - Remplacement du compteur par un compteur électronique			**434,82**	521,78	**718,80**	862,56
	Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]	F**180**	C5				
	• Option 1 - Modification de puissance seule						
	- Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur, compteur AMM)			**34,04**	40,85	**58,60**	70,32

Synthèse des tarifs en vigueur

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT	TARIF HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC
	- Cas 2 - Avec changement du disjoncteur			**50,67**	60,80	**87,20**	104,64
	- Cas 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement de compteur			**50,67**	60,80	**87,20**	104,64
	- Cas 4 - Avec changement de disjoncteur et changement de compteur			**61,28**	73,54	**105,48**	126,58
	- Cas 5 - Avec passage de monophasé à triphasé			**143,09**	171,71	**246,24**	295,49
	- Cas 6 - Avec passage de triphasé à monophasé			**143,09**	171,71	**246,24**	295,49
	- Cas 7 - Avec programmation du compteur AMM à distance			**3,35**	4,02		
	- Cas 8 - Avec étude technique				Sur devis		
	• Option 2 - Modification de formule tarifaire seule						
	- Cas 1 - Passage de simple en double tarif avec changement de compteur			**50,67**	60,80	**87,20**	104,64
	- Cas 2 - Passage de double en simple tarif avec changement de compteur			**50,67**	60,80	**87,20**	104,64
	- Cas 3 - Avec passage de monophasé à triphasé			**143,09**	171,71	**246,24**	295,49
	- Cas 4 - Avec passage de triphasé à monophasé			**143,09**	171,71	**246,24**	295,49
	- Cas 5 - Sans intervention			**NF.** Non facturée			
	- Cas 6 - Avec programmation du compteur sur site			**34,04**	40,85	**58,60**	70,32
	- Cas 7 - Avec programmation du compteur AMM à distance			**NF.** Non facturée			
	- Cas 8 - Avec relevé d'index (changement de formule tarifaire d'acheminement sans impact sur la grille tarifaire)			**NF.** Non facturée			
	• Option 3 - Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire						
	- Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur, compteur AMM)			**34,04**	40,85	**58,60**	70,32
	- Cas 2 - Avec changement du disjoncteur			**50,67**	60,80	**87,20**	104,64
	- Cas 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement de compteur			**50,67**	60,80	**87,20**	104,64
	- Cas 4 - Avec changement de disjoncteur et changement de compteur			**61,28**	73,54	**105,48**	126,58
	- Cas 5 - Avec programmation du compteur AMM à distance			**3,35**	4,02		
	- Cas 6 - Avec passage monophasé à triphasé			**143,09**	171,71	**246,24**	295,49
	- Cas 7 - Avec passage de triphasé à monophasé			**143,09**	171,71	**246,24**	295,49
	- Cas 8 - Avec étude technique				Sur devis		
	Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]	F**185**	**C5**				
	• Option 1 - Activation de la sortie télé-information du compteur électronique			**28,52**	34,22	**49,08**	58,90
	• Option 4 - Remplacement du compteur par un compteur AMM			**NF.** Non facturée			

Synthèse des tarifs en vigueur

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT	TARIF HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC
Intervention pour impayé ou manquement contractuel	Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	F200A	C1 à C4				
	• Option 1 - Suspension de l'alimentation			129,63	155,56	215,29	258,35
	• Option 2 - Rétablissement de l'alimentation			151,84	182,21	252,14	302,57
	Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	F200B	C5				
	Prestation de réduction de puissance						
	- Point de connexion équipé d'un compteur AMM			3,07	3,68		
	- Point de connexion non équipé d'un compteur AMM			48,08	57,70	146,88	176,26
	Prestation de suspension de l'alimentation						
	- Point de connexion équipé d'un compteur AMM			33,83	40,60		
	- Point de connexion non équipé d'un compteur AMM			48,08	57,70		
	Prestation de rétablissement			NF. Non facturée			
Traitement et transmission des données de relevé	Transmission hebdomadaire de courbes de mesure au pas 5 minutes	F300A	C1	NF. Non facturée			
	Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge	F300B	C1 à C4				
	• Option 1 - Transmission récurrente de la courbe de charge						
	Sur abonnement : - Transmission mensuelle			NF. Non facturée			
	- Transmission hebdomadaire			NF. Non facturée			
	- Transmission quotidienne			NF. Non facturée			
	• Option 2 - Collecte de la courbe de charge			NF. Non facturée			
	Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge	F300C	C5				
	• Option 1 - Transmission récurrente de la courbe de charge			NF. Non facturée			
	• Option 2 - Collecte de la courbe de charge			NF. Non facturée			
	Transmission quotidienne des index et autres données du compteur	F305A	C1 à C4	NF. Non facturée			
	Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	F305	C5	NF. Non facturée			
	Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel	F320	(*)	NF. Non facturée			
	Prestation de relevé à pied	F350	C1 à C4	100,10	120,12		
	Relevé spécial	F360	C1 à C4	63,51	76,21	104,98	125,98
			C5	Voir la fiche		Voir la fiche	
	Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur	F365	C5				
	• Option 1 - Sans déplacement			25,67	30,80		
	• Option 2 - Avec déplacement			61,40	73,68		

(*) Propriétaires ou gestionnaires d'immeubles, tiers autorisés

Synthèse des tarifs en vigueur

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT	TARIF HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC
	Prestation annuelle de décompte	F**370**	**C1 à C5**				
	- Cas 1 - Hébergeur disposant d'un compteur à courbe de charge						
	- Client en décompte avec un compteur à courbe de charge			**19,76**	23,71		
	- Client en décompte avec un compteur à index [HTA ou BT > 36 kVA]			**255,57**	306,68		
	- Client en décompte avec un compteur à index [BT ≤ 36 kVA]			**144,15**	172,98		
	- Cas 2 - Hébergeur disposant d'un compteur à index						
	- Client en décompte avec un compteur à courbe de charge			**410,92**	493,10		
	- Client en décompte avec un compteur à index [HTA ou BT > 36 kVA]			**647,01**	776,41		
	- Client en décompte avec un compteur à index [BT ≤ 36 kVA]			**521,81**	626,17		
	Transmission infra-journalière des données du compteur	F**375**A	**C1 à C4**	**NF.** Non facturée			
	Transmission de l'historique de courbe de charge	F**380**	**C1 à C5**	**NF.** Non facturée			
	Transmission de l'historique de consommations	F**385**A	**C1 à C4**	**NF.** Non facturée			
	Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	F**385**B	**C5**				
	• Option 1 - Transmission des historiques de consommation			**NF.** Non facturée			
	• Option 2 - Transmission de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes			**NF.** Non facturée			
Vérification d'appareils	**Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé**	F**400**	**C1**	**363,20**	435,84	**603,12**	723,74
	Vérification des protections	F**401**					
	• Option 1 - Vérification seule des protections HTA		**C1 à C3**	**351,01**	421,21	**531,78**	638,14
	• Option 2 - Vérification seule des protections de découplage des groupes électrogènes		**C1 à C5**	**351,01**	421,21	**531,78**	638,14
	• Option 3 - Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage des groupes électrogènes		**C1 à C3**	**421,56**	505,87	**654,51**	785,41
	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	F**410**	**C1 à C5**	**363,20**	435,84	**603,12**	723,74
	Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage par un prestataire agréé	F**415**	**C1 à C3**	**447,02**	536,42	**742,31**	890,77
	Vérification sur le dispositif de comptage	F**420**A	**C1 à C3**				
	• Option 1 - Vérification métrologique du compteur			**307,30**	368,76	**490,41**	588,49
	• Option 2 - Vérification suite à changement de TC [Transformateurs de Courant], TT [Transformateurs de Tension] HTA			**179,18**	215,02	**294,27**	353,12

Synthèse des tarifs en vigueur

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT	TARIF HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC
	Vérification sur le dispositif de comptage	F**420**B	**C4**	**307,30**	368,76	**490,41**	588,49
	Vérification sur le dispositif de comptage	F**420**C	**C5**				
	• Option 1 - Vérification métrologique du compteur			**307,30**	368,76	**490,41**	588,49
	• Option 2 - Vérification visuelle du compteur			**34,04**	40,85	**58,60**	70,32
	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur	F**440**					
	• Prestation 1 - Synchronisation du matériel de comptage		**C1 à C4**	**28,82**	34,58		
	• Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage		**C1 à C5**				
	- Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement)			**NF.** Non facturée			
	- Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire)			**NF.** Non facturée			
	Mise sous tension pour essais des installations électriques	F**450**	**C1 à C4**				
	- Sans MHT finale			**660,42**	792,50	**990,58**	1 188,70
	- Avec MHT finale			**360,32**	432,38	**540,46**	648,55
	Séparation de réseaux	F**460**A	**C1 à C3**	**290,23**	348,28	**475,97**	571,16
		F**460**B	**C4 - C5**	**199,10**	238,92	**336,77**	404,12
Prestations liées à la qualité de fourniture	**Bilans qualité de fourniture [HTA]**	F**600**	**C1 à C3**				
	• Option 1 - Bilan standard semestriel de continuité			**271,73**	326,08		
	• Option 2 - Bilans personnalisés annuels et semestriels de continuité			**335,24**	402,29		
	• Option 3 - Bilans personnalisés annuels et semestriels de qualité			**1 317,63**	1 581,16		
	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	F**610**	**C1 à C4**	**395,61**	474,73	**592,51**	711,01
	Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	F**620**	**C1 à C5**	**1 619,35**	1943,22	**2 425,71**	2910,85
	Analyse de la qualité d'alimentation électrique	F**630**	**C5**				
	• Option 1 - Analyse des perturbations d'alimentation			**NF.** Non facturée			
	• Option 2 - Analyse des interruptions d'alimentation			**NF.** Non facturée			
	Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée	F**660**	**C1 à C3**				
	- Télécommande 2 directions			**736,02**	883,22		
	- Télécommande 3 ou 4 directions			**790,88**	949,06		

Synthèse des tarifs en vigueur

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT	TARIF HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC
Raccordement et modification de raccordement	Raccordement provisoire pour une durée > à 28 jours	F800	C1 à C5	Suivant barème		Sur devis	
	Raccordement provisoire pour une durée ≤ à 28 jours	F820	C4 - C5	Suivant barème		Sur devis	
	Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours, suite à une demande formulée directement par le demandeur auprès d'EDSB	F825	C5	Suivant barème		Sur devis	
	Raccordement	F840	C1 à C5	Suivant barème		Sur devis	
	Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	F860	C1 à C5	Suivant barème		Sur devis	
	Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement	F870	C1 à C5 + Tiers	Sur devis		Sur devis	
	Suppression de raccordement	F880	C1 à C5 + Tiers	Sur devis		Sur devis	
Autres prestations	Modification des codes d'accès au compteur	F900	C1 à C4	**107,22**	128,66	**178,02**	213,62
	Enquête	F920	C1 à C4	**94,98**	113,98	**157,74**	189,29
			C5	**28,52**	34,22	**49,08**	58,90
	Intervention de courte durée	F940A	C1 à C4	**110,39**	132,47	**183,26**	219,91
		F940B	C5	**28,52**	34,22	**49,08**	58,90
	Protections de chantier	F960	C1 à C5				
	- Cas 1 - Isolation du réseau nu Basse Tension par pose de matériels isolants						
	- Partie fixe			**314,00**	376,80	**942,05**	1 130,46
	- Partie variable mensuelle par portée			**9,85**	11,82	**9,85**	11,82
	- Cas 2 - Autres méthodes de protection du chantier				Sur devis		Sur devis
	Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations	F1000	C2 à C5 + Tiers		Sur devis		Sur devis
	Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT ≤ 36 kVA]	F1020	C5				
	• Option 1 - Point de connexion équipé d'un compteur non communicant (avec déplacement sur site)			**118,27**	141,92	**118,27**	141,92
	• Option 2 - Point de connexion équipé d'un compteur communicant AMM			**47,32**	56,78		

(**) Fabricant et opérateur d'IRVE

Synthèse des tarifs en vigueur

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT	TARIF HEURES OUVRÉES		TARIF HORS HEURES OUVRÉES	
				€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC

Frais annexes

DÉSIGNATION	SEGMENT	INTITULÉ DE PRESTATION	DESCIPTION	TARIF HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC
Intervention express	C1 à C4	- Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau, - Raccordement provisoire, - Intervention pour impayé (suspension et rétablissement d'alimentation), - Relevé spécial, - Enquête.	Tout rendez-vous demandé en version express.	**55,87**	67,04		
				Le montant du frais s'ajoute au prix de la prestation.			
	C5	- Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau, - Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours, - Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours, suite à une demande formulée directement par le demandeur auprès d'EDSB, - Mise en service sur raccordement existant, - Relevé spécial, - Modification de puissance souscrite ou de formule, tarifaire d'acheminement.	Tout rendez-vous demandé en version express.	**34,19**	41,03		
				Le montant du frais s'ajoute au prix de la prestation.			
Dédit	C1 à C4	Toutes interventions quelle que soit la prestation.	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévue à moins de 2 jours.	**27,93**	33,52		
				La prestation qui a fait l'objet de l'annulation de rendez-vous n'est pas facturée			
	C5	Toutes interventions quelle que soit la prestation.	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévue à moins de 2 jours.	**16,25**	19,50		
				La prestation qui a fait l'objet de l'annulation de rendez-vous n'est pas facturée			
Déplacement vain	C1 à C4	Toutes interventions quelle que soit la prestation sauf mention particulière.	Rendez-vous manqué du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé (sauf cas de force majeure).	**108,99**	130,79	**180,95**	217,14
				La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement vain n'est pas facturée		*La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement vain n'est pas facturée*	
	C5	Toutes interventions quelle que soit la prestation sauf mention particulière.	Rendez-vous manqué du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé (sauf cas de force majeure).	**28,52**	34,22	**49,08**	58,90
				La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement vain n'est pas facturée		*La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement vain n'est pas facturée*	
Duplicata de document type 1	C1 à C5		Frais applicables suite à l'envoi d'un document interne de moins de 12 mois.	**13,73**	16,48		
Duplicata de document type 2*	C1 à C5		Frais applicables pour l'envoi de duplicata de document de type convention de concession, référentiel technique, etc.	**25,12**	30,14		
Duplicata de document type 3	C1 à C5		Frais applicable pour l'envoi de duplicata du contrat de concession sur CD Rom.	**5,03**	6,04		
Forfait agent assermenté **	C1 à C4		Forfait appliqué en cas de manipulation frauduleuse du dispositif de comptage.	**516,89**	620,27		
	C5		Forfait appliqué en cas de manipulation frauduleuse du dispositif de comptage.	**421,94**	506,33		

** Les demandes doivent être adressées par le fournisseur à EDSB - ** N'inclut pas le remplacement des matériels détériorés, facturé par ailleurs.*

Fiches descriptives des prestations

F Consommateurs et fournisseurs d'électricité

Catégorie	1	Prestations réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseau public de distribution
Catégorie	3	Prestations relevant du barème de la facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.

Mise en service - Résiliation					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5

Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau

La prestation consiste en la mise en service d'un nouveau point de connexion, à la suite de travaux de raccordement.

Cette fiche comprend plusieurs options : Option 1 - Mise en service d'un nouveau point de connexion, Option 2 - Mise en service d'un nouveau point de connexion et activation d'un service de calendrier fournisseur.

Rappel : Le service calendrier fournisseur est accessible aux clients justifiant des conditions requises en préambule « Accès aux prestations ».

Tarif de la prestation	**174,62 € HT** - 209,54 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Actes élémentaires communs à toutes les options

- la mise sous tension de l'installation,
- la programmation du compteur,
- le relevé des index,
- le rattachement du point de connexion au périmètre du fournisseur et/ou du responsable d'équilibre,
- pour les points de connexion C1, C2 et C3 ≥ 250 kW, l'activation d'un dispositif de télécommunication approprié.

Actes élémentaires spécifiques à l'Option 2

- pour les points de connexion C2, C3 ≥ 250 kW et C4, l'activation d'un dispositif de télécommunication approprié,
- l'activation de l'abonnement au service de calendrier fournisseur selon les modalités choisies.

Clauses restrictives F100A

Option 1
La prestation est réalisée sous réserve que :
- les travaux de raccordement soient terminés (y compris du dispositif de télécommunication) et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement d'EDSB ait été réalisée ;
- le montant total des travaux ait été réglé ;
- le client produise l'attestation de conformité visée par Consuel (ou l'attestation de conformité du poste) attestant de la conformité avec les normes en vigueur, notamment la norme NF C13-100 pour les clients C1 à C3,
- les conventions de raccordement et d'exploitation soient en vigueur,
- la puissance demandée soit au plus égale à la puissance de raccordement,
- pour un client C1, celui-ci ait conclu un contrat d'accès au réseau public de distribution avec EDSB et lui ait transmis un accord (ou une déclaration) de rattachement à un responsable d'équilibre,
- pour un client C2 à C4, celui-ci ait conclu un contrat portant sur la fourniture et l'accès au réseau avec un fournisseur d'électricité,
- le client ait mis à disposition d'EDSB un point de raccordement téléphonique dédié, disponible et conforme aux normes de télécommunications, à proximité immédiate du compteur.
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention, pour l'activation d'un dispositif de télécommunication approprié (points de connexion C1, C2 et C3 ≥ 250 kW),

Option 2
La prestation est réalisée sous réserve que :
- les clauses restrictives de la prestation F100A- OPTION 1 soient respectées,
- le client confirme la couverture du site en GSM-Data* par au moins un opérateur
- la disponibilité du réseau de télécommunication soit effective et permette la télérelève de la courbe de mesure du site.

(*) À défaut de couverture GSM Data le client devra mettre à disposition d'EDSB une ligne Réseau Téléphonique Commuté. L'activation de celle-ci est facturée en sus, au tarif pratiqué par l'opérateur téléphonique. L'abonnement téléphonique de la ligne est pris en charge par EDSB.

Mise en service - Résiliation					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	C4	**C5**

Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau

La prestation consiste à mettre en service un nouveau point de connexion, à la suite de travaux de raccordement.

Tarif de la prestation	**22,53** € HT - 27,04 € TTC
Délais standards de réalisation	Standard 1 **10 jours ouvrés** ***Nota*** *- Avec un compteur communicant la mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain de la demande.* Standard 2 (express) **5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur et/ou du responsable d'équilibre,
- la mise sous tension de l'installation,
- le réglage du disjoncteur
- le relevé des index,

Avec compteur non communicant

- la programmation du compteur.

Avec compteur communicant

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur
- la programmation de la puissance souscrite
- l'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de réenclenchement par le client si l'alimentation a été suspendue.

Clauses restrictives F100B

La prestation est réalisée sous réserve que :

- la demande ne concerne pas un raccordement provisoire (se référer aux prestations F800 - F820 - F825)
- les travaux de raccordement soient terminés et que la mise en exploitation ait été réalisée,
- le montant total des travaux ait été réglé,
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention, hors cas de mise à disposition préalable de l'énergie avec compteur communicant.
- le client produise l'attestation de conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur (attestation visée par Consuel),
- la puissance demandée soit au plus égale à la puissance de raccordement,
- la demande ne nécessite pas de modification des caractéristiques électriques du raccordement (nombre de phases),
- le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité.

Mise en service - Résiliation					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5

Mise en service sur raccordement existant

La prestation consiste à mettre en service un point de connexion existant, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau.

Tarif de la prestation	**111,78 € HT** - 134,14 € TTC Prestation non facturée pour un passage CU - CARD ou CARD- CU. L'activation de la ligne Réseau Téléphonique Commuté est facturée en sus pour les points de connexion C1-C2, au tarif pratiqué par l'opérateur téléphonique. L'abonnement téléphonique de la ligne Réseau Téléphonique Commuté est pris en charge par EDSB.	
Délai standard de réalisation	**5 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- pour les points de connexion C1, C2 et C3 ≥ 250 kW, le raccordement du télé-report ou du télé-relevé si nécessaire,
- le rétablissement de l'alimentation du point de connexion,
- la modification des codes d'accès au comptage,
- la vérification visuelle du bon fonctionnement du dispositif de comptage si nécessaire,
- le relevé des index,
- le rattachement du point de connexion au périmètre du fournisseur et/ou du responsable d'équilibre,
- l'activation de la ligne Réseau Téléphonique Commuté (points de connexion C1-C2 et C3 ≥ 250 kW),
- la désactivation de la télé-information si nécessaire.

Clauses restrictives F100B

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- les parties aient signé un avenant aux conventions de raccordement et d'exploitation,
- le client produise, sur demande d'EDSB, l'attestation de Consuel (ou l'attestation de conformité du poste) dans le cas où l'installation a fait l'objet d'une rénovation complète,
- des certificats métrologiques datant de moins de 6 mois soient produits dans le cas où l'installation, en propriété client, est restée hors tension pendant plus de 1 an,
- pour un client C1, qu'il ait conclu un contrat d'accès au réseau public de distribution avec EDSB et lui ait transmis un accord (ou une déclaration) de rattachement à un responsable d'équilibre,
- pour un client C2 à C4, qu'il ait conclu un contrat portant sur la fourniture et l'accès au réseau avec un fournisseur d'électricité,
- une ligne pour le raccordement du télé-report ou du télé-relevé soit disponible (points de connexion C1, C2 et C3 ≥ 250 kW).

Mise en service - Résiliation					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	C4	**C5**

Mise en service sur raccordement existant

La prestation consiste à mettre en service un point de connexion existant, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau.

Tarifs de la prestation	Jusqu'au 31 octobre 2023 inclus : **12,24 € HT** - 14,69 € TTC À compter du 1er novembre 2023 : **1,38 € HT** - 1,66 € TTC Point de connexion équipé d'un compteur AMM **25,31 € HT** - 30,37 € TTC Point de connexion non équipé d'un compteur AMM :
Délais maximum de réalisation	Standard 1 **5 jours ouvrés** ***Nota -*** *Avec un compteur communicant la mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain, hors intervention sur site nécessaire (exemple réglage disjoncteur).* Standard 2 (express) **2 jours ouvrés** (uniquement pour les points de connexion équipés d'un compteur non communicant dont l'alimentation est suspendue ou réduite). Pour un point de connexion équipé d'un compteur communicant dont l'alimentation est suspendue ou réduite, et en cas d'échec de télé opération, le traitement de la prestation a lieu à la date souhaitée ou le jour ouvré suivant si la date demandée est un samedi, dimanche ou jour férié. ***Nota -*** *EDSB ne peut être tenue pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et une période données, par rapport à une situation régulière.*
Contacter EDSB	Standard 1 **Portail d'EDSB** Standard 2 (express) **Portail d'EDSB** + Appel ligne **Astreinte**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur,
- la transmission des index de mise en service,

Avec compteur non communicant, lorsque l'alimentation est suspendue ou la puissance maximale de soutirage réduite

- le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de puissance du point de connexion,
- la vérification de la présence des scellés sur le dispositif de comptage,
- la vérification visuelle du bon fonctionnement du compteur et du disjoncteur,

Avec compteur communicant

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur,
- la programmation de la puissance souscrite,
- l'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de fermeture par le client si l'alimentation a été suspendue.

Clauses restrictives F120B

La prestation est réalisée sous réserve que :

- la demande ne concerne pas un raccordement provisoire (se référer aux prestations F800 - F820 - F825),
- le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention lorsqu'un déplacement est nécessaire ou suite à un échec de télé-opération lorsque le dispositif de comptage est inaccessible.

Mise en service - Résiliation					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**

Changement de fournisseur

La prestation consiste à détacher le point de connexion du périmètre du fournisseur titulaire pour le rattacher au périmètre du nouveau fournisseur.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée
Délais standards de réalisation	C2 -C4 Le changement de fournisseur est réalisé au jour J demandé, pour un changement de fournisseur sans intervention[1] sur le dispositif de comptage, sinon entre J et J+21 jours calendaires, au plus près du jour demandé. (1) Sans intervention sur site ou à distance, c'est-à-dire le tarif d'acheminement et les puissances souscrites associées demandés par le fournisseur ont le même nombre de classes temporelles et les mêmes valeurs de puissances que ce qui est programmé dans le compteur. C5 Le délai de réalisation d'un changement de fournisseur ne peut pas excéder 21 jours sauf souhait contraire de l'utilisateur. ***Nota -*** *Avec un compteur communicant le changement de fournisseur est réalisé à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain, hors intervention sur site nécessaire (exemple réglage disjoncteur).* ***Nota -*** *EDSB ne peut être tenue pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et une période données, par rapport à une situation régulière.*
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du nouveau fournisseur,
- la transmission de l'index de changement de fournisseur,

Pour un point de connexion C2 - C4 :

- la transmission d'un relevé (ou télé-relevé)[1],
- pour les compteurs électroniques télé-relevés, la modification des codes d'accès, le cas échéant.

Pour un point de connexion C5 :

Avec compteur non communicant

- la prise en compte d'un index auto-relevé cohérent transmis par le client ou le calcul d'un index estimé.

Avec compteur communicant

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur,
- la programmation de la puissance souscrite,
- le relevé des index.

Clauses restrictives F130

La prestation est réalisée sous réserve que des travaux d'adaptation du dispositif de comptage ou du réseau ne soient pas nécessaires pour assurer leur compatibilité avec le tarif d'acheminement.

(1) En cas de nécessité d'un relevé spécial (Fiche F360), celui-ci sera facturé.

Mise en service - Résiliation					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	C4	C5

Changement de responsable d'équilibre

La prestation consiste à effectuer le rattachement au périmètre du nouveau responsable d'équilibre dans le respect des dispositions contractuelles.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée
Délai standard de réalisation	Le délai standard de réalisation est fixé conformément aux règles relatives à la programmation, au mécanisme d'ajustement et au dispositif de responsable d'équilibre, mises en place par RTE en application de l'article L.321-10 du code de l'énergie.
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du nouveau responsable d'équilibre,
- la transmission d'un relevé (ou télé-relevé)[1],
- pour les compteurs électroniques télé-relevés, la modification des codes d'accès.

Clauses restrictives F135

La prestation est réalisée sous réserve que le changement de responsable d'équilibre ait été notifié (Réception par EDSB d'un nouvel accord de rattachement au périmètre d'équilibre du nouveau responsable d'équilibre).

(1) En cas de nécessité d'un relevé spécial (Fiche F360), celui-ci sera facturé.

Mise en service - Résiliation					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5

Résiliation sans suppression du raccordement

La prestation consiste à résilier à l'initiative du client le contrat entre le client C1 et EDSB, ou à sortir le point de connexion du périmètre du fournisseur C2 à C4.

Tarif de la prestation	**132,71 € HT** - 159,25 € TTC Prestation non facturée pour un passage CU - CARD ou CARD- CU. L'activation de la ligne Réseau Téléphonique Commuté est facturée en sus pour les points de connexion C1-C2, au tarif pratiqué par l'opérateur téléphonique. L'abonnement téléphonique de la ligne Réseau Téléphonique Commuté est pris en charge par EDSB.	
Délais standards de réalisation	C1 - Cas des réalisations anticipées	**1er du mois M+1**
	C2 à C4	**5 jours ouvrés**
	Nota - *EDSB ne peut être tenue pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et une période données, par rapport à une situation régulière.*	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la résiliation du contrat (pour les clients C1), ou la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur C2 à C4 (et/ou du responsable d'équilibre),
- la transmission des index de résiliation,
- la suspension de l'alimentation si nécessaire.

Clauses restrictives F140A

Un raccordement provisoire n'est pas concerné par cette prestation (la résiliation est effectuée directement dans le cadre des prestations F800 ou F820).

Mise en service - Résiliation					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	C4	**C5**

Résiliation sans suppression du raccordement

La prestation consiste à sortir le point de connexion du périmètre du fournisseur.

Cette fiche comprend 2 options : **Option 1** - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à l'initiative du client, **Option 2** - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à son initiative.

Option 1 - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à l'initiative du client

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée Cette prestation ne fait l'objet d'aucune facturation, son prix étant inclus dans le tarif de la prestation de mise en service sur installation existante : Prestation F120B.
Délai standard de réalisation	**5 jours ouvrés** ***Nota*** - *Avec un compteur communicant la prestation est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt à la fin de la journée demandée.*
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur,
- la transmission des index de résiliation,

Avec compteur non communicant

- la suspension de l'alimentation si nécessaire,
- le relevé le cas échéant.

Avec compteur communicant

- la programmation de deux grilles tarifaires « neutres » distributeur et fournisseur à un cadran,
- pour les points de connexion non résidentiels, la suspension de l'alimentation.

Option 2 - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à son initiative

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée
Délais standards de réalisation	- Point de connexion alimenté : **au plus tôt à J+15 jours ouvrés si la demande est formulée le jour J.** - Point de connexion suspendu : **au plus tôt à J jour de la demande.**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur,
- la transmission des index de résiliation,

Avec compteur non communicant

- la suspension de l'alimentation si nécessaire,
- le relevé le cas échéant.

Avec compteur communicant

- la programmation de deux grilles tarifaires « neutres » distributeur et fournisseur à un cadran,
- le réglage de la puissance à 3 kVA pendant 7 jours calendaires, avant suspension de l'alimentation.

Clauses restrictives F140B

Un raccordement provisoire n'est pas concerné par cette prestation (la résiliation est effectuée directement dans le cadre des prestations F800 ou F820 ou F825).

Option 2 :
La prestation de résiliation à l'initiative du fournisseur n'est pas réalisée si le client présente au technicien d'EDSB l'un des documents suivants :
-l'un des documents relevant du décret «impayés» n° 2008-780 du 13 août 2008,
-ou une attestation de situation de surendettement.

La charge de vérifier la conformité de la réalisation de la prestation avec la réglementation en vigueur incombe au fournisseur.

Nota - *Dans le cas où l'alimentation a déjà été suspendue, la prestation est réalisée sans déplacement.*

Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5

Modification de formule tarifaire d'acheminement [HTA et BT > 36 kVA]

La prestation consiste à modifier la formule tarifaire d'acheminement sur laquelle repose la facturation de l'acheminement de l'énergie au point de connexion, et/ou la prise en compte d'un calendrier sur lequel reposera la facturation au client de l'énergie vendue par son fournisseur.

La prestation ne permet pas de modifier la puissance souscrite.

Rappel : Le service calendrier fournisseur est accessible aux points de connexion des segments C2, C3 ou C4 exclusivement et justifiant des conditions requises en préambule « Accès aux prestations ».

Cette prestation offre 5 options possibles : **Option 1** - Modification seule de formule tarifaire d'acheminement, **Option 2** - Activation seule d'un service de calendrier fournisseur, **Option 3** - Modification seule d'un groupe de période mobile, **Option 4** - Modification de la formule tarifaire d'acheminement et activation d'un service de calendrier fournisseur, **Option 5** - Résiliation de l'abonnement à un service de calendrier fournisseur et 4 cas de réalisation en fonction de la configuration technique du point de connexion : avec intervention simple, avec intervention sur le compteur, à distance, avec intervention sur le dispositif de télécommunications.

Ne sont pas concernées par la configuration du point de connexion, les Options 3 & 5, réalisées exclusivement à distance.

Option 1 - Modification seule de formule tarifaire d'acheminement
Option 2 - Activation seule d'un service de calendrier fournisseur
Option 4 - Modification de formule tarifaire d'acheminement et activation d'un service de calendrier fournisseur

Cas 1 - Avec intervention simple (réglage simple, mise à jour des outils)

Tarif de la prestation	**173,58 € HT** - 208,30 € TTC	
Délai standard de réalisation	**Si la modification formule tarifaire d'acheminement est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.**	
Contacter EDSB	Client final (Option 1)	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la modification de câblage si nécessaire,
- la dépose du relais si nécessaire,
- le remplacement de mémoire et/ou réglage d'horloge,
- la programmation du compteur,
- le relevé d'index,
- l'activation de l'abonnement au service de calendrier fournisseur selon les modalités choisies (Options 2 & 4).

Modification de formule tarifaire d'acheminement [HTA et BT > 36 kVA]

Option 1 - Modification seule de formule tarifaire d'acheminement
Option 2 - Activation seule d'un service de calendrier fournisseur
Option 4 - Modification de formule tarifaire d'acheminement et activation d'un service de calendrier fournisseur

Cas 2 - Avec pose ou remplacement de compteur

Tarif de la prestation	**434,82 € HT** - 521,78 € TTC	
Délai standard de réalisation	**Si la modification formule tarifaire d'acheminement est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.**	
Contacter EDSB	Client final (Option 1)	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris
La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :
- l'adaptation éventuelle du panneau de comptage,
- la pose du nouveau compteur et/ou disjoncteur,
- la pose, dépose ou remplacement d'horloge,
- la programmation du compteur et/ou réglage d'horloge,
- le relevé d'index,
- l'activation de l'abonnement au service de calendrier fournisseur selon les modalités choisies (Options 2 & 4).

Option 1 - Modification seule de formule tarifaire d'acheminement
Option 2 - Activation seule d'un service de calendrier fournisseur
Option 4 - Modification de formule tarifaire d'acheminement et activation d'un service de calendrier fournisseur

Cas 3 - Avec paramétrage à distance

Tarif de la prestation	**18,91 € HT** - 22,69 € TTC Pour l'Option 2, la prestation est non facturée si l'offre du fournisseur ne peut s'appuyer sur la formule tarifaire d'acheminement, rendant obligatoire la souscription d'un calendrier spécifique.	
Délai standard de réalisation	**Si la modification formule tarifaire d'acheminement est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.**	
Contacter EDSB	Client final (Option 1)	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris
La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :
- le télé-paramétrage du compteur,
- le télé-relevé des index,
- l'activation de l'abonnement au service de calendrier fournisseur selon les modalités choisies (Options 2 & 4)

Modification de formule tarifaire d'acheminement [HTA et BT > 36 kVA]

Option 1 - Modification seule de formule tarifaire d'acheminement
Option 2 - Activation seule d'un service de calendrier fournisseur
Option 4 - Modification de formule tarifaire d'acheminement et activation d'un service de calendrier fournisseur

Cas 4 - Avec intervention sur le dispositif de télécommunication

Tarif de la prestation	**173,58 € HT** - 208,30 € TTC	
Délai standard de réalisation	**Si la modification formule tarifaire d'acheminement est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.**	
Contacter EDSB	Client final (Option 1)	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris
La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :
- l'adaptation éventuelle du panneau de comptage,
- la mise à disposition de l'interface de communication (modem),
- le raccordement de l'interface,
- le test de communication,
- la programmation du compteur,
- le relevé d'index,
- l'activation de l'abonnement au service de calendrier fournisseur selon les modalités choisies (Options 2 & 4).

Option 3 - Modification seule d'un groupe de période mobile

Le service de calendrier fournisseur est uniquement accessible aux points de connexion des segments C2, C3 et C4.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délai standard de réalisation	**5 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris
La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :
- la modification du rattachement du point à un groupe de période mobile.

Option 5 - Résiliation de l'abonnement à un service de calendrier fournisseur

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris
La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :
- la résiliation de l'abonnement au service de calendrier fournisseur.

Clauses restrictives F160

La prestation est réalisée sous réserve que :

Options 2, 3, 4 & 5
- le client confirme la couverture du site en GSM-Data* par au moins un opérateur.

Options 2, 4 & 5
- la disponibilité du réseau de télécommunication soit effective et permette le télé-relevé de la courbe de mesure du site.

Option 3
- la disponibilité du réseau de télécommunication soit effective et permette la transmission des signaux au compteur.

Options 1, 2 & 4 - Cas 2
- Dans le cadre d'une modification de formule tarifaire ou d'activation de calendrier fournisseur (Options 1, 2 & 4), les actes élémentaires liés au remplacement du compteur ne sont pas facturés, lorsque le compteur existant n'est pas conforme à l'arrêté comptage du 4 janvier 2012 en application de l'article 4 du décret n° 2010-1022 du 31.08.2010. Le Cas 3 de réalisation à distance sera dans ces conditions, retenu pour la facturation des options correspondantes. En cas d'absence de solution pour permettre la télé-opération, le Cas 1 de réalisation avec intervention simple sera retenu pour la facturation.

(*) A défaut de couverture GSM Data le client devra mettre à disposition d'EDSB une ligne Réseau Téléphonique Commuté. L'activation de celle-ci est facturée en sus, au tarif pratiqué par l'opérateur téléphonique. L'abonnement téléphonique de la ligne est pris en charge par EDSB.

Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5

Modification de la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA

La prestation consiste à modifier la puissance souscrite du point de connexion.

Lorsque la puissance demandée est disponible sur le réseau et le raccordement, plusieurs cas de réalisation peuvent être distingués en fonction de la configuration technique du point de connexion : **Cas 1** - À distance, **Cas 2** - Avec intervention simple (réglage simple, mise à jour des outils), **Cas 3a** - Avec changement des TC (Transformateurs de Courant) HTA, **Cas 3b** - Avec changement des TC (Transformateurs de Courant) BT, **Cas 4** - Avec modification de couplage (avec ou sans coupure, dépend du matériel sur place), **Cas 5** - Avec changement de compteur.

Pour une modification de puissance souscrite qui nécessite une modification de l'ouvrage de raccordement (augmentation de la puissance souscrite au-delà de la puissance de raccordement), les travaux pourront faire l'objet d'un devis adressé au client.

***Nota** - Lorsque la puissance demandée n'est pas disponible sur le réseau et/ou le raccordement, la prestation n'est pas possible en l'état : des travaux d'adaptation des ouvrages seront nécessaires. Si la puissance souscrite demandée n'excède pas la Puissance de Raccordement du point, EDSB prendra à sa charge les frais d'adaptation des ouvrages.*

Cas 1 - À distance

Le changement de puissance est réalisé à distance, par télé-intervention

Tarif de la prestation	**71,17 € HT** - 85,40 € TTC	
Délai standard de réalisation	**Si la modification de puissance souscrite est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de puissance par télé-paramétrage du comptage,
- le télé-relevé des index.

Cas 2 - Avec intervention simple (réglage simple, mise à jour des outils)

Tarif de la prestation	**71,17 € HT** - 85,40 € TTC	
Délai standard de réalisation	**Si la modification de puissance souscrite est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de puissance par intervention simple,
- le relevé des index.

Modification de la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA

Cas 3a - Avec changement des TC (Transformateurs de Courant) HTA

Le changement des TC HTA est effectué par le client lui-même, propriétaire de son installation. Pour des raisons de sécurité, cette opération nécessite l'interruption de la fourniture.

Tarif de la prestation	**71,17 € HT** - 85,40 € TTC	
Délai standard de réalisation	**Si la modification de puissance souscrite est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de puissance,
- les paramétrages du comptage,
- le contrôle de la chaîne de mesure,
- la vérification de la cohérence métrologique,
- le relevé des index.

Cas 3b - Avec changement des TC (Transformateurs de Courant) BT

Pour des raisons de sécurité, cette opération nécessite l'interruption de la fourniture.

Tarif de la prestation	**71,17 € HT** - 85,40 € TTC	
Délai standard de réalisation	**Si la modification de puissance souscrite est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la fourniture et remplacement des TC BT,
- le changement de puissance,
- les paramétrages du comptage,
- le contrôle de la chaîne de mesure,
- la vérification de la cohérence métrologique,
- le relevé des index.

Cas 4 - Avec modification de couplage (avec ou sans coupure, dépend du matériel sur place)

Pour des raisons de sécurité, cette opération nécessite l'interruption de la fourniture.

Tarif de la prestation	**71,17 € HT** - 85,40 € TTC	
Délai standard de réalisation	**Si la modification de puissance souscrite est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la modification du couplage,
- le changement de puissance,
- les paramétrages du comptage,
- le contrôle de la chaîne de mesure,
- la vérification de la cohérence métrologique (hors protections HTA),
- le relevé des index.

Modification de la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA

Cas 5 - Avec changement de compteur

Tarif de la prestation	**71,17 € HT** - 85,40 € TTC	
Délai standard de réalisation	**Si la modification de puissance souscrite est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dépose de l'ancien compteur et l'adaptation éventuelle du panneau de comptage,
- la pose du nouveau compteur,
- le changement de puissance,
- les paramétrages du comptage,
- le relevé des index.

Clauses restrictives F170

La prestation est réalisée sous réserve que :

- l'intensité nominale (correspondante à la puissance souscrite) ne dépasse pas 120% de l'intensité nominale admissible des TC (transformateurs de courant) des installations du point de connexion. Au-dessus de cette valeur, une mise en conformité des TC est exigée par la réalisation des cas 3A ou 3B,
- une séparation de réseaux ou une mise hors tension selon le cas ait été réalisée au préalable si nécessaire pour les cas de réalisation 3A, 3B ou 4 en fonction de la configuration technique du point de connexion et de la position du dispositif de comptage.

Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5

Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA]

La prestation consiste en la modification du dispositif de comptage, les modifications demandées étant sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite.

Cette fiche comprend 2 options : **Option 1** - Mise à disposition de la sortie télé-information du compteur, **Option 2** - Remplacement du compteur par un compteur électronique.

Option 1 - Mise à disposition de la sortie télé-information du compteur

Tarif de la prestation	**110,39 € HT** - 132,47 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Portail d'EDSB

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition de l'utilisateur des signaux de la télé-information.

Option 2 - Remplacement du compteur par un compteur électronique

Tarif de la prestation	**434,82 € HT** - 521,78 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Portail d'EDSB

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dépose du compteur en place,
- la pose d'un compteur électronique avec mise à disposition de la sortie télé-information,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

Clauses restrictives F175 - Option 1

La prestation est réalisée sous réserve que la sortie télé-information existe sur le compteur en place.

Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	C4	**C5**

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

La prestation consiste à modifier la puissance souscrite et/ou la formule tarifaire d'acheminement du point de connexion lorsque la puissance souscrite demandée ne dépasse pas la puissance de raccordement.
Pour une modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite qui nécessite une modification de l'ouvrage de raccordement (augmentation de la puissance souscrite au-delà de la puissance de raccordement et/ou le passage de monophasé à triphasé et inversement), les travaux pourront faire l'objet d'un devis adressé au client.

Cette fiche comprend plusieurs options déclinées en plusieurs cas de réalisation en fonction de la configuration technique du point de connexion : **Option 1** - Modification de puissance seule, **Option 2** - Modification de formule tarifaire seule, **Option 3** - Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire.

Avec un compteur communicant les options 2 et 3 peuvent également comprendre l'activation et la modification du calendrier fournisseur. Le passage de monophasé à triphasé et inversement, sans modification contractuelle, est réalisé par une prestation raccordement F860.

Option 1 - Modification de puissance seule

Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur, compteur AMM)

Tarif de la prestation	**34,04 € HT** - 40,85 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le réglage du disjoncteur si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur AMM > *voir actes élémentaires de l'Option 1 - Cas 7*),
- le relevé des index.

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Cas 2 - Avec changement du disjoncteur

Tarif de la prestation	**50,67 € HT** - 60,80 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur AMM › *voir actes élémentaires de l'Option 1-Cas 7*),
- le relevé des index.

Cas 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement de compteur

Tarif de la prestation	**50,67 € HT** - 60,80 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du compteur,
- la programmation du compteur si nécessaire,
- le réglage du disjoncteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

Cas 4 - Avec changement de disjoncteur et changement de compteur

Tarif de la prestation	**61,28 € HT** - 73,54 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire,
- le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Cas 5 - Avec passage de monophasé à triphasé

Tarif de la prestation	143,09 € HT - 171,71 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	10 jours ouvrés
	Standard 2 (express)	5 jours ouvrés
Contacter EDSB	Portail d'EDSB	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur AMM › *voir actes élémentaires de l'Option 1-Cas 7*),
- le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 6 - Avec passage de triphasé à monophasé

Tarif de la prestation	143,09 € HT - 171,71 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	10 jours ouvrés
	Standard 2 (express)	5 jours ouvrés
Contacter EDSB	Portail d'EDSB	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur AMM › *voir actes élémentaires de l'Option 1-Cas 7*),
- le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 7 - Avec programmation du compteur AMM à distance

Tarif de la prestation	3,35 € HT - 4,02 € TTC	
Délais standards de réalisation	Sous réserve de fonctionnement de la télé opération	1 jour ou à date souhaitée
Contacter EDSB	Portail d'EDSB	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la programmation de la puissance souscrite,
- la transmission des index.

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Cas 8 - Avec étude technique

Tarif de la prestation	**Sur devis** *Nota - Le devis intègre le montant de la prestation contractuelle demandée.*
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction et la transmission du devis au client,
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire) après acceptation du devis par le client.

Option 2 - Modification de formule tarifaire seule

Cas 1 - Passage de simple en double tarif avec changement de compteur

Tarif de la prestation	**50,67 € HT** - 60,80 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de compteur,
- la programmation du compteur si nécessaire,
- la pose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 2 - Passage de double en simple tarif avec changement de compteur

Tarif de la prestation	**50,67 € HT** - 60,80 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de compteur,
- `la programmation du compteur si nécessaire,
- la dépose d'un relais ou d'une horloge,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 3 - Avec passage de monophasé à triphasé [*Se reporter au Cas 5 de l'Option 1*]

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Cas 4 - Avec passage de triphasé à monophasé *[Se reporter au Cas 6 de l'Option 1]*

Cas 5 - Sans intervention

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**	

Actes élémentaires compris
La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :
- la modification de la formule tarifaire souscrite.

Cas 6 - Avec programmation du compteur sur site

Tarif de la prestation	**34,04 € HT** - 40,85 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**	

Actes élémentaires compris
La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :
- la programmation du compteur,
- le relevé des index.

Cas 7 - Avec programmation du compteur AMM à distance

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée La non facturation s'applique, même si la télé-opération échoue et qu'un déplacement est nécessaire.	
Délais standards de réalisation	Sous réserve de fonctionnement de la télé opération	**1 jour ou à date souhaitée**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**	

Actes élémentaires compris
La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :
- la programmation des grilles tarifaires distributeur et/ou fournisseur,
- la transmission des index.

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Cas 8 - Avec relevé d'index AMM

Modification de FTA sans impact sur la grille tarifaire (fournisseur)

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délais standards de réalisation	Sous réserve de fonctionnement de la télé opération	**1 jour ou à date souhaitée**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la programmation de la grille tarifaire distributeur,
- la transmission des index.

Option 3 - Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire

Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur, compteur AMM)

Tarif de la prestation	**34,04 € HT** - 40,85 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le réglage du disjoncteur si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur AMM › *voir actes élémentaires de l'Option 3-Cas 5*),
- le relevé des index.

Cas 2 - Avec changement du disjoncteur

Tarif de la prestation	**50,67 € HT** - 60,80 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du disjoncteur,
- le réglage du disjoncteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur AMM › *voir actes élémentaires de l'Option 3-Cas 5*),
- le relevé des index.

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Cas 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement de compteur

Tarif de la prestation	**50,67 € HT** - 60,80 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le réglage du disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur AMM › *voir actes élémentaires de l'Option 3 - Cas 5*),
- le relevé des index.

Cas 4 - Avec changement de disjoncteur et de compteur

Tarif de la prestation	**61,28 € HT** - 73,54 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du disjoncteur,
- le réglage du disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec un compteur AMM › *voir actes élémentaires de l'Option 3 - Cas 5*),
- le relevé des index.

Cas 5 - Avec programmation du compteur à distance AMM

Tarif de la prestation	**3,35 € HT** - 4,02 € TTC	
Délais standards de réalisation	Sous réserve de fonctionnement de la télé opération	**1 jour ou à date souhaitée**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la programmation de la puissance souscrite,
- la programmation des grilles tarifaires distributeur et/ou fournisseur si nécessaire,
- la transmission des index.

Cas 6 - Avec passage de monophasé à triphasé [*Se reporter au Cas 5 de l'Option 1*]

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Cas 7 - Avec passage de triphasé à monophasé *[Se reporter au Cas 6 de l'Option 1]*

Cas 8 - Avec étude technique

Tarif de la prestation	**Sur devis** ***Nota*** *- Le devis intègre le montant de la prestation contractuelle demandée.*
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction et la transmission du devis au client,
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire) après acceptation du devis par le client.

Clauses restrictives F180

La formule tarifaire d'acheminement est choisie pour une durée d'1 an et ne peut être modifiée qu'à l'issue de cette période.
La prestation est réalisée sous réserve de la compatibilité de la demande avec la configuration du point de connexion

Les Options 1 - Cas 5 et 6, 2 - Cas 3 et 4, et 3 - Cas 6 et 7 sont réalisées sous réserve que :
- un rendez-vous téléphonique ait eu lieu avant l'intervention,
- les caractéristiques électriques du raccordement soient compatibles.

L'option 2 - Cas 5 est réalisée sous réserve que la modification de formule tarifaire ne nécessite pas d'intervention sur le dispositif de comptage.
Dans le cadre d'une modification de puissance (Options 1 et 3), si celle-ci est à la baisse, les actes élémentaires liés à la modification ne sont pas facturés, lorsqu'elle ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage.

L'Option 1 et l'Option 3 - Cas 1 à 7 sont non facturées si la date de la 1ère installation du compteur AMM y a été réalisée depuis moins d'un an.

Dans le cadre d'une modification de formule tarifaire (Options 2 et 3), lorsque cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage, la prestation n'est pas facturée si elle est réalisée lors d'une mise en service sur un dispositif de comptage programmé sur un Tarif Réglementé de Vente en extinction.

L'augmentation de puissance souscrite demandée moins de 12 mois après une baisse de puissance souscrite est facturée au tarif spécial de 44,49 € HT pour l'Option 1 - Cas 1 et 7 et pour l'Option 3 - Cas 1 et 5.

Les échecs de télé-opération sont traités dans un délai standard de 5 jours ouvrés.

Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	C4	**C5**

Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

La prestation consiste en la modification du dispositif de comptage, les modifications demandées étant sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite.

Cette fiche comprend plusieurs options déclinées en fonction de la configuration technique du point de connexion : Option 1 - Activation de la sortie télé-information du compteur, Option 4 - Remplacement du compteur par un compteur AMM.

Option 1 - Activation de la sortie télé-information du compteur (non évolué)

Tarifs de la prestation	Point de connexion équipé d'un compteur AMM : **NF** - Non facturée
	Point de connexion non équipé d'un compteur AMM : **28,52 € HT** - 34,22 € TTC
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

Avec compteur non communicant
- l'activation de la sortie télé-information du compteur.

Avec compteur communicant
- la modification par télé-opération du mode «historique» en «standard» ou inversement.

***Nota** - La sortie TIC d'un compteur AMM est activée par défaut, sur le mode dit «historique».*

Option 4 - Remplacement du compteur par un compteur AMM

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :
- la dépose du compteur en place,
- la pose d'un compteur AMM,
- la programmation du compteur AMM,
- le réglage du disjoncteur à la puissance maximale si accessible,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

Clauses restrictives F185

L'option 1 est réalisée sous réserve que la sortie télé-information existe sur le compteur en place, soit accessible et ne soit pas condamnée.

Intervention pour impayé ou manquement contractuel					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5

Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

La prestation consiste en la suspension ou le rétablissement de l'alimentation électrique dans le cadre de la gestion d'un impayé ou d'un manquement contractuel.

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Suspension de l'alimentation, **Option 2** - Rétablissement de l'alimentation.

Option 1 - Suspension de l'alimentation

Tarif de la prestation	**129,63 € HT** - 155,56 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB pour la programmation de la suspension de l'alimentation et en cas d'annulation de la demande.**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la suspension de l'alimentation au point de connexion.
- le relevé d'index.

Option 2 - Rétablissement de l'alimentation

Tarif de la prestation	**151,84 € HT** - 182,21 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**1 jour ouvré**
	Standard 2 (express)	**Le jour même**
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB et via la ligne Astreinte si rétablissement express.**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rétablissement de l'alimentation au point de connexion.
- le relevé d'index.

Clauses restrictives F200A

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait du fournisseur ou du client, y compris en cas d'opposition ou de menace physique, la prestation est considérée comme réalisée.

La prestation de rétablissement de l'alimentation est réalisée sous réserve que le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention.
Le rétablissement express est réalisé sous réserve qu'EDSB soit avertie avant 15h.

Intervention pour impayé ou manquement contractuel					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	C4	**C5**

Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

À la demande du fournisseur, EDSB intervient pour réaliser la prestation demandée. Il appartient au fournisseur de vérifier que la demande respecte l'ensemble des textes réglementaires.

Cette fiche comprend :

- la prestation de réduction de puissance avec les options suivantes :
  Option 1 - Réduction de puissance, Option 2 - Restauration de la puissance réduite
- la prestation de suspension de l'alimentation, avec les options suivantes :
  Option 1 - Coupure conditionnelle (réservée aux points de connexion résidentiels), Option 2 - Coupure ferme
- la prestation de rétablissement.

Pour les prestations de réduction de puissance et de suspension de l'alimentation (option coupure conditionnelle), la collecte d'un règlement par chèque ou la présentation d'une preuve de paiement sont systématiquement acceptées. Le fournisseur précise systématiquement le montant à collecter et communique au préalable à EDSB l'adresse à laquelle les chèques de règlement (les autres modes de règlement ne sont pas acceptés) doivent être envoyés.

Prestation de réduction de puissance

Option 1 - Réduction de puissance

- Avec compteur non communicant
La réduction de puissance est réservée pour les points de connexion résidentiels.

La prestation consiste à réduire la puissance maximale de soutirage à 3000 W pour les points de connexion dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 6 kVA (2000 W pour les points de connexion dont la puissance souscrite est égale à 3 kVA) par ordre de priorité :
1 - Via le réglage du disjoncteur,
2 - Via la pose d'un mini-interrupteur en cas d'impossibilité de réglage du disjoncteur.

***Nota** - La prestation est réalisée si la configuration technique le permet et/ou s'il n'y a pas d'opposition ou de menace physique du client.*

- Avec compteur communicant
La réduction de puissance est possible pour les points de connexion résidentiels et professionnels.

La prestation consiste à réduire la puissance maximale de soutirage à la valeur demandée par le fournisseur. Cette réduction est possible au pas de 1 kVA par télé-opération.

Actes élémentaires compris
La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la réduction de la puissance,
  > ou le transfert du chèque collecté au fournisseur (hors point de connexion équipé d'un compteur communicant),
- le relevé d'index le cas échéant.

Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

Option 2 - Restauration de la puissance réduite

La prestation consiste à rétablir l'alimentation à la puissance réduite en cas de rupture du mini interrupteur.

***Nota** - Avec compteur communicant, la restauration à puissance réduite est limitée au cas exceptionnel où le distributeur aurait été obligé de réduire la puissance par la pose d'un réducteur de puissance et où ce dispositif doit être remplacé.*

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la restauration de la puissance réduite,
  > ou le transfert du chèque collecté au fournisseur (exceptionnellement pour un point de connexion équipé d'un compteur communicant dont la puissance aurait été limitée par la pose d'un réducteur de puissance)
- le relevé d'index le cas échéant,

Prestation de suspension de l'alimentation

Option 1 - Coupure conditionnelle (réservée aux points de connexion résidentiels)

La prestation consiste en la suspension de l'alimentation électrique du point de connexion, la puissance étant réduite à 1000 W en l'absence du client, en dehors des situations suivantes (en sus des restrictions présentées dans les clauses restrictives) :

- le client remet un chèque du montant indiqué par le fournisseur ou présente des éléments attestant du règlement de la somme due,
- le client présente des éléments attestant d'une aide accordée par le Fonds Solidarité Logement (entre le 1er novembre et le 31 mars, éléments datant de moins de 12 mois ; hors de cette période, éléments datant de moins de 30 jours),
- le client présente des éléments attestant d'une demande d'aide au Fonds Solidarité Logement datant de moins de 2 mois,
- le client présente des éléments attestant d'une situation de surendettement.

***Nota** - Avec compteur communicant la suspension de l'alimentation ou la réduction de puissance est précédée systématiquement d'un déplacement sur site. Elle est réalisée à distance par télé-opération entre 8h00 et 12h00 deux jours après le déplacement sur site.*

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

1 - En présence du client

1-1 - En cas de remise de chèque ou de production de l'un des documents mentionnés dans la description ci-contre :

- le maintien ou le rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite,
- le relevé d'index.
- le transfert du chèque collecté au fournisseur.

1-2 - En l'absence de remise de chèque ou de production de l'un des documents mentionnés dans la description ci-contre :

- Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation :

- la suspension de l'alimentation du site,
- le relevé d'index.

2 - En l'absence du client

- Si la configuration technique permet la réduction de puissance à 1000 W :

- la réduction de la puissance du site à 1000 W,
- le relevé d'index (si compteur accessible).

Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

Option 2 - Coupure ferme

La prestation consiste en la suspension de l'alimentation électrique du point de connexion que le client soit présent ou non.

***Nota** - Avec compteur communicant la suspension de l'alimentation est précédée d'un déplacement sur site pour les points de connexion résidentiels. Elle est réalisée à distance par télé-opération entre 8h00 et 12h00 deux jours après le déplacement sur site ou après la demande en l'absence de déplacement.*

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

1 - En présence du client

1-1 - En cas de remise de chèque ou présentation d'une preuve de paiement :

- le maintien ou le rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite,
- le relevé d'index.
- si un chèque est collecté › Transfert au fournisseur.

1-2 - En l'absence de remise de chèque ou de présentation d'une preuve de paiement :

- Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation :

- la suspension de l'alimentation du site,
- le relevé d'index.

***Nota** - En cas d'impossibilité technique de suspendre l'alimentation, la prestation demandée est considérée comme non réalisée et n'est pas facturée.*

2 - En l'absence du client

- Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation :

- la suspension de l'alimentation du site,
- le relevé d'index.

***Nota** - En cas d'impossibilité technique de suspendre l'alimentation, la prestation demandée est considérée comme non réalisée et n'est pas facturée.*

Prestation de rétablissement

La prestation demandée consiste à rétablir l'alimentation à la puissance contractuelle d'un point de connexion ayant fait l'objet au préalable d'une prestation de réduction de puissance ou de suspension de l'alimentation.

***Nota** - Avec compteur communicant la prestation est réalisée à distance par télé-opération dans la journée. Dans ce cas, si l'alimentation est suspendue, l'interrupteur (breaker) du compteur est laissé ouvert avec possibilité de ré-enclenchement par le client.*

Dans le cas particulier, d'un point de connexion dont l'alimentation est suspendue au coupe-circuit individuel, le rétablissement nécessite un déplacement sur site.

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rétablissement de l'alimentation du point de connexion et/ou la suppression de la réduction de la puissance maximale de soutirage de connexion,
- le relevé et la transmission index de rétablissement.

Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

Tarifs de la prestation	Prestation de réduction de puissance	Point de connexion équipé d'un compteur AMM : **3,07 € HT** - 3,68 € TTC	Point de connexion non équipé d'un compteur AMM : **48,08 € HT** - 57,70 € TTC
	Prestation de suspension de l'alimentation (coupure conditionnelle ou coupure ferme)	Point de connexion équipé d'un compteur AMM : **33,83 € HT** - 40,60 € TTC	Point de connexion non équipé d'un compteur AMM : **48,08 € HT** - 57,70 € TTC
	Prestation de rétablissement	**NF** - Non facturée Cette prestation ne fait l'objet d'aucune facturation, son prix étant inclus dans le tarif des prestations de réduction de puissance ou de suspension de l'alimentation.	
Délais standards de réalisation	Prestation de réduction de puissance (option réduction) et de suspension de l'alimentation	**10 jours ouvrés** *Nota 1 - Si une équipe doit effectuer, dans le cadre d'une coupure ferme, un second déplacement avec des moyens particuliers pour des raisons techniques, le délai standard est alors de 10 jours ouvrés + 10 jours ouvrés = 20 jours ouvrés.* *Nota 2 - Avec un compteur communicant, la réduction de puissance est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain.*	
	Prestation de rétablissement ou de réduction de puissance (option restauration)	- Pour un point de connexion équipé d'un compteur non communicant, si la demande est transmise avant 15 h : **la prestation est réalisée le jour même, sinon elle est réalisée dans un délai standard de 1 jour ouvré.** - Pour un point de connexion équipé d'un compteur communicant : **la prestation est réalisée à distance par télé-opération le jour même**. Si la demande est transmise après 15 h et en cas d'échec de télé-opération la prestation est réalisée dans un délai standard de 1 jour ouvré.	
Contacter EDSB	Prestation de réduction de puissance (option réduction) et de suspension de l'alimentation	**Portail d'EDSB «F200B - Interventions pour impayé [C5]»**	
	Prestation de réduction de puissance (option restauration de la puissance)	- Avec compteur non communicant : **Ligne Affaires Urgentes** +**Portail d'EDSB** (**SGE**) «F200B - Interventions pour impayé [C5]» - Avec compteur communicant : **Portail d'EDSB** «F200B - Interventions pour impayé [C5]»	
	Pour les annulations de réduction de puissance et de suspension de l'alimentation	- **Portail d'EDSB** (fiche de synthèse de l'affaire et lien «Annuler») si demande d'annulation > 2 jours ouvrés ou avec compteur communicant jusqu'à 17 h la veille. - **Ligne Astreinte** si demande d'annulation ≤ 2 jours ouvrés avec compteur non communicant.	
	Prestation de rétablissement	- Avec compteur non communicant : **Ligne Astreinte** - Avec compteur communicant : **Portail d'EDSB** «F200B - Interventions pour impayé [C5]»	

Clauses restrictives F200B

Prestations de réduction de puissance et de suspension de l'alimentation :
La charge de la vérification de la conformité de la réalisation de la prestation avec la réglementation en vigueur incombe au fournisseur. Cependant, la prestation n'est pas exécutée si le client présente au technicien d'EDSB en charge de l'intervention l'un des documents suivants :
- Attestation Chèque Energie, valide entre le 1er novembre et le 31 mars,
- Attestation d'aide accordée par le Fonds Solidarité-Logement (FSL) : Entre le 1er novembre et le 31 mars > attestation datant de moins de 12 mois / Hors de cette période > attestation datant de moins de 30 jours,
- Attestation d'aide demandée au Fonds Solidarité-Logement (FSL) datant de moins de 2 mois,
- Attestation de situation de surendettement.

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait du fournisseur ou du client, y compris en cas d'opposition ou de menace physique, la prestation est considérée comme réalisée.

Prestation de réduction de puissance - Option restauration et prestation de rétablissement :
La prestation est réalisée sous réserve que le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention sur site.

Pour les points de connexion en triphasé équipés de compteurs non communicants, la réduction de puissance est réalisée, lorsque cela est possible, via le réglage au minimum admissible par le disjoncteur. Pour les points de connexion en triphasé équipés de compteurs communicants, la réduction de puissance est a minima fixée à 3000 W.

Traitement et transmission des données de relevé					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	C4	C5

Transmission hebdomadaire de courbes de mesure au pas 5 minutes

La prestation consiste à transmettre au client les courbes de mesure hebdomadaires collectées par point d'application de la tarification d'utilisation des réseaux.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délai standard de réalisation	La courbe de mesure de la semaine S est transmise en semaine S+1.	
Contacter EDSB	**Téléphone, courrier, e-mail**	
	Consommateur	**Espace personnel EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé et la transmission des points de la courbe de charge au pas 5 minutes,
- la validation manuelle de la courbe de mesure.

Clauses restrictives F300A

La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur communicant permettant l'enregistrement de la courbe de charge.

Traitement et transmission des données de relevé					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur Tiers	C1	C2	C3	C4	C5

Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Transmission récurrente de la courbe de charge, **Option 2** - Collecte de la courbe de charge.

Option 1 - Transmission récurrente de la courbe de charge

La prestation consiste à transmettre au demandeur, à fréquence quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, la courbe de charge au pas 5 minutes d'un point de connexion actif.
La courbe de charge est constituée des données de puissance active brutes issues du compteur ou corrigées par le SI EDSB, au choix du demandeur.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Consommateur	**Espace personnel EDSB**
	Fournisseur - Tiers	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées :

- l'activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur, le cas échéant,
- la résiliation de l'abonnement en cours, le cas échéant,
- la mise en place de l'abonnement au service de transmission récurrente de la courbe de charge demandée.

Option 2 - Collecte de la courbe de charge

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délai standard de réalisation	**Si la prestation est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaires.**	
Contacter EDSB	Consommateur	**Espace personnel EDSB**
	Fournisseur - Tiers	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée :

- l'activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur.

Clauses restrictives F300B

La prestation est réalisée sous réserve que :
-le site soit équipé d'un compteur télé-accessible et compatible à la courbe de charge,
-le demandeur garantisse disposer de l'autorisation exprès du client pour la collecte et la transmission de sa courbe de charge.

Traitement et transmission des données de relevé					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	**C5**
Fournisseur Tiers	C1	C2	C3	C4	**C5**

Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Transmission récurrente de la courbe de charge, **Option 2** - Collecte de la courbe de charge.

Option 1 - Transmission récurrente de la courbe de charge

La prestation consiste à collecter la courbe de charge pour un point de connexion actif et à la transmettre au demandeur. Les courbes de charge transmises sont des données brutes issues du compteur au pas 30 minutes.
La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle. La collecte et la transmission récurrente sont activées pour une durée de 36 mois maximum.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délai standard de réalisation	**3 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Consommateur	**Espace personnel EDSB**
	Fournisseur - Tiers	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- l'activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur le cas échéant,
- la validation de la prise en charge de la transmission récurrente.

Option 2 - Collecte de la courbe de charge

La prestation consiste à activer la collecte de la courbe de charge au pas 30 minutes pour un point de connexion actif. La collecte est activée pour une durée de 36 mois maximum.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délai standard de réalisation	**3 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Consommateur	**Espace personnel EDSB - e-mail - courrier**
	Fournisseur - Tiers	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée :

- l'activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur.

Clauses restrictives F300C

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur AMM ouvert aux services et télé-opérable.
- le demandeur garantisse disposer d'un consentement exprès du consommateur pour la collecte et la transmission récurrente de sa courbe de charge.

Traitement et transmission des données de relevé					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur Tiers	C1	C2	C3	C4	C5

Transmission quotidienne des index et autres données du compteur

La prestation consiste à permettre au demandeur de s'abonner à l'ensemble des données brutes du compteur (hors courbes de charge) décrites dans le guide des flux publié par EDSB et à les lui transmettre quotidiennement.

Le demandeur doit déclarer le canal de réception par lequel il souhaite recevoir les données (portail, mail ou FTP).

Le service est souscrit à compter de la date du jour (sauf dysfonctionnement) et pour une durée indéterminée.

Les fournisseurs et tiers souscrivent à cette prestation en indiquant une date de début (≥ date du jour) et éventuellement une date de fin (› date de début). Si cette date de fin est non renseignée, le service reste souscrit pendant une durée indéterminée avec possibilité pour les fournisseurs et tiers d'y mettre fin à tout moment via le portail.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délai standard de réalisation	**3 jours ouvrés** (Hors délai de création des canaux FTP)	
Contacter EDSB	Consommateur	**Espace Clients**
	Fournisseur - Tiers	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission des données au demandeur.

Clauses restrictives F305A

La prestation est réalisée sous réserve que :

-le site soit équipé d'un compteur électronique communicant,
-le demandeur garantisse disposer de l'autorisation expresse du client pour la collecte et la transmission de ses données.

Traitement et transmission des données de relevé					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur Tiers	C1	C2	C3	C4	**C5**

Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

La prestation consiste à transmettre au demandeur les index quotidiens et puissances maximales quotidiennes disponibles, en données brutes issues du compteur, pour un point de connexion actif.

La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle.
La transmission récurrente est activée pour une durée de 36 mois maximum.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée
Délai standard de réalisation	**3 jours ouvrés**
Contacter EDSB	Fournisseur - Tiers **Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la validation de la prise en charge de la transmission récurrente.

Clauses restrictives F305

La prestation est réalisée sous réserve que :

-le site soit équipé d'un compteur AMM ouvert aux services et télé-opérable,
-le demandeur garantisse disposer d'une autorisation du consommateur pour la transmission des données demandées,

Traitement et transmission des données de relevé

Catégorie	1

Cible - Segment

Propriétaire ou gestionnaire d'immeubles

Tiers autorisés

Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel

La prestation consiste à fournir des agrégats de données de consommation à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée
Délai standard de réalisation	**1 mois à partir de la réception de l'ensemble des pièces nécessaires au traitement de la demande.**
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier -** **E-mail :** clientele@edsb.fr

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la vérification de la recevabilité de la demande,
- l'identification des PDL (points de livraison) associés à la demande,
- l'agrégat annuel des consommations des PDL identifiés,
- la transmission du nombre de points de mesure,
- la transmission de la somme des consommations d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel (adresse ou regroupement d'adresses), en respectant un seuil minimal conforme aux règles de protection des données en vigueur, et sur une période disponible de 3 ans au maximum à compter de la date de la demande.

Clauses restrictives F320

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le demandeur ai transmis les éléments nécessaires selon le format demandé (formulaire dûment rempli, fourniture des justificatifs demandés et fichier Excel normé des adresses) ;
- le demandeur certifie le bien-fondé de sa demande de données agrégées et la véracité des informations communiquées ;
- le demandeur s'engage, conformément à l'article D. 341-15 du code de l'énergie, à tenir à disposition d'EDSB ou de l'autorité administrative l'ensemble des justificatifs liés à la demande ;
- le demandeur s'engage, conformément à l'article D. 341-17 du code de l'énergie, à ne pas chercher à reconstituer les données individuelles de comptage des personnes physiques ou morales concernées par les consommations agrégées à la maille immeuble, sauf autorisation expresse de chaque occupant.

Si le nombre de PDL identifiés, avec une consommation non nulle, est inférieur ou égal à 10 pour un agrégat donné, l'agrégat de consommation ne sera pas communiqué (donnée à caractère personnel)

Traitement et transmission des données de relevé					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5

Prestation de relevé à pied

Cette prestation s'adresse aux clients refusant la pose d'un compteur évolué ou l'activation du dispositif de télécommunication. Sa mise en place permet de facturer à ces utilisateurs les surcoûts générés du fait du maintien du relevé à pied.

Tarif de la prestation	**100,10** € HT - 120,12 € TTC
Délai standard de réalisation	À chaque relevé selon le calendrier défini par **EDSB**
Contacter EDSB	La prestation est automatiquement réalisée à l'initiative d'**EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé sur site des données de comptage,
- selon les cas, la remise à zéro des dépassements,
- l'intégration des relevés dans le système de facturation.

Clauses restrictives F350

La prestation n'est plus facturée lorsque le client permet la pose d'un compteur évolué et/ou l'activation du dispositif de télécommunication, en autorisant l'accès à EDSB au dispositif de comptage.

Traitement et transmission des données de relevé					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**

Relevé spécial

La prestation consiste à effectuer un relevé en dehors du relevé cyclique.

Tarifs de la prestation	Consommateur C1 - Fournisseur C2 à C4 : **63,51 € HT** - 76,21 € TTC	
	Fournisseur C5 :	
	Jusqu'au 31 décembre 2023 inclus **28,52 € HT** - 34,22 € TTC	
	À compter du 1er janvier 2024 :	
	Point de connexion équipé d'un compteur AMM communicant	**NF** - Non facturée
	Point de connexion équipé d'un compteur AMM silencieux*	**NF** - Non facturée dans la limite de deux fois par an puis : **28,52 € HT** - 34,22 € TTC
	Point de connexion non équipé d'un compteur AMM	**28,52 € HT** - 34,22 € TTC
	Prestation non facturée si elle fait suite à une contestation du fournisseur ou du client et que l'erreur d'EDSB lors du relevé cyclique est avérée.	
	** Un compteur silencieux est un compteur ayant déjà été communicant mais n'est plus communicant depuis au moins 2 mois.*	
Délais maximum de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé ou le télé-relevé des données de comptage,
- selon les cas, la remise à zéro des dépassements,
- la transmission des données de comptage au demandeur.

Traitement et transmission des données de relevé					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	C4	**C5**

Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur

Cette prestation consiste à permettre au fournisseur de contester un index dans un délai standard de 3 mois* après sa publication, dans les cas suivants : index de mise en service, index de résiliation, index de changement de fournisseur.

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Traitement de la demande par le distributeur sans déplacement, **Option 2** - Traitement de la demande par le distributeur avec déplacement.

La prestation n'est pas facturée si l'anomalie avérée concerne un index relevé par le distributeur, l'écart entre l'index mis en doute et l'index corrigé diffère de plus de 4000 kWh pour les clients résidentiels et de plus de 8000 kWh pour les clients professionnels, dans le cas d'une contestation de l'index de changement de fournisseur.

* Dans le cas de clients avec une offre fournisseur à paiement mensuel, ce délai est porté à 12 mois si aucune évolution contractuelle nécessitant une intervention sur le comptage n'a eu lieu (modification de la puissance, par exemple). Si une évolution contractuelle nécessitant une intervention sur le comptage a eu lieu dans ces 12 derniers mois, ce délai est borné à la date de cette intervention technique.

Option 1 - Traitement de la demande par le distributeur sans déplacement

Le fournisseur peut joindre un index auto-relevé daté à l'appui de sa demande de prestation. Le distributeur peut accepter, après analyse, cet index auto-relevé sans se déplacer. Si le fournisseur transmet des éléments probants et factuels, tels qu'un état des lieux ou un relevé contradictoire, à l'appui de sa demande, le distributeur peut corriger l'index sans se déplacer, la prestation n'étant pas facturée.

Tarif de la prestation	**25,67 € HT** - 30,80 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Portail d'EDSB

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- l'analyse des consommations du point de connexion,
- la correction des index en cas d'anomalie d'index confirmée.

Option 2 - Traitement de la demande par le distributeur avec déplacement

Le distributeur se déplace pour relever un index mis en cause et procède à la correction si l'analyse met en évidence une anomalie.

Tarif de la prestation	**61,40 € HT** - 73,68 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Portail d'EDSB

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé d'index,
- l'analyse des consommations du point de connexion,
- la correction des index en cas d'anomalie d'index confirmée.

Clauses restrictives F365

Cette prestation n'est pas ouverte pour un point de connexion équipé d'un compteur communicant ; les cas de contestation d'in- dex restent exceptionnels.

Option 2 : la prestation est réalisée sous réserve qu'elle comprenne un déplacement unique du distributeur.

Traitement et transmission des données de relevé					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**

Prestation annuelle de décompte

La prestation consiste à mettre en place les conditions techniques et contractuelles puis à effectuer le relevé, le contrôle et les calculs de décompte en vue de l'affectation des flux de consommation au périmètre des responsables d'équilibre de l'hébergeur et du décomptant, et de la publication des données de comptage.

Un point de comptage est en décompte lorsqu'il est raccordé à une installation privative appartenant à un tiers appelé hébergeur. Cette dernière est raccordée au Réseau Public de Distribution.

Tarifs de la prestation

Cette prestation est facturée, par point de comptage en décompte, selon les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous augmentés des montants correspondants à ceux prévus par les composantes de gestion et de comptage du tarif en vigueur d'utilisation d'un réseau public d'électricité dans des domaines de tension HTA ou BT. Les composantes sont prises en compte en fonction de la puissance de soutirage de l'utilisateur en décompte. La composante annuelle de gestion applicable est celle prévue lorsque l'utilisateur a conclu un contrat d'accès directement auprès du gestionnaire de réseau.
Cette prestation est reconduite tacitement chaque année sauf demande expresse adressée au moins 3 mois avant le terme de la prestation.

Service de comptage du point de comptage en décompte	Hébergeur disposant d'un service de comptage	
	À courbe de mesure	À index
À courbe de mesure	**19,76 € HT** 23,71 € TTC	**410,92 € HT** 493,10 € TTC
À index [HTA ou BT > 36kVA]	**255,57 € HT** 306,68 € TTC	**647,01 € HT** 776,41 € TTC
À index [BT ≤ 36kVA]	**144,15 € HT** 172,98 € TTC	**521,81 € HT** 626,17 € TTC

Délais standards de réalisation

- La fréquence minimale de transmission de la courbe de mesure est mensuelle,
- La fréquence minimale de transmission des index est mensuelle en HTA et BT > 36 kVA.

Contacter EDSB

Portail d'EDSB

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Acte de gestion
- l'élaboration et la gestion du Contrat de Service de Décompte (le cas échéant).

Avec de comptage
- la location et l'entretien du matériel de comptage,
- le contrôle du matériel de comptage,
- le relevé et l'exploitation des données du point de comptage en décompte,
- la validation, la correction et la mise à disposition de ces données de comptage,
- le profilage du point de comptage en décompte (le cas échéant).

Avec de décompte
- le décompte des flux du site hébergeur,
- la transmission des flux, après décompte, au responsable d'équilibre du site en décompte et du site hébergeur.

Actes élémentaires non compris

Acte de gestion
- l'étude de la solution technique,
- la pose du compteur et mise en service du décompte,
- l'élaboration de la convention d'utilisation d'un comptage additionnel.

Clauses restrictives F370

La prestation est réalisée sous réserve que :
-le site hébergeur et le site en décompte soient équipés d'un compteur à courbe de charge,
-un Contrat de Service de Décompte relatif au point de comptage en décompte considéré soit conclu pour les points de comptage C1 à C4 ou un Contrat Unique de Décompte pour les points de comptage C5.

Pour le segment C5, la mise en œuvre de la prestation se réalise selon des dispositions transitoires qui se traduisent par un traitement non totalement informatisé. Cette contrainte technique conditionne la disponibilité de la prestation.

Traitement et transmission des données de relevé					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur - Tiers	C1	C2	C3	C4	C5

Transmission infra-journalière des données du compteur

La prestation consiste à permettre au demandeur de recevoir à chaque sollicitation les données brutes du compteur (y compris courbes de charge) décrites dans le guide des flux publié par **EDSB.**

Le demandeur doit déclarer le canal de réception par lequel il souhaite recevoir les données (mail ou FTP).
La demande est formulée pour chaque PRM.
Les données transmises sont :
- celles mesurées lors des dernières 24 heures pour la courbe de charge,
- celles présentes dans le compteur lors de son interrogation pour les index et les paramètres de tarif dynamique.

Pour un même PRM, toute nouvelle demande n'est pas autorisée tant que la précédente n'a pas été traitée.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délai standard de réalisation	**De 5 à 30 minutes suivant le nombre d'appels simultanés.** (Hors délai de création des canaux FTP)	
Contacter EDSB	Consommateur	**API mise à disposition sur Internet (après obtention d'identifiants permettant l'accès au service).**
	Fournisseur - Tiers	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission des données au demandeur.

Clauses restrictives F375A

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur électronique communicant avec boitier IP,
- le demandeur garantisse disposer de l'autorisation expresse du client pour la collecte et la transmission de ses données,
- un acteur ne sature pas le service avec un trop grand nombre de demandes.

Traitement et transmission des données de relevé					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur Tiers	C1	C2	C3	C4	C5

Transmission de l'historique de courbe de charge

La prestation consiste à transmettre la courbe de charge pour un point de connexion actif. La courbe de charge transmise contient des données brutes issues du compteur ou corrigées par le SI EDSB, au choix du demandeur.

La demande porte sur une période rétroactive de 24 mois au maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délais standards de réalisation	**- Quelques minutes via le portail d'EDSB** **- 10 jours ouvrés pour les autres canaux**	
Contacter EDSB	Consommateur C1 à C4	**Courrier - E-mail**
	Consommateur C5	**Espace personnel EDSB - Courrier - E-mail :** clientele@edsb.fr
	Fournisseur - Tiers	**Portail d'EDSB - E-mail :** clientele@edsb.fr

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition de l'historique de la courbe de charge.

Clauses restrictives F380

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur communicant ou d'un compteur AMM ouvert aux services, et télé-accessible,
- la collecte de la courbe de charge ait été activée*,
- l'historique de la courbe de charge soit disponible dans le SI EDSB,
- le demandeur garantisse disposer de l'autorisation expresse (C1 à C4) ou du consentement (C5) du ou des consommateurs actuellement en service, pour la transmission des données demandées.

Nota : *Les données transmises sont brutes. Seuls les segments C1/C4 peuvent disposer des données corrigées.*

** par la prestation F300B (C3 et C4) ou la prestation F300C option 2 (C5).*

Traitement et transmission des données de relevé					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur Tiezr	C1	C2	C3	C4	C5

Transmission de l'historique de consommations

La prestation consiste à communiquer l'historique des consommations mensuelles disponibles pour un ou plusieurs points de connexion actifs.

La demande porte sur une période rétroactive de 36 mois au maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délais standards de réalisation	**- Quelques minutes via le portail d'EDSB** **- 10 jours ouvrés pour les autres canaux**	
Contacter EDSB	Consommateur	**Courrier - E-mail**
	Fournisseur - Tiers	**Portail d'EDSB - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la communication au demandeur de l'historique de consommations, des puissances atteintes et des dépassements de puissance mensuels par classe temporelle, sur les grilles disponibles.

Clauses restrictives F385A

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le demandeur garantisse disposer de l'autorisation expresse du ou des consommateurs actuellement en service, pour la transmission des données demandées.
- la demande concerne l'historique de consommations du ou des consommateurs actuellement en service pour les données demandées.

Traitement et transmission des données de relevé					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	**C5**
Fournisseur Tiers	C1	C2	C3	C4	**C5**

Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Transmission des historiques de consommations, **Option 2** - Transmission de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes.

Option 1 - Transmission des historiques de consommations

La prestation consiste à fournir l'historique des consommations mensuelles disponibles d'un ou plusieurs points de connexion actifs.

La demande porte sur une période de 36 mois maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Consommateur C5	**Espace personnel EDSB - Courrier - E-mail : clientele@edsb.fr**
	Fournisseur - Tiers	**Portail d'EDSB E-mail : clientele@edsb.fr**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition de l'historique des consommations.

Option 2 - Transmission de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

La prestation consiste à fournir au demandeur l'historique des index quotidiens et des puissances maximales quotidiennes disponibles, en données brutes issues du compteur, sur un point de connexion actif.

La demande porte sur une période rétroactive de 36 mois au maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure. Cette option est disponible exclusivement pour les points de connexion équipés d'un compteur communicant.

Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotiendiens et puissances maximales quotidiennes

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Consommateur C5	**Espace personnel EDSB - Courrier - E-mail : clientele@edsb.fr**
	Fournisseur - Tiers	**Portail d'EDSB E-mail : clientele@edsb.fr**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes.

Clauses restrictives F385B

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le demandeur garantisse disposer d'une autorisation du consommateur pour la transmission des données demandées,
- La demande concerne l'historique de consommations ou d'index/puissances du ou des consommateurs actuellement en service pour les données demandées.

Vérification d'appareils					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	C4	C5

Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification du dispositif de protection HTA des installations électriques d'un client (prestation F401 - Option 1) par un prestataire agréé.

L'intervention d'EDSB est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarif de la prestation	**363,20 € HT** - 435,84 € TTC	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

Vérification d'appareils					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**

Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification du dispositif de protection de découplage des installations électriques d'un client (prestation F401 - Option 2) par un prestataire agréé.

L'intervention d'EDSB est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarif de la prestation	**363,20 € HT** - 435,84 € TTC	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

Vérification d'appareils					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	C4	C5

Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage par un prestataire agréé

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification simultanée du dispositif de protection HTA de découplage des groupes électrogènes des installations électriques d'un client (prestation F401 - Option 3) par un prestataire agréé.

L'intervention d'EDSB est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarif de la prestation	**447,02 € HT** - 536,42 € TTC	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

Vérification d'appareils					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	C4	C5

Vérification sur le dispositif de comptage

La prestation consiste à effectuer une vérification sur le dispositif de comptage.

Cette prestation comprend 2 options : **Options 1** - Vérification métrologique du compteur, **Option 2** - Vérification suite à changement de TC (Transformateurs de Courant), TT (Transformateurs de Tension) HTA.

Cette prestation ne peut être utilisée en cas de contestation d'ordre juridique.

Option 1 - Vérification métrologique du compteur

La prestation consiste à effectuer une vérification du bon fonctionnement du compteur sans déposer celui-ci (un compteur est déclaré conforme si les valeurs d'erreurs mesurées ne dépassent pas les seuils de tolérance réglementaires).

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien EDSB ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas la prestation est facturée au cout réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Tarif de la prestation	**307,30 € HT** - 368,76 € TTC La vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement (*), valise d'injection, câbles et accessoires),
- la vérification métrologique,
- le contrôle de cohérence des TC (Transformateurs de Courant), TT (Transformateurs de Tension),
- le relevé d'index
- la dépose des appareils de vérification,
- la remise d'un constat de vérification métrologique.

Option 2 - Vérification suite à changement de TC (Transformateurs de Courant), TT (Transformateurs de Tension) HTA

La prestation consiste a procéder à un contrôle de la chaine de mesure en HTA suite à changement TC (Transformateurs de courant), TT (Transformateurs de Tension) par le client (propriétaire de ces matériels), ou suite a une modification de couplage.

Tarif de la prestation	**179,18 € HT** - 215,02 € TTC	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la vérification de la cohérence métrologique avec l'énergie mesurée par le compteur,
- la vérification du câblage des TC (Transformateurs de Courant), TT (Transformateurs de Tension).
- le relevé d'index

(*) en pratique, une tolérance de + ou – trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente sera acceptable pour la date de vérification de l'étalon.

Vérification d'appareils					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	**C4**	C5

Vérification sur le dispositif de comptage

La prestation consiste à effectuer une vérification du bon fonctionnement du compteur sans déposer celui-ci (un compteur est déclaré conforme si les valeurs d'erreurs mesurées ne dépassent pas les seuils de tolérance réglementaires).

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien EDSB ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas la prestation est facturée au cout réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Tarif de la prestation	**307,30 € HT** - 368,76 € TTC	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement (*), valise d'injection, câbles et accessoires),
- la vérification métrologique,
- le contrôle de cohérence des TC (Transformateurs de Courant),
- le relevé d'index
- la dépose des appareils de vérification,
- la remise d'un constat de vérification métrologique.

(*) en pratique, une tolérance de + ou – trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente sera acceptable pour la date de vérification de l'étalon.

Vérification d'appareils					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	C4	**C5**

Vérification sur le dispositif de comptage

La prestation consiste à effectuer une vérification sur le dispositif de comptage.

Cette prestation comprend deux options : **Options 1** - Vérification métrologique du compteur, **Option 2** - Vérification visuelle du compteur.

Cette prestation ne peut être utilisée en cas de contestation d'ordre juridique.

Option 1 - Vérification métrologique du compteur

La prestation consiste à effectuer une vérification du bon fonctionnement du compteur sans déposer celui-ci (un compteur est déclaré conforme si les valeurs d'erreurs mesurées ne dépassent pas les seuils de tolérance réglementaires).

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien EDSB ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas la prestation est facturée au cout réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Tarif de la prestation	**307,30 € HT** - 368,76 € TTC La vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement (*), valise d'injection, câbles et accessoires),
- la vérification métrologique,
- le relevé d'index
- la dépose des appareils de vérification,
- la remise d'un constat de vérification métrologique.

Option 2 - Vérification visuelle du compteur

La prestation consiste à effectuer un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage en présence du client lorsque le compteur est bloqué ou bruyant ou l'afficheur du compteur hors service.

Tarif de la prestation	**34,04 € HT** - 40,85 € TTC La vérification visuelle n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage,
- le relevé d'index,
- la remise d'un compte–rendu de contrôle visuel de comptage.

(*) en pratique, une tolérance de + ou – trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente sera acceptable pour la date de vérification de l'étalon.

Vérification d'appareils					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**

Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur

La prestation concerne les clients propriétaires de leur compteur.

Cette prestation comprend deux prestations : **Prestation 1** - Synchronisation du matériel de comptage (points de connexion C1 à C4), **Prestation 2** - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage.

Prestation 1 - Synchronisation du matériel de comptage (points de connexion C1 à C4)

Tarif de la prestation	**28,82** € HT - 34,58 € TTC
Délai standard de réalisation	À la date convenue avec le client
Contacter EDSB	La prestation est automatiquement réalisée à l'initiative d'EDSB

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à l'heure du matériel en cas de dérive,
- la mise à jour du calendrier,
- la programmation des changements d'heure légale (d'hiver/d'été).

Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage

Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement)

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion).

Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire)

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée
Délai standard de réalisation	À la date convenue avec le client
Contacter EDSB	La prestation est automatiquement réalisée à l'initiative d'EDSB

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion),
- le remplacement de l'élément défectueux, et l'adaptation du dispositif de comptage si nécessaire,
- la vérification du bon fonctionnement du dispositif de comptage,
- la mise en exploitation du dispositif de comptage,
- le relevé des index du ou des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Clauses restrictives F440

La prestation est réalisée sous réserve que la demande ait été exprimée dans les 3 mois suivant la publication des index contestés ou 12 mois si le client final est mensualisé.

Vérification d'appareils					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5

Mise sous tension pour essais des installations électriques

La prestation consiste en la mise sous tension pour essais (MSTPE) des installations électriques d'un point de connexion nouvellement créé.

La prestation s'applique exclusivement aux installations à usage permanent des bâtiments commerciaux, industriels ou administratifs, et sur des installations totalement achevées. Pour les clients C2 à C4, la prestation n'est proposée que conjointement à une demande de mise en service, et dans les conditions contractuelles de cette mise en service.
La demande de prestation de MSTPE doit être formulée conjointement à la demande de mise en service à la suite d'un raccordement nouveau (F100A).
La MSTPE permet de réaliser les essais nécessaires :
- à l'obtention de l'attestation de conformité validée par CONSUEL,
- éventuellement, des attestations nécessaires à la mise en exploitation du site concerné,
- éventuellement à la réception des process mis en œuvre sur le site concerné.

***Nota** - La MSTPE ne peut pas servir à la mise en activité du site par l'utilisateur. EDSB est seul habilitée à autoriser la MSTPE et à en fixer la durée.*

Tarifs de la prestation	Au plus tard à l'issue de la période convenue de MSTPE, et si l'utilisateur a fourni à EDSB l'attestation de conformité validée par CONSUEL dans les délais, et si le fournisseur a émis une demande valable de mise en service, EDSB met en service l'installation. Il n'y a alors pas de MHT. Seules les actions liées à la MST sont alors facturées : **660,42 € HT** - 792,50 € TTC À l'issue de la période accordée de MSTPE, en l'absence de l'attestation de conformité validée par CONSUEL et de mise en service, le point de connexion concerné est mis hors tension par EDSB, le client étant prévenu de fait de l'échéance de la période de MSTPE. Les actions liées à la MST et à la MHT sont alors facturées : **1020,74 € HT** - 1224,88 € TTC
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés à compter de la réception de la demande par EDSB (sauf contrainte technique ou réglementaire).** La durée de la MSTPE ne peut excéder un mois sauf demande de dérogation justifiée et acceptée par EDSB
Contacter EDSB	Client final — **Téléphone - Courrier - E-mail** Fournisseur — **Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :
- la constitution et le suivi du dossier,
- la mise sous tension (MST) de l'installation électrique,
- la mise hors tension (MHT) de l'installation électrique, sauf si la mise en service définitive est réalisée au plus tard à l'issue de la période accordée pour MSTPE.

Clauses restrictives F450

La prestation est réalisée sous réserve que :
- pour les clients C1, un contrat CARD ait été signé, un accord de rattachement au responsable d'équilibre ait été transmis ou que le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- EDSB ait contrôlé la conformité des ouvrages aux normes en vigueur et aux exigences d'EDSB,
- le cas, échéant, la réception sans réserve du poste de livraison ait été faite avec compte rendu,
- le formulaire, signé par l'ensemble des par- ties, ait été reçu par EDSB,
- les conventions de raccordement et d'exploitation soient en vigueur,
- la puissance demandée dans le cadre de la MSTPE soit au plus égale à la puissance de raccordement,
- le demandeur ou son représentant soient présents lors de l'intervention,
- le cas échéant, les travaux de raccordement soient terminés en totalité y compris le télé-relevé et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement d'EDSB ait été réalisée,
- le cas échéant, la contribution aux travaux de raccordement ait été payée en totalité,
- le cas échéant, pour le raccordement et l'activation de la ligne Réseau Téléphonique Commuté (points de connexion C1-C2 ou C3 ≥ 250 kW), le client ait mis à disposition d'EDSB un point de raccordement téléphonique dédié, disponible et conforme aux normes de télécommunications, à proximité immédiate du compteur..

(*) Si la MHT n'est pas possible (accès non possible par exemple), ou si la MSTPE est utilisée à d'autres fins que des essais (ouverture du bâtiment au public par exemple), EDSB se réserve le droit d'en informer les autorités administratives départementales.

Vérification d'appareils					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	C4	C5

Séparation de réseaux

La prestation consiste à mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.

Rappel : la déconnexion des têtes de câbles aux limites d'exploitation ne sont pas compris dans la prestation > Utilisation de la fiche F860.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de malt ou fermeture des sectionneurs de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par EDSB en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

Tarif de la prestation	**290,23 € HT** - 348,28 € TTC	
Délai standard de réalisation	**À une date convenue avec le client, sachant qu'un délai minimum de 21 jours calendaires est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs.** ***Nota** - Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, EDSB peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).*	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dé-condamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client),
- les manœuvres d'exploitation et la condamnation des interrupteurs du Réseau de Distribution Public pour en assurer la continuité,
- la réalisation de la séparation du réseau,
- la VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre par un dispositif adapté au type de réseau si nécessaire,
- l'ouverture des appareils d'alimentation du poste client, en tenant compte des limites d'exploitation,
- la remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement ou à son représentant, précisant, en particulier, les limites des installations séparées,

et à l'issue des travaux :

- le contrôle de l'installation en présence du chef d'établissement ou de son représentant,
- la restitution de l'attestation de séparation du réseau (ASR),
- la condamnation des appareils si nécessaire,
- la remise sous tension de l'installation,
- la reprise du schéma normal d'exploitation.

Vérification d'appareils					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	**C4**	**C5**

Séparation de réseaux

La prestation consiste à mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par EDSB en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

Tarif de la prestation	**199,10 € HT** - 238,92 € TTC
Délai standard de réalisation	**À une date convenue avec le client, sachant qu'un délai minimum de 21 jours calendaires est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs.** ***Nota*** *- Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, EDSB peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).*
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dé-condamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client),
- la réalisation de la séparation du réseau,
- la VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre si nécessaire,
- la remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement ou à son représentant, précisant, en particulier, les limites des installations séparées,,

et à l'issue des travaux :

- le contrôle de l'installation, en présence du chef d'établissement ou de son représentant,
- la restitution de l'Attestation de Séparation du Réseau (ASR),
- la condamnation des appareils si nécessaire,
- la remise sous tension de l'installation,
- la reprise du schéma normal d'exploitation.

Prestations liées à la qualité de fourniture					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	C4	C5

Bilans qualité fourniture [HTA]

Cette prestation consiste à établir des bilans semestriels de continuité portant sur des engagements standards, ou à souscrire des engagements personnalisés de continuité et de qualité de l'onde et à établir les bilans associés.

Cette prestation comprend les options suivantes : **Option 1** - Bilan standard semestriel de continuité, **Option 2** - Bilans personnalisés annuels et semestriels de continuité, **Option 3** - Bilans personnalisés annuels et semestriels de qualité.

Option 1 - Bilan standard semestriel de continuité

EDSB adresse un bilan standard semestriel de continuité portant sur des engagements standards et couvrant la période précédant la date d'envoi du bilan (les coupures sont comptabilisées à partir des relevés effectués par EDSB sur le réseau alimentant le site).

Tarif de la prestation	**271,73 € HT** - 326,08 € TTC	
Délai standard de réalisation	**1 mois à compter de la fin de la période concernée**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsque le bilan semestriel de continuité comprenant les éléments suivants a été envoyé au client C1 ou aux fournisseurs C2 et C3 :

- le nombre de coupures brèves et longues ou nombre global de coupures,
- leurs motifs,
- leur durée.

Option 2 - Bilans personnalisés annuels et semestriels de continuité

EDSB propose au client des seuils personnalisés de continuité et adresse un bilan sur la tenue des engagements personnalisés de continuité souscrits par le client dans le cadre d'un contrat Seuil Personnalisé Continuité.

Tarifs de la prestation	Bilan annuel **335,24 € HT** - 402,29 € TTC	
	Bilan semestriel supplémentaire **271,73 € HT** - 326,08 € TTC	
Délai standard de réalisation	**1 mois à compter de la fin de la période concernée**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsque les engagements personnalisés de continuité ont été souscrits par le client, et que le bilan personnalisé annuel ou semestriel de continuité comprenant les éléments suivants (selon l'engagement souscrit) a été envoyé au client C1 ou aux fournisseurs C2 et C3 :

- le nombre de coupures brèves et longues ou nombre global de coupures,
- leurs motifs,
- leur durée.

Bilans qualité fourniture [HTA]

Option 3 - Bilans personnalisés annuels et semestriels de qualité

EDSB propose au client des seuils personnalisés de qualité de l'onde, et adresse un bilan sur la tenue des engagements personnalisés portant sur les creux de tension souscrits par le client dans le cadre d'un contrat Seuil Personnalisé sur la qualité de l'onde.

Tarifs de la prestation	Bilan annuel **1317,63 € HT** - 1581,16 € TTC	
	Bilan semestriel supplémentaire **271,73 € HT** - 326,08 € TTC	
Délai standard de réalisation	**1 mois à compter de la fin de la période concernée**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsque les engagements personnalisés de qualité de l'onde ont été souscrits par le client, et que le bilan personnalisé annuel de qualité comprenant les éléments suivants (selon l'engagement souscrit) a été envoyé au client C1 ou aux fournisseurs C2-C3 :

- le nombre des creux de tension,
- leur durée,
- leur profondeur.

Clauses restrictives F600

La prestation est réalisée sous réserve que les clients aient préalablement souscrit les engagements de qualité et/ou de continuité correspondants dans leur contrat d'accès au réseau et pour les Options 2 et 3, que les clients aient fourni une ligne Réseau Téléphonique Commuté permettant de télé-relever les instruments de mesure.

L'option semestrielle pour la réalisation des bilans doit être souscrite en début de période d'engagement.

Prestations liées à la qualité de fourniture					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	C4	C5

Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée

La prestation consiste à mettre en place un dispositif permettant de manœuvrer à distance l'ouverture et la fermeture des interrupteurs des cellules d'arrivée du réseau, afin de diminuer les temps de coupure en cas d'incident.

Cette prestation ne constitue pas une garantie de secours ni une priorité de réalimentation.

Tarifs de la prestation	Télécommande 2 directions : **736,02 € HT** - 883,22 € TTC Télécommande 3 directions : **790,88 € HT** - 949,06 € TTC
Délais standards de réalisation	Envoi de l'étude de faisabilité : **6 semaines** Travaux : **Selon le planning convenu avec le client** ***Nota*** *- En cas d'incident, la manœuvre des interrupteurs à distance par EDSB, le cas échéant, est réalisée sans engagement de délai.*
Contacter EDSB	Client final **Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'étude d'ingénierie du cas (EDSB détermine la solution à mettre en place en fonction de la configuration technique du réseau),
- la fourniture, la pose et l'exploitation d'un dispositif de télécommande des cellules arrivée réseau, dont la commande est motorisée,
- la location, l'entretien du dispositif,
- la prise en charge de l'abonnement téléphonique et des communications pour la manœuvre des interrupteurs.

Clauses restrictives F660

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le client ait mis à disposition d'EDSB un point de raccordement téléphonique dédié dans le poste, disponible et conforme aux normes de télécommunications ainsi qu'une alimentation électrique basse tension,
- les cellules d'arrivée HTA au point de connexion du client soient motorisées et compatibles avec le coffret de télécommande (l'adaptation ou le remplacement des cellules d'arrivée est à la charge du client),
- la prestation soit compatible avec les conditions normales d'exploitation du réseau (équilibre des charges, incompatibilité avec un raccordement en antenne),
- l'exiguïté du local permette l'installation et l'intervention sur le coffret de télécommande tout en gardant le poste sous tension.

Raccordement et modification de raccordement		
Catégorie	**3**	Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.

Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**

Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD) puis à mettre en service, pour une durée supérieure à 28 jours, une installation provisoire conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.

Tarifs de la prestation	Le prix consiste en une partie forfaitaire à laquelle s'ajoute une partie variable sur devis, si besoin d'extension du réseau public de distribution : • Pour un raccordement dans le domaine de tension BT : - Au titre du forfait : le prix de la prestation est forfaitaire selon le type de branchement réalisé et figure dans le «Barème de Facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à EDSB» (disponible sur le site Internet d'EDSB). Ce forfait est facturé au demandeur via la facture d'énergie. - Au titre du devis : lorsque des travaux sont nécessaires sur le RPD, un devis (PDR) complémentaire relatif à ces travaux est établi selon les dispositions du Barème de Facturation cité. Il est directement adressé pour accord au demandeur du raccordement. • Pour un raccordement dans le domaine de tension HTA, un devis (PDR) relatif à ces travaux est établi directement au demandeur du raccordement selon les dispositions du Barème de Facturation cité.
Délais standards de réalisation	À réception de la totalité des éléments du dossier C4 - C5 sans travaux sur le RPD : **- Réalisation du raccordement en Standard 1 sous 10 jours ouvrés,** **- Réalisation du raccordement en Standard 2 (express) sous 2 jours ouvrés.**

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB et comprend principalement :

- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution,
- la mise en service du raccordement provisoire,
- la résiliation,
- le dé-raccordement,
- la pose et dépose du dispositif de comptage.
- lorsque des travaux sur le réseau concédé à EDSB sont nécessaires, la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type),
- pour les points de connexion C1 à C4, la rédaction et la signature de l'éventuelle convention d'exploitation.

Actes élémentaires non compris

En cas de demande de prolongation du raccordement provisoire, EDSB se réserve le droit de procéder à une visite annuelle de contrôle de l'usage et de la conformité dudit raccordement, dans cette situation :

- EDSB doit avoir en sa possession la lettre d'engagement signée du client. En l'absence de ce document et pour bénéficier de la prolongation de son raccordement provisoire, le client s'engage à le transmettre dans les plus bref délais à EDSB.
- Le tarif de la visite de contrôle correspond au tarif de la prestation F920.
- pour les points de connexion en contrat unique, la visite de contrôle est facturée au fournisseur titulaire du point.
- pour un point de connexion C5, la demande de prolongation peut émaner du client avec accord de son fournisseur ou du fournisseur lui-même.

Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours

	Autre cas : **Proposition de raccordement (PDR) :** Sans travaux sur le RPD : **- Proposition de raccordement (PDR) sous 10 jours ouvrés.** **- Réalisation du raccordement à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.** Avec travaux sur le RPD : **- Proposition de raccordement (PDR) : C5 sous 6 semaines, C1 à C4 sous 3 mois.** **- Réalisation du raccordement idem point ci-dessus.** ***Nota -** Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'EDSB (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).*	
Contacter EDSB	Client final C1	**Accueil Clientèle EDSB**
	Fournisseur C2 à C5	**Portail d'EDSB**

Clauses restrictives F800

La réalisation des travaux est soumise à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement, au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR. et pour les points de connexion C1 à C4, à la signature de l'éventuelle convention de raccordement.

La mise en service est réalisée sous réserve que :
- les travaux de raccordement soient terminés et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement d'EDSB ait été réalisée,
- le client signe la lettre « Engagement alimentation électrique temporaire », relative à la conformité des installations avec les normes en vigueur (notamment NF C13-100 pour le domaine de tension HTA), et qui indique la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 2 ans, renouvelable sous conditions),
- le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- le client se soit acquitté de la totalité des coûts des travaux.

EDSB ne procède pas au raccordement s'il reçoit une injonction de l'autorité compétente. Pour le raccordement provisoire d'une durée supérieure à 3 mois d'une caravane ou assimilé, une autorisation d'urbanisme est nécessaire pour donner suite à la demande.

Raccordement et modification de raccordement

Catégorie	3	Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.

Cible - Segment

Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	**C4**	**C5**

Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD), puis à mettre en service, pour une durée maximale de 28 jours, une installation provisoire, conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.

Tarifs de la prestation	Le prix consiste en une partie forfaitaire à laquelle s'ajoute une partie variable sur devis, si besoin d'extension du réseau public de distribution. Au titre du forfait : le prix de la prestation est forfaitaire selon le type de branchement réalisé et figure dans le «Barème de Facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à EDSB» (disponible sur le site Internet d'EDSB). Ce forfait est facturé au demandeur via la facture d'énergie. Au titre du devis : lorsque des travaux sont nécessaires sur le RPD, un devis (PDR) complémentaire relatif à ces travaux est établi selon les dispositions du Barème de Facturation cité. Il est directement adressé pour accord au demandeur du raccordement.
Délais standards de réalisation	À réception de la totalité des éléments du dossier Sans travaux sur le RPD : **Réalisation du raccordement en Standard 1 sous 10 jours ouvrés.** Avec travaux sur le RPD : **- Proposition de raccordement (PDR) : C5 sous 6 semaines, C4 sous 3 mois.** **- Raccordement réalisé à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.** ***Nota -** Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'EDSB (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).*
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB et comprend principalement :

- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution,
- la mise en service du raccordement provisoire,
- la résiliation,
- le dé-raccordement,
- la pose et dépose du dispositif de comptage.
- lorsque des travaux sur le réseau concédé à EDSB sont nécessaires, la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type),
- pour les points de connexion C4, la rédaction et la signature de l'éventuelle convention d'exploitation.

Clauses restrictives F820

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le client signe la lettre «Engagement alimentation électrique temporaire», relative à la conformité des installations, qui indique la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 28 jours),
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- le client se soit acquitté de la totalité des coûts des travaux.

EDSB ne procède pas au raccordement s'il reçoit une injonction de l'autorité compétente.

Raccordement et modification de raccordement

Catégorie	3	Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.

Cible - Segment

Consommateur	C1	C2	C3	C4	**C5**
Fournisseur	C1	C2	C3	C4	C5

Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours, suite à une demande formulée directement par le demandeur auprès d'EDSB

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD), puis à mettre en service, pour une durée maximale de 28 jours, une installation provisoire, conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.

Avertissement

Cette prestation est un circuit d'exception à la F820. Elle est réservée exclusivement aux clients en BT≤36 kVA, pour une mise en service d'un raccordement provisoire sous 48 heures.
Pour une demande prévue et anticipée par le client, EDSB recommande au client de s'adresser directement à son fournisseur, qui demandera une prestation F820.

Tarif de la prestation	Le prix de la prestation est forfaitaire. Ce forfait est fonction du type de branchement réalisé. Il figure dans le «Barème de Facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à EDSB» (disponible sur le site Internet d'EDSB). Ce forfait est facturé au demandeur via la facture d'énergie.	
Délai standard de réalisation	À réception de la totalité des éléments du dossier	
	Express	**2 jours ouvrés**
Contacter EDSB	Client final	**Ligne Accueil Clientèle EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB et comprend principalement :

- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution,
- la mise en service du raccordement provisoire,
- la résiliation,
- le dé-raccordement,
- la pose et dépose du dispositif de comptage.

Clauses restrictives F825

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le client choisisse un fournisseur dans la liste des fournisseurs s'étant déclarés auprès d'EDSB comme disposant d'une offre de fourniture dans le cadre de cette prestation,
- le client signe la lettre «Engagement alimentation électrique temporaire», relative à la conformité des installations, faisant apparaître la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 28 jours),
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- le raccordement se situe à proximité immédiate du réseau existant qui doit disposer d'une capacité d'alimentation suffisante.

EDSB ne procède pas au raccordement s'il reçoit une injonction de l'autorité compétente

Raccordement et modification de raccordement		
Catégorie	3	Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.

Cible - Segment

Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	C4	C5

Raccordement

La prestation consiste à raccorder physiquement une installation définitive au réseau existant conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.

La prestation correspond également aux modifications de raccordement dans le cadre des demandes d'augmentation ou de diminution de la puissance souscrite par rapport à la puissance de raccordement initiale, lorsque des travaux sont nécessaires.

Tarif de la prestation	Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB (disponible sur le site Internet d'EDSB)	
Délais standards de réalisation	À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition de raccordement (PDR) : **Se reporter au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs de réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.** Travaux : **Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.** ***Nota** - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'EDSB (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).*	
Contacter EDSB	Client final	**Accueil Clientèle EDSB**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, échéancier),
- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution (y compris la pose du dispositif de comptage, et le cas échéant, le raccordement au Réseau Téléphonique Commuté si la ligne est disponible, et le réglage des protections).

Par ailleurs, elle intègre pour les points de connexion C1 à C4 :

- la rédaction et la signature des éventuelles conventions de raccordement et d'exploitation.

Clauses restrictives F840

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation.

La réalisation des travaux est soumise :
- à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- pour les points de connexion C1 à C4 à la signature de la convention de raccordement,
- à l'acceptation formelle par la collectivité en charge de l'urbanisme, le cas échéant, de la prise en charge de l'extension du réseau ainsi que de la réalisation des travaux associés.
- pour les points de connexion C1 à C4, dans le cas d'une modification de raccordement, les conventions de raccordement, et le cas échéant d'exploitation, doivent être mises à jour.

Raccordement et modification de raccordement		
Catégorie	3	Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.

Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	C4	C5

Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement

La prestation consiste à réaliser une ou plusieurs des opérations suivantes :
- déplacement du comptage d'un point de connexion,
- déplacement de tout ou partie des ouvrages du raccordement d'un point de connexion,
- modification de la technique du raccordement d'un point de connexion (passage aérien/ souterrain par exemple).

La prestation ne s'applique pas aux modifications de raccordement engendrées par des demandes de modifications de puissance (dans ce cas, se reporter à la fiche F170 ou F180).

Tarif de la prestation	Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB (disponible sur le site Internet d'EDSB)	
Délais standards de réalisation	À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition de raccordement (PDR) : **Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum dans le délai figurant dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.** Travaux : **Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.** ***Nota** - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'EDSB (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).*	
Contacter EDSB	Client final	**Accueil Clientèle EDSB**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type),
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire).

Par ailleurs, elle intègre pour les points de connexion C1 à C4 :
- la rédaction et la signature des éventuelles conventions de raccordement et d'exploitation.

Clauses restrictives F860

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation.

La réalisation des travaux est soumise :
- à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- pour les points de connexion C1 à C4, à la signature préalable de la convention de raccordement mise à jour.

Raccordement et modification de raccordement		
Catégorie	3	Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.

Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	C4	C5

Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement

La prestation consiste à déplacer un ouvrage du réseau public de distribution.

Tarif de la prestation	**Sur devis**	
Délai standard de réalisation	**Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF.**	
Contacter EDSB	Client final	**Accueil Clientèle EDSB**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'étude de la solution technique,
- la rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF : offre technique, offre financière et échéancier),
- les travaux de déplacement d'ouvrage.

Clauses restrictives F870

La prestation est réalisée sous réserve :
-de l'acceptation de la PTF par le demandeur,
-du respect de l'échéancier de paiement défini dans la PTF.

Raccordement et modification de raccordement

Catégorie	1

Cible - Segment

Propriétaire de l'installation

Tiers autorisé

Suppression de raccordement

La prestation consiste à supprimer le raccordement au réseau public de distribution d'un point de connexion ne correspondant pas à un raccordement provisoire.

Tarif de la prestation	**Sur devis**
Délais standards de réalisation	À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition technique et financière (PTF) : **Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum sous 3 mois pour les points de connexion C1 à C4 et 10 jours pour les points de connexion C5.** Travaux : **Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF.**
Contacter EDSB	Client final **Ligne Accueil Clientèle**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF : offre technique, offre financière, échéancier),
- la mise hors tension de l'installation,
- les travaux de suppression du raccordement.

Clauses restrictives F880

La prestation est réalisée sous réserve que :

- elle ne porte pas atteinte à la continuité du service public de distribution,
- aucun contrat de fourniture d'électricité ne soit actif sur le point de connexion (en dehors des cas de danger grave et imminent ou de trouble).

Autres prestations					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5

Modification des codes d'accès au compteur

La prestation consiste à modifier les codes permettant l'accès à distance aux informations des compteurs électroniques télé-relevables, afin de préserver la confidentialité des données.

Tarif de la prestation	**107,22** € HT - 128,66 € TTC La prestation n'est pas facturée lors du changement de fournisseur.
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la modification du paramétrage du comptage,
- la transmission des codes d'accès au client C1 ou au fournisseur C2 à C4,
- le remplacement des mémoires des compteurs si nécessaire.

Clauses restrictives F900

Lorsque la prestation est demandée par un fournisseur C2 à C4, elle est réalisée sous réserve que le fournisseur garantisse disposer d'une autorisation expresse du client.

Autres prestations					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**

Enquête

La prestation consiste à étudier la consommation du point de connexion et à vérifier si besoin qu'il n'y a pas d'utilisation frauduleuse de l'installation ou de dysfonctionnement de comptage.

Tarifs de la prestation	C2 à C4	**94,98 € HT** - 113,98 € TTC
	C5	**28,52 € HT** - 34,22 € TTC
	La prestation n'est pas facturée dans le cas où une anomalie est constatée sur le comptage.	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'analyse des consommations du point de connexion,
- l'enquête sur site et le relevé d'index, le cas échéant.

Autres prestations					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	C5

Intervention de courte durée

La prestation consiste à effectuer une intervention d'une durée inférieure à 15 mn.

Son objet peut être par exemple :

Pour tous les compteurs :
- la vérification de la télé-information,
- la configuration des contacts clients (asservissement client),
- la vérification des contacts tarifaires (asservissement client),
- l'ouverture de local,
- le contrôle de la tension instantanée (sans pose d'enregistreur),
- l'apposition d'affiche annonçant la suspension de l'alimentation électrique des services généraux d'immeubles, dans le cas où le syndicat des copropriétaires est en situation d'impayé,
- l'explication sur le fonctionnement du compteur.

Pour les compteurs en propriété client :
- la pose de scellé,
- la dépose de scellé,
- le changement de pile (non soudée),
- le changement de batterie.

Tarif de la prestation	**110,39 € HT** - 132,47 € TTC
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :
- le traitement de l'objet correspondant à la demande.

Clauses restrictives F940A

La prestation est réalisée sous réserve qu'elle ne corresponde pas au remplacement des piles soudées au compteur lorsque le compteur est propriété du client.

Autres prestations					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	C4	**C5**

Intervention de courte durée

La prestation consiste à effectuer une intervention d'une durée inférieure à 15 mn.

Son objet peut être par exemple :

- l'ouverture de local,
- le contrôle de tension instantané (sans pose d'enregistreur),
- l'apposition d'affiche annonçant la suspension de l'alimentation électrique des services généraux d'immeubles dans le cas ou le syndicat des copropriétaires est en situation d'impayé,
- l'explication sur le fonctionnement du compteur,
- le changement de porte de coffret,
- la vérification de la télé-information client (TIC).
- la vérification des contacts tarifaires (asservissement client),
- la configuration des contacts clients (asservissement client),
- avec compteur AMM : la vérification du calendrier fournisseur programmé dans le compteur.

Tarif de la prestation	**28,52 € HT** - 34,22 € TTC La prestation n'est pas facturée dans le cas où une anomalie est constatée sur le comptage.
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le traitement de l'objet correspondant à la demande.

Autres prestations					
Catégorie	**1**				
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**

Protections de chantier

La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau et des personnes lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques d'EDSB.

Cette fiche comprend les cas suivants : Cas 1 - Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique, Cas 2 - Autres méthodes de protection de chantier.

Rappel : Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une déclaration de projet de travaux - déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux.
Consultez *www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr* afin de déclarer vos travaux et p'renez contact avec nos équipes techniques pour la mise en œuvre des mesures de prévention.

Cas 1 - Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique

La prestation consiste à poser et déposer des matériels isolants loués par EDSB au demandeur de la prestation, sur le réseau aérien BT nu ou isolé.

Tarifs de la prestation	2 éléments sont facturés au titre de cette prestation :	
	Forfait pose et dépose **314,00 € HT** - 376,80 € TTC	
	Au delà de 1 mois de protection, une redevance de location mensuelle[2] du matériel isolant, par portée : **9,85 € HT** - 11,82 € TTC	
Délai standard de réalisation	**10 jours après acceptation de la proposition**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**
	Tiers	**Courrier**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à disposition du matériel isolant ou de protection adapté,
- la pose du matériel adapté à la protection du chantier,
- la dépose du matériel en fin de chantier.

Cas 2 - Autres méthodes de protection du chantier

- La prestation consiste à mettre hors tension le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain, avec ou sans consignation, y compris le piquage et sectionnement en vue de sa destruction,
- La prestation consiste à déplacer, mettre hors de portée, soutenir le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain,
- Nécessite une étude de la solution technique à mettre en œuvre.

Protections de chantier

Tarif de la prestation	**Sur devis**	
Délai standard de réalisation	**À la date convenue avec le demandeur**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**
	Tiers	**Courrier**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la réalisation des manœuvres d'exploitation sur le réseau,
- la mise hors tension ou la consignation du réseau,
- le déplacement, mise hors de portée ou soutènement du réseau,
- la remise en état du réseau.

[1] DT : Demande de projet de Travaux / DICT : Demande d'intention Commencement de Travaux.
[2] Tout mois commencé est dû.

Autres prestations					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**

Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations

La prestation consiste à mettre à disposition du fournisseur une plate-forme de tests d'EDSB pour lui permettre de réaliser une recette en cycle complet de son système d'information.

Tarif de la prestation	Sur devis
Délai standard de réalisation	2 mois
Contacter EDSB	Mail avec envoi d'un cahier des charges selon le modèle type établi par **EDSB.**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à disposition d'une plate-forme de tests pour la durée commandée et d'un lot de points de connexion suffisant pour réaliser les tests,
- la fourniture d'une assistance technique et fonctionnelle à la demande du fournisseur tout au long de la campagne,
- les opérations manuelles liées aux déroulements des tests à effectuer dans le Système d'Information d'EDSB sur demande du fournisseur.

Clauses restrictives F1000

La prestation est réalisée sous réserve que :

- les versions applicatives, et les ressources requises, soient disponibles aux dates demandées,
- la faisabilité technique et fonctionnelle des tests prévus soit assurée (notamment mises en condition des points de connexion),
- le fournisseur accepte et respecte les procédures d'utilisation au service,
- le fournisseur respecte les limites précisées au service (volumétrie par jour notamment spécifiée dans le cahier des charges établi selon le modèle type d'EDSB).

Autres prestations					
Catégorie	1				
Cible - Segment					
Consommateur	C1	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	C2	C3	C4	**C5**

Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT ≤ 36 kVA]

La prestation consiste pour un point de connexion existant à le mettre en service dans la journée pour une demande transmise le même jour ou à le rétablir dans la journée suite à un impayé ou manquement contractuel pour une demande transmise après 15h00.

Cette fiche comprend deux options en fonction de la configuration technique du point de connexion : Option 1 - Point de connexion équipé d'un compteur non communicant, Option 2 - Point de connexion équipé d'un compteur communicant.

Option 1 - Point de connexion équipé d'un compteur non communicant (avec déplacement sur site)

Tarif de la prestation	**118,27 € HT** - 141,92 € TTC En sus du prix de la prestation de mise en service sur installation existante (F120B) ou de rétablissement de l'alimentation (inclue dans la fiche F200B). En cas de non réalisation de la prestation du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé, la prestation est facturée au prix affiché ci-dessus. La prestation est non facturée si la demande résulte d'une erreur d'EDSB.
Délai standard de réalisation	Dans la journée
Contacter EDSB	Portail d'EDSB + appel ligne Accueil clientèle EDSB

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Pour une mise en service sur une installation existante (F120B) :
- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur,
- le relevé et la transmission des index de mise en service,

lorsque l'alimentation est suspendue ou la puissance maximale de soutirage réduite :
- le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de puissance du point de connexion,
- la vérification visuelle du bon fonctionnement du compteur et du disjoncteur,
- la vérification de la présence des scellés de l'installation.

Pour un rétablissement (F200) :
- le rétablissement de l'alimentation ou de la puissance souscrite du point de connexion,
- le relevé et la transmission des index de rétablissement.

Option 2 - Point de connexion équipé d'un compteur communicant

Tarif de la prestation	**47,32 € HT** - 56,78 € TTC En sus du prix de la prestation de mise en service sur installation existante (F120B) ou de rétablissement de l'alimentation (F200B), lorsque la demande peut être réalisée par télé-opération. ***Nota*** *- Ce tarif s'applique même si la télé opération échoue, et qu'un déplacement s'avère nécessaire.*

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

Pour une mise en service sur une installation existante :
- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur,
- le relevé et la transmission des index de mise en service.

Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT ≤ 36 kVA]

	En cas de non réalisation de la prestation du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé, la prestation est facturée au prix affiché ci-dessus. La prestation est non facturée si la demande résulte d'une erreur d'EDSB.
Délai standard de réalisation	Dans la journée
Contacter EDSB	**Portail d'EDSB** En cas d'échec de télé-opération ou dans le cas particulier, d'un point de connexion dont l'alimentation est suspendue au coupe-circuit individuel ou au réseau, le fournisseur devra faire un appel à la ligne Accueil Clientèle EDSB

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur
- la programmation de la puissance souscrite,
- lorsque l'alimentation est suspendue, l'interrupteur (breaker) du compteur est laissé ouvert avec possibilité de réarmement par le client.

Pour un rétablissement :

- le rétablissement de l'alimentation ou de la puissance souscrite du point de connexion,
- l'interrupteur (breaker) du compteur est laissé ouvert avec possibilité de fermeture par le client.
- le relevé et la transmission des index de rétablissement.

Clauses restrictives F1020

La prestation est réalisée sous réserve que :

-les équipes d'intervention d'EDSB soient disponibles lorsqu'un déplacement est nécessaire,
-le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention lorsqu'un déplacement est nécessaire,
-son exécution ne présente aucun risque pour la sécurité des biens et des personnes,
-elle ait été demandée par le fournisseur et avant 21h00.

Pour un compteur communicant lorsque la demande est transmise après 15h00 et en cas d'échec de télé-opération, la prestation est réalisée sous réserve de disponibilité des équipes EDSB.

Fiches descriptives des prestations

F Consommateurs et fournisseurs d'électricité

Catégorie	2	Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel.

Vérification d'appareils		
Catégorie	**2**	Prestation réalisée dans un contexte concurrentiel.

Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**

Vérification des protections

La prestation consiste à vérifier le dispositif de protection des installations électriques d'un client.

Cette prestation peut être réalisée par EDSB ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

La prestation comprend trois options : **Option 1** - Vérification seule des protections HTA, **Option 2** - Vérification seule des protections de découplage des groupes électrogènes, **Option 3** - Vérification simultanée des protections HTA et de découplage des groupes électrogènes.

Dans tous les cas, l'intervention d'EDSB est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale, tel que précisé dans les prestations correspondantes F400, F410 et F415.

***Nota - EDSB** peut demander au client une vérification des protections en cas de présomption de dysfonctionnement.*

Actes élémentaires communs à toutes les options

1 - les manœuvres et la consignation, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion,
2 - l'installation et la dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires),
3 - la déconsignation et les manœuvres, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion.

Disponible pour les clients C1 à C3 | **Option 1** - Vérification seule des protections HTA

La prestation consiste à vérifier tout ou partie des équipements contribuant à la fonction de protection HTA de l'installation client (Transformateurs de Courant, Protections HTA NF C13-100).

Tarif de la prestation	**351,01 € HT** - 421,21 € TTC Dans tous les cas, lorsque la vérification est demandée par EDSB, suite à présomption de dysfonctionnement, EDSB prend à sa charge le coût de la prestation si les protections ne présentent pas d'anomalie.	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris spécifiques

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement les actes ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

4 - la vérification des protections HTA (y compris protection watt métrique homopolaire Pwh si existante) et selon les cas leur réglage,
5 - la vérification des circuits de protections y compris le cas échéant la vérification des TC (Transformateurs de Courant) et TT (Transformateurs de Tension).

Vérification des protections

Option 2 - Vérification seule des protections de découplage des groupes électrogènes

La prestation, qui concerne les clients possédant un moyen de production d'électricité de secours et ne disposant pas de contrat d'injection pour l'énergie injectée sur le réseau public de distribution, consiste à vérifier les équipements de protection de cette installation (protections de découplage, Transformateurs de Courant).

Tarif de la prestation	**351,01 € HT** - 421,21 € TTC Dans tous les cas, lorsque la vérification est demandée par EDSB, suite à présomption de dysfonctionnement, EDSB prend à sa charge le coût de la prestation si les protections ne présentent pas d'anomalie.	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris spécifiques

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement les actes ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

4 - la vérification des TC (Transformateurs de Courant),
5 - la vérification des protections de découplage, et selon les cas leur réglage.

Disponible pour les clients C1 à C3 | **Option 3** - Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage des groupes électrogènes

La prestation, qui concerne les clients possédant un moyen de production d'électricité de secours et ne disposant pas de contrat d'injection pour l'énergie injectée sur le réseau public de distribution, consiste à effectuer une vérification des protections HTA et des équipements de protection des installations de production de secours.

Tarif de la prestation	**421,56 € HT** - 505,87 € TTC Dans tous les cas, lorsque la vérification est demandée par EDSB, suite à présomption de dysfonctionnement, EDSB prend à sa charge le coût de la prestation si les protections ne présentent pas d'anomalie.	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris spécifiques

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement les actes ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

4 - la vérification des circuits de protections y compris les TC (Transformateurs de Courant) /TT (Transformateurs de Tension),
5 - la vérification des protections HTA (y compris protection wattmétrique homopolaire Pwh si existante) et selon les cas leur réglage,
6 - la vérification des protections de découplage et selon les cas, leur réglage.

Clauses restrictives F401

La prestation est réalisée sous réserve que :
- la séparation de réseaux ait été réalisée au préalable si nécessaire,
- les matériels aptes à l'exploitation aient été fournis par le client si ceux en place n'étaient pas adaptés,
- elle ne concerne pas le réglage avant la première mise en service de l'installation, systématiquement opéré par EDSB et facturé au titre du raccordement de l'installation.

Prestations liées à la qualité de fourniture					
Catégorie	**2**	Prestation réalisée dans un contexte concurrentiel.			
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**

Analyse ponctuelle des variations lentes de tension

La prestation consiste à effectuer une mesure des variations de tension, afin de déterminer si les engagements réglementaires ou contractuels liés aux fluctuations lentes de tension sont respectés.

Le client peut choisir EDSB ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Tarif de la prestation	**395,61 € HT** - 474,73 € TTC Dans tous les cas, EDSB prend à sa charge le coût de la prestation si l'analyse des enregistrements montre que les variations lentes de tension dépassent les valeurs réglementaires ou contractuelles.	
Délai standard de réalisation	**À la date convenue avec le client** ***Nota*** *- La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.*	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

Prestations liées à la qualité de fourniture					
Catégorie	**2**	Prestation réalisée dans un contexte concurrentiel.			
Cible - Segment					
Consommateur	**C1**	C2	C3	C4	C5
Fournisseur	C1	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**

Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture

La prestation consiste à effectuer une mesure de la qualité d'alimentation, afin de déterminer si une perturbation provient du réseau ou si les engagements réglementaires ou contractuels sont respectés.

Le client peut choisir EDSB ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Selon la demande, l'analyse peut porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :
- les fluctuations rapides (flicker/papillotement),
- les fluctuations lentes de tension,
- les creux de tension,
- les déséquilibres,
- la fréquence,
- les microcoupures,
- les harmoniques.

Tarif de la prestation	**1 619,35 € HT** - 1 943,22 € TTC Dans tous les cas, EDSB prend à sa charge le coût de la prestation si l'analyse des enregistrements montre que les variations lentes de tension dépassent les valeurs réglementaires ou contractuelles.	
Délai standard de réalisation	**À la date convenue avec le client** ***Nota -*** *La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.*	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Portail d'EDSB**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :
- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

P

Producteurs d’électricité

P

Sommaire des prestations proposées

Sommaire interactif - Cliquez sur la désignation de la prestation pour un accès direct

DÉSIGNATION	N° FICHE	PAGE
Synthèse des prestations proposées en fonction des segments clients		109
Synthèse des tarifs en vigueur		111
Frais annexes		115
Mise en service - Résiliation		
Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	P100A	117
Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production	P100B	118
Mise en service sur raccordement existant	P120A	119
Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant	P120B	120
Changement de nature de contrat	P125	121
Changement de responsable d'équilibre et/ou d'acheteur	P130	122
Résiliation sans suppression du raccordement	P140	123
Intervention sur point d'injection		
Modification de comptage sur réducteurs	P160A	124
Modification de comptage à lecture directe	P160B	125
Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA]	P180B	126
Intervention pour impayé ou manquement contractuel		
Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	P200	129
Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	P200B	130
Traitement et transmission des données de relevé		
Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure	P300B	131
Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure	P300C	132
Transmission quotidienne des index et autres données du compteur	P305A	133
Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure	P310	134
Prestation de relevé à pied	P350	135
Relevé spécial	P360	136
Prestation annuelle de décompte	P370	137
Transmission infra-journalière des données du compteur	P375A	138

P

Sommaire des prestations proposées

Transmission de l'historique de courbe de mesure	**P380**	139
Transmission de l'historique d'index	**P385**	140
Vérification d'appareils		
Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé	**P400**	141
Vérification des protections	**P401**	160
Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	**P410**	142
Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage des groupes électrogènes par un prestataire agréé	**P415**	143
Vérification sur le dispositif de comptage	**P420**	144
Traitement et transmission des données de relevé		
Prestation complémentaire de comptage	**P430**	162
Intervention d'exploitation		
Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur	**P440**	146
Séparation de réseau	**P460**AB	147
Prestations liées à la qualité de l'alimentation		
Bilan standard semestriel de continuité	**P600**	149
Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	**P610**	163
Analyse ponctuelle de la qualité de l'alimentation	**P620**	164
Mise à disposition d'un dispositif de surveillance pour une installation de production HTA	**P645**	165
Échange d'informations d'exploitation (DEIE)	**P650**	166
Prestation expérimentale de télé-action sous IP	**P655**	167
Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée	**P660**	150
Raccordement et modification de raccordement		
Raccordement	**P840**	151
Déplacement de comptage / Déplacement ou modification de raccordement	**P860**	152
Suppression de raccordement	**P880**	153
Autres prestations		
Modification des codes d'accès au compteur	**P900**	154
Intervention de courte durée	**P940**AB	155
Protections de chantier	**P960**	157

Synthèse des prestations proposées
en fonction des segments clients

P1 Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à courbe de charge.

P2 Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à index.

P3 Point de connexion raccordé en BT avec compteur sur réducteurs ou à courbe de charge.

P4 Point de connexion raccordé en BT avec compteur en direct.

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT PRODUCTEUR			
Mise en service - Résiliation	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	P100A	**P1**	**P2**	**P3**	P4
	Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production	P100B	P1	P2	P3	**P4**
	Mise en service sur raccordement existant	P120A	**P1**	**P2**	**P3**	P4
	Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant	P120B	P1	P2	P3	**P4**
	Changement de nature de contrat	P125	P1	P2	P3	**P4**
	Changement de responsable d'équilibre et/ou d'acheteur	P130	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**
	Résiliation sans suppression du raccordement	P140	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**
Intervention sur point d'injection	Modification de comptage sur réducteurs	P160A	**P1**	**P2**	**P3**	P4
	Modification de comptage à lecture directe	P160B	P1	P2	P3	**P4**
	Modification de puissance de raccordement [BT ≤36 kVA]	P180B	P1	P2	P3	**P4**
Intervention pour impayé ou manquement contractuel	Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	P200	**P1**	**P2**	**P3**	P4
		P200B	P1	P2	P3	**P4**
Traitement et transmission des données de relevé	Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure	P300B	**P1**	**P2**	**P3**	P4
		P300C	P1	P2	P3	**P4**
	Transmission quotidienne des index et autres données du compteur	P305A	**P1**	**P2**	**P3**	P4
	Paramétrage d'un synchrone de courbes de mesure	P310	**P1**	**P2**	**P3**	P4
	Prestation de relevé à pied	P350	**P1**	**P2**	**P3**	P4
	Relevé Spécial	P360	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**
	Prestation annuelle de décompte	P370	**P1**	**P2**	**P3**	P4
	Transmission infra-journalière des données du compteur	P375A	**P1**	**P2**	**P3**	P4
	Transmission de l'historique de courbe de mesure	P380	**P1**	P2	**P3**	P4
	Transmission de l'historique d'index	P385	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**

Synthèse des prestations proposées
en fonction des segments clients

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT PRODUCTEUR			
Vérification d'appareils	Intervention pour permettre la vérification des protections HTA effectuée par un prestataire agréé	P400	**P1**	**P2**	P3	P4
	Vérification des protections	P401	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**
	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage effectuée par un prestataire agréé	P410	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**
	Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et de découplage effectuée par un prestataire agréé	P415	**P1**	**P2**	P3	P4
	Vérification sur le dispositif de comptage	P420	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**
Traitement et transmission des données de relevé	Prestation complémentaire de comptage	P430	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**
Intervention d'exploitation	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété producteur	P440	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**
	Séparation de réseaux	P460A	**P1**	**P2**	P3	P4
		P460B	P1	P2	**P3**	**P4**
Prestations liées à la qualité de l'alimentation	Bilan standard semestriel de continuité	P600	**P1**	**P2**	P3	P4
	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	P610	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**
	Analyse ponctuelle de la qualité de l'alimentation	P620	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**
	Mise à disposition d'un dispositif de surveillance pour une installation de production HTA	P645	**P1**	P2	P3	P4
	Échange d'informations d'exploitation (DEIE)	P650	**P1**	**P2**	P3	P4
	Prestation expérimentale de télé-action sous IP	P655	**P1**	P2	P3	P4
	Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée	P660	**P1**	**P2**	P3	P4
Raccordement et modification de raccordement	Raccordement	P840	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**
	Déplacement de comptage / Déplacement ou modification de raccordement	P860	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**
	Suppression de raccordement	P880	Propriétaires de l'installation + Tiers autorisés			
Autres prestations	Modification des codes d'accès au compteur	P900	**P1**	**P2**	**P3**	P4
	Intervention de courte durée	P940A	**P1**	**P2**	**P3**	P4
		P940B	P1	P2	P3	**P4**
	Protections de chantier	P960	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**

Synthèse des tarifs en vigueur

Les prix appliqués sont ceux publiés à la date de réception de la demande par EDSB quelle que soit la date de réalisation de la prestation.

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT	TARIF HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC
Mise en service - Résiliation	**Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau**	P**100**A	**P1 à P3**	**174,62**	209,54	**289,96**	347,95
	Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production	P**100**B	**P4**				
	• Option 1 - Mise en service avec injection du surplus de la production			**NF.** Non facturée		**NF.** Non facturée	
	• Option 2 - Mise en service avec injection de la totalité de la production			**45,16**	54,19	**77,72**	93,26
	Mise en service sur raccordement existant	P**120**A	**P1 à P3**	**111,78**	134,14	**185,58**	222,70
	Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant	P**120**B	**P4**				
	• Option 1 - Mise en service avec injection du surplus de la production			**NF.** Non facturée			
	• Option 2 - Mise en service avec injection de la totalité de la production			**9,52**	11,42	**16,38**	19,66
	Changement de nature de contrat	P**125**	**P4**				
	- Cas 1 - Passage d'un Contrat d'Accès et d'Exploitation CAE/CRAE signé entre EDSB et le client à un contrat unique en injection (CU-I) signé entre le client et son fournisseur/acheteur, à la demande du fournisseur /acheteur			**NF.** Non facturée		**NF.** Non facturée	
	- Cas 2 - Passage d'un contrat CU-I à un contrat CAE, à la demande du client			**NF.** Non facturée		**NF.** Non facturée	
	Changement de responsable d'équilibre et/ou d'acheteur	P**130**	**P1 à P4**	**NF.** Non facturée			
	Résiliation sans suppression du raccordement	P**140**	**P1 à P3**	**132,71**	159,25	**220,39**	264,47
			P4	**8,64**	10,37	**12,96**	15,55
Intervention sur point d'injection	**Modification de comptage sur réducteurs**	P**160**A	**P1 à P3**				
	- Cas 1 - Sans changement de compteur (réglage simple, mise à jour des outils)			**173,58**	208,30	**284,98**	341,98
	- Cas 2 - Avec changement de compteur			**434,82**	521,78	**718,80**	862,56
	- Cas 3 - À distance			**18,91**	22,69		
	Modification de comptage à lecture directe	P**160**B	**P4**				
	• Option 1 - Modification du dispositif de comptage			**50,67**	60,80	**87,20**	104,64
	• Option 2 - Modification de la sortie télé-information du compteur communicant			**NF.** Non facturée			
	Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA]	P**180**B	**P4**				
	- Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle			**34,04**	40,85	**57,67**	69,20
	- Cas 2 - Avec changement de disjoncteur			**50,67**	60,80	**85,82**	102,98
	- Cas 3 - Avec passage de monophasé à triphasé			**143,09**	171,71	**242,36**	290,83
	- Cas 4 - Avec passage de triphasé à monophasé			**143,09**	171,71	**242,36**	290,83
	- Cas 5 - Avec intervention à distance			**3,35**	4,02		
	- Cas 6 - Avec étude technique				Sur devis		

Synthèse des tarifs en vigueur

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT	TARIF HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC
Intervention pour impayé ou manquement contractuel	Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	P200	P1 à P3				
	• Option 1 - Suspension de la desserte			129,63	155,56		
	• Option 2 - Rétablissement de la desserte			151,84	182,21	252,14	302,57
	Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	P200B	P4				
	• Option 1 - Suspension de l'accès au réseau			22,06	26,47		
	• Option 2 - Rétablissement de l'accès au réseau			12,32	14,78	18,48	22,17
Traitement et transmission des données de relevé	Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure	P300B	P1 à P3	NF. Non facturée			
		P300C	P4	NF. Non facturée			
	Transmission quotidienne des index et autres données du compteur	P305A	P1 à P3	NF. Non facturée			
	Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure	P310	P1 à P3	41,92	50,30		
	Prestation de relevé à pied	P350	P1 à P3	100,10	120,12		
	Relevé spécial	P360	P1 à P3	63,51	76,21	104,98	125,98
			P4	28,52	34,22	49,08	58,90
	Prestation annuelle de décompte	P370	P1 à P3				
	- Cas 1 - Hébergeur disposant d'un compteur à courbe de charge						
	• Client en décompte avec un compteur à courbe de charge			19,76	23,71		
	• Client en décompte avec un compteur à index [HTA et BT > 36 kVA]			255,57	306,68		
	• Client en décompte avec un compteur à index [BT ≤ 36 kVA]			144,15	172,98		
	- Cas 2 - Hébergeur disposant d'un compteur à index						
	• Client en décompte avec un compteur à courbe de charge			410,92	493,10		
	• Client en décompte avec un compteur à index [HTA ou BT > 36 kVA]			647,01	776,41		
	• Client en décompte avec un compteur à index [BT ≤ 36 kVA]			521,81	626,17		
	Transmission infra-journalière des données du compteur	P375A	P1 à P3	NF. Non facturée			
	Transmission de l'historique de courbe de mesure	P380	P1 - P3	NF. Non facturée			
	Transmission de l'historique d'index	P385	P1 à P4	NF. Non facturée			
Vérification d'appareils	Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé	P400	P1 à P4	363,20	435,84	603,12	723,74
	Vérification des protections	P401					
	• Option 1 - Vérification des protections HTA		P1 - P2	351,01	421,21	531,78	638,14

Synthèse des tarifs en vigueur

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT	TARIF HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC
	• Option 2 - Vérification des protections de découplage		P1 à P4	351,01	421,21	531,78	638,14
	• Option 3 - Vérification simultanée des protections HTA et de découplage		P1 - P2	421,56	505,87	654,51	785,41
	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	P410	P1 à P4	363,20	435,84	603,12	723,74
	Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage par un prestataire agréé	P415	P1 - P2	447,02	536,42	742,31	890,77
	Vérification sur le dispositif de comptage	P420					
	• Option 1 - Vérification métrologique du ou des compteur(s)		P1 à P4	307,30	368,76	490,41	588,49
	• Option 2 - Vérification suite à changement des Transformateurs de Courant et/ou des Transformateurs de Tension HTA		P1 - P2	179,18	215,02	294,27	353,12
	• Option 3 - Vérification visuelle du ou des compteur(s)		P4	34,04	40,85	58,60	70,32
Transmission des données de relevé	Prestation complémentaire de comptage	P430	P1 à P4	Prix égal à la composante de comptage du TURPE		Prix égal à la composante de comptage du TURPE	
Interventions d'exploitation	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur	P440					
	Prestation 1 - Synchronisation du matériel de comptage		P1 à P3	28,82	34,58		
	Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage		P1 à P4				
	- Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement)			NF. Non facturée			
	- Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire)			NF. Non facturée			
	Séparation de réseaux	P460A	P1 - P2	290,23	348,28	475,97	571,16
		P460B	P3 - P4	199,10	238,92	336,77	404,12
Prestations liées à la qualité de l'alimentation	Bilan standard semestriel de continuité	P600	P1 - P2	271,73	326,08		
	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	P610	P1 à P4	395,61	474,73	592,51	711,01
	Analyse ponctuelle de la qualité de l'alimentation	P620	P1 à P4	1 619,35	1 943,22	2 425,71	2 910,85
	Mise à disposition d'un dispositif de surveillance pour une installation de production HTA	P645	P1				
	- Raccordement du dispositif			441,83	530,20		
	- Abonnement			19,01	22,81		
	Échange d'informations d'exploitation (DEIE)	P650	P1 - P2	951,89	1 142,27		

Synthèse des tarifs en vigueur

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT	TARIF HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC
	Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée	P**660**	P1 - P2				
	- Télécommande 2 directions			**736,02**	883,22		
	- Télécommande 3 ou 4 directions			**790,88**	949,06		
Raccordement et modification de raccordement	Raccordement	P**840**	P1 à P4	Suivant barème		Sur devis	
	Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	P**860**	P1 à P4	Suivant barème		Sur devis	
	Suppression de raccordement	P**880**					
		Propriétaire de l'installation		Sur devis		Sur devis	
Autres prestations	Modification des codes d'accès au compteur	P**900**	P1 à P3	**107,22**	128,66	**178,02**	213,62
	Intervention de courte durée	P**940**A	P1 à P3	**110,39**	132,47	**183,26**	219,91
		P**940**B	P4	**28,52**	34,22	**49,08**	58,90
	Protections de chantier	P**960**	P1 à P4				
	- Cas 1 - Isolation du réseau nu Basse Tension par pose de matériels isolants						
	- Partie fixe			**314,00**	376,80	**942,05**	1 130,46
	- Partie variable mensuelle par portée			**9,85**	11,82	**9,85**	11,82
	- Cas 2 - Autres cas d'isolation du réseau				Sur devis		Sur devis

Frais annexes

DÉSIGNATION	SEGMENT	INTITULÉ DE PRESTATION	DESCIPTION	TARIF HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € HT	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC
Intervention express	P1 à P3	- Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau - Modification de comptage sur réducteurs - Intervention pour impayé (rétablissement d'alimentation) - Relevé spécial	Tout rendez-vous demandé en version express.	**55,87**	67,04		
				Le montant du frais s'ajoute au prix de la prestation.			
	P4	- Modification de comptage sur réducteurs - Intervention pour impayé (rétablissement d'alimentation) - Relevé spécial	Tout rendez-vous demandé en version express.	**34,19**	41,03		
				Le montant du frais s'ajoute au prix de la prestation.			
Dédit	P1 à P3	Toutes interventions quelle que soit la prestation.	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévue à moins de 2 jours.	**27,93**	31,82		
				La prestation qui a fait l'objet de l'annulation de rendez-vous n'est pas facturée			
	P4	Toutes interventions quelle que soit la prestation.	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévue à moins de 2 jours.	**16,25**	19,50		
				La prestation qui a fait l'objet de l'annulation de rendez-vous n'est pas facturée			
Déplacement vain	P1 à P3	Toutes interventions quelle que soit la prestation sauf mention particulière.	Rendez-vous manqué du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé (sauf cas de force majeure).	**108,99**	130,79	**180,95**	217,14
				La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement vain n'est pas facturée		*La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement vain n'est pas facturée*	
	P4	Toutes interventions quelle que soit la prestation sauf mention particulière.	Rendez-vous manqué du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé (sauf cas de force majeure).	**28,52**	34,22	**49,08**	58,90
				La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement vain n'est pas facturée		*La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement vain n'est pas facturée*	
Duplicata de document type 1	P1 à P4		Frais applicables suite à l'envoi d'un document interne de moins de 12 mois.	**13,73**	16,48		
Forfait agent assermenté *	P1 à P3		Forfait appliqué en cas de manipulation frauduleuse du dispositif de comptage.	**516,89**	620,27		
	P4		Forfait appliqué en cas de manipulation frauduleuse du dispositif de comptage.	**421,94**	506,33		

** N'inclut pas le remplacement des matériels détériorés, facturé par ailleurs.*

Fiches descriptives des prestations

P Producteurs d'électricité

Catégorie	1	Prestations réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseau public de distribution
Catégorie	3	Prestations relevant du barème de la facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.

Mise en service - Résiliation				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau

La prestation consiste en la mise en service d'un nouveau point de connexion, à la suite de travaux de raccordement.

Tarif de la prestation	**174,62** € HT - 209,54 € TTC L'activation de la ligne Réseau Téléphonique Commuté est facturée en sus, au tarif pratiqué par l'opérateur téléphonique. L'abonnement téléphonique de la ligne est pris en charge par EDSB.
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel du site au périmètre du responsable d'équilibre,
- le raccordement et l'activation de la ligne Réseau Téléphonique Commuté,
- la mise à disposition du raccordement,
- la programmation des compteurs mesurant les flux d'injection et le cas échéant les flux de soutirage,
- le relevé d'index.

Clauses restrictives P100A

La prestation est réalisée sous réserve que :

- l'ensemble du dispositif contractuel entre le producteur et EDSB ait été signé,
- le producteur dispose effectivement d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection,
- le producteur ait réglé la totalité du montant des travaux de raccordement,
- le producteur ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- pour le raccordement et l'activation de la ligne Réseau Téléphonique Commuté, le producteur ait mis à disposition d'EDSB un point de raccordement téléphonique dédié, disponible et conforme aux normes de télécommunications, à proximité immédiate du compteur,
- le producteur produise l'attestation de conformité, visée par un organisme de contrôle habilité, de l'installation de production

Mise en service - Résiliation				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production

La prestation consiste en la mise sous tension d'une nouvelle installation de production, à la suite d'éventuels travaux de raccordement.

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Mise en service avec injection du surplus de la production, **Option 2** - Mise en service avec injection de la totalité de la production

Option 1 - Mise en service avec injection du surplus de la production

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés ***Nota -*** *Avec un compteur communicant la mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain de la demande.*
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre,
- le remplacement, le cas échéant, du compteur soutirage existant par un compteur communicant,
- la programmation du compteur mesurant les flux d'injection et le cas échéant les flux de soutirage,
- le test, le cas échéant, de la protection de découplage,
- le réglage du disjoncteur branchement, le cas échéant,
- le relevé d'index.

Option 2 - Mise en service avec injection de la totalité de la production

Tarif de la prestation	**45,16** € HT - 54,19 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre,
- la mise sous tension de l'installation (pose des coupe-circuit branchement),
- la programmation du compteur mesurant les flux d'injection et, le cas échéant, les flux de soutirage,
- le test de la protection de découplage,
- le réglage du disjoncteur branchement,
- le relevé d'index.

Clauses restrictives P100B

La prestation est réalisée sous réserve que :

- l'ensemble du dispositif contractuel entre le producteur et EDSB ait été signé, ou que celui ci dispose d'un contrat unique-injection (CU-I) avec un fournisseur d'électricité,
- le producteur dispose effectivement d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection,
- le producteur ait réglé la totalité du montant des éventuels travaux de raccordement,
- le producteur ou son représentant soit présent lors de l'intervention (lorsqu'elle n'est pas télé-opérée),
- le producteur ait produit l'attestation de conformité visée par Consuel, de l'installation de production.

Mise en service - Résiliation				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Mise en service sur raccordement existant

La prestation consiste à mettre en service un point de connexion existant, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau.

Tarif de la prestation	111,78 € HT - 134,14 € TTC
Délai standard de réalisation	5 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel du site au périmètre du responsable d'équilibre,
- la dé-condamnation des appareils de séparation du réseau,
- la modification des codes d'accès du ou des compteur(s),
- le relevé d'index,
- la vérification visuelle du poste,
- la vérification visuelle de fonctionnement du ou des compteur(s).

Clauses restrictives P120A

La prestation est réalisée sous réserve que :

- l'ensemble du dispositif contractuel entre le producteur et EDSB ait été signé,
- le producteur dispose effectivement d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection,
- le producteur ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- le producteur produise, le cas échéant*, l'attestation de conformité visée par un organisme de contrôle habilité, de l'installation de production.

(*) cf. article D342-16 du code de l'énergie.

Mise en service - Résiliation				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4
+ Fournisseur/Acheteur				

Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant

La prestation consiste à mettre en service une installation de production, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau (par exemple en cas de changement de propriétaire).

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Mise en service avec injection du surplus de la production, **Option 2** - Mise en service avec injection de la totalité de la production.

Option 1 - Mise en service avec injection du surplus de la production

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée
Délai standard de réalisation	5 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre et le cas échéant à celui du fournisseur/acheteur (cas du CU-I),
- le remplacement, le cas échéant, du compteur existant par un compteur communicant et le réglage du disjoncteur,
- la programmation du dispositif de comptage, si nécessaire,
- le rétablissement, le cas échéant, de l'accès au réseau,
- la vérification de la protection de découplage dans le cas d'une rénovation de l'installation de production,
- le relevé d'index.

Option 2 - Mise en service avec injection de la totalité de la production

Tarif de la prestation	**9,52** € HT - 11,42 € TTC
Délai standard de réalisation	5 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre,
- le remplacement, le cas échéant, du compteur existant par un compteur communicant,
- la programmation du dispositif de comptage, si nécessaire,
- le rétablissement, le cas échéant, de l'accès au réseau,
- la vérification de la protection de découplage dans le cas d'une rénovation de l'installation de production,
- le relevé d'index.

Clauses restrictives P120B

L'option 2 n'est pas disponible dans cadre d'un Contrat Unique d'Injection

La prestation est réalisée sous réserve que :

- l'ensemble du dispositif contractuel entre le producteur et EDSB ait été signé, ou que celui-ci dispose d'un contrat unique-injection (CU-I) avec un fournisseur/acheteur d'électricité,
- le producteur dispose effectivement d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection,
- le producteur ou son représentant soit présent lors de l'intervention (en cas de déplacement).

Mise en service - Résiliation				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4
+ Fournisseur/Acheteur				

Changement de nature de contrat

Cette prestation consiste à changer de nature de contrat associé à l'installation de production en surplus.

Cette prestation comprend 2 cas de réalisation.

Cas 1 - Le passage d'un Contrat d'Accès et d'Exploitation CAE/CRAE signé entre EDSB et le client à un contrat unique en injection (CU-I) signé entre le client et son fournisseur/acheteur, à la demande du fournisseur /acheteur.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée
Délai standard de réalisation	5 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du fournisseur/acheteur (cas du passage à un contrat CU-I),
- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre,
- la transmission d'un relevé.

Cas 2 - Le passage d'un contrat CU-I à un contrat CAE, à la demande du client.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée
Délai standard de réalisation	5 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la sortie du périmètre contractuel du fournisseur-acheteur,
- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre,
- la transmission d'un relevé.

Clauses restrictives P125

La prestation est réalisée sous réserve que le titulaire du contrat reste le même.

Mise en service - Résiliation				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4
+ Fournisseur/Acheteur				

Changement de responsable d'équilibre et/ou d'acheteur

La prestation consiste à effectuer le rattachement au périmètre du nouveau responsable d'équilibre et/ou à effectuer un changement d'acheteur.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée En cas de nécessité d'un relevé spécial, celui-ci sera facturé.
Délai standard de réalisation	La prestation est réalisée au 1er jour du mois M si la demande est formulée au moins 7 jours calendaires avant la fin du mois M-1. Dans les autres cas elle est réalisée au 1er du mois M+1.
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du nouveau responsable d'équilibre et/ou le changement d'acheteur*,
- la transmission d'un relevé (ou télé-relevé) à la date du changement effectif de périmètre d'équilibre et/ou d'acheteur.

Clauses restrictives P130

La prestation est réalisée sous réserve que le changement de responsable d'équilibre ait été notifié (réception par EDSB d'un nouvel accord de rattachement au périmètre d'équilibre du nouveau responsable d'équilibre).

* Le changement d'acheteur concerne les clients en Obligation d'Achat ou en Contrat Unique

Mise en service - Résiliation				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4
+ Fournisseur/Acheteur				

Résiliation sans suppression du raccordement

La prestation consiste à résilier le contrat d'accès au réseau public de distribution conclu entre le producteur et EDSB.

Pour un client ayant souscrit un contrat unique en injection (CU-I), la prestation peut être demandée à l'initiative du client ou du fournisseur/acheteur. Elle consiste à sortir le point de connexion du périmètre du fournisseur/acheteur.

Tarifs de la prestation	P1 à P3	**132,71 € HT** - 159,25 € TTC
	P4	**8,64 € HT** - 10,37 € TTC
Délai standard de réalisation	5 jours ouvrés	
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la résiliation du contrat,
- la sortie contractuelle du périmètre du responsable d'équilibre,
- la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur/acheteur (CU-I) le cas échéant,
- la transmission des données de comptage (courbes de charge ou index) aux acteurs concernés (producteur, responsable d'équilibre, tiers autorisé, fournisseur/acheteur),
- le relevé et la transmission des index de résiliation,
- la mise hors tension ou la déconnexion du réseau chaque fois que possible.

Clauses restrictives P140

La mise hors tension ou la déconnexion du réseau n'est pas systématique. En particulier, elle est impossible lorsqu'il y a un soutirage au point de connexion. Il appartient alors au producteur d'assurer le découplage définitif de son installation de production.

Intervention sur point d'injection				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Modification de comptage sur réducteurs

La prestation consiste en la modification du comptage dans des conditions de réalisation dépendant de la situation technique rencontrée sur place.

Nota - *cette prestation est réalisée lors d'une demande de modification de la puissance de raccordement en injection, et/ou de la puissance installée, et/ou de la puissance crête dans le cas de la filière photovoltaïque, préalablement formulée à partir du portail raccordement d'EDSB ou des formulaires présents dans la documentation technique de référence (DTR). Selon le cas, toute modification de puissance peut induire d'autres facturations (P840, ...).*

Cette fiche comprend trois cas de réalisation : Cas 1 - Sans changement de compteur (réglage simple, mise à jour des données), Cas 2 - Avec changement de compteur, Cas 3 - À distance.

Cas 1 - Sans changement de compteur (réglage simple, mise à jour des outils)

Tarif de la prestation	**173,58 € HT** - 208,30 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la modification de câblage si nécessaire,
- le remplacement de mémoire et/ou le réglage d'horloge,
- la programmation du compteur,
- le relevé d'index.

Cas 2 - Avec changement de compteur

Tarif de la prestation	**434,82 € HT** - 521,78 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'adaptation éventuelle du panneau de comptage,
- la pose du nouveau compteur,
- la programmation du compteur et ou réglage d'horloge,
- le relevé d'index.

Cas 3 - À distance

Tarif de la prestation	**18,91 € HT** - 22,69 € TTC	
Délais standards de réalisation	Standard 1	**10 jours ouvrés**
	Standard 2 (express)	**5 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le télé-relevé des données de comptage,
- le télé-paramétrage du compteur.

Intervention sur point d'injection				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4
+ Fournisseur/Acheteur				

Modification de comptage à lecture directe

La prestation consiste en l'ensemble des opérations de paramétrage et de contrôles de l'un des compteurs du dispositif de comptage ayant fait l'objet d'une modification et contribuant à la mesure des énergies issues de la production.

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Modification du dispositif de comptage, **Option 2** - Modification de la sortie télé-information du compteur communicant.

Option 1 - Modification du dispositif de comptage

Tarif de la prestation	**50,67 € HT** - 60,80 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du ou des compteur(s) si nécessaire,
- la programmation du ou des compteur(s) si nécessaire, y compris la programmation de la télé-information client sur compteur non communicant,
- l'adaptation du panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé d'index.

Option 2 - Modification de la sortie télé-information du compteur communicant

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée
Délai standard de réalisation	Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération: 1 jour ouvré ou à date souhaitée
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mofication par télé-opération du mode « historique » en mode « standard » ou inversement.

Clauses restrictives P160B

La prestation est réalisée sous réserve que :

- elle ne concerne pas le remplacement d'un compteur à index par un compteur à courbe de charge (passage de segment P4 à P3, dans ce cas se reporter à la fiche P160A),
- elle ne concerne pas une modification de comptage nécessaire à une évolution de la puissance de raccordement (dans ce cas, se reporter à la fiche P180B).

Intervention sur point d'injection				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4
+ Fournisseur/Acheteur				

Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA]

La prestation consiste à modifier la puissance de raccordement en injection du point de connexion.
Pour une modification de puissance qui nécessite une modification de l'ouvrage de raccordement, les travaux feront l'objet d'un devis adressé au client.

Cette fiche comprend plusieurs cas de réalisation, fonction de la configuration technique du point de connexion. Les cas 1 à 4 correspondent à une intervention limitée au dispositif de comptage. Le cas 5 est réalisé par télé-opération sans déplacement. Le cas 6 correspond aux autres situations, y compris le passage de monophasé à triphasé et inversement, dès lors qu'il nécessite une modification au-delà du dispositif de comptage.

***Nota** - Toute modification de la puissance installée sans impact sur la puissance de raccordement doit être signalée à EDSB, conformément à l'engagement contractuel du producteur.*

Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur)

Tarif de la prestation	**34,04 € HT** - 40,85 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris
La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :
- le réglage du disjoncteur,
- le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index.

Cas 2 - Avec changement de disjoncteur

Tarif de la prestation	**50,67 € HT** - 60,80 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris
La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :
- le changement du disjoncteur,
- le réglage du disjoncteur,
- le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index.

Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA]

Cas 3 - Avec passage de monophasé à triphasé

Tarif de la prestation	**143,09 € HT** - 171,71 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire *(systématiquement avec AMM › voir actes élémentaires du Cas 5*),
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- Le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 4 - Avec passage de triphasé à monophasé

Tarif de la prestation	**143,09 € HT** - 171,71 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (*systématiquement avec AMM › voir actes élémentaires du Cas 5*),
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- Le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Cas 5 - Avec intervention à distance AMM

Tarif de la prestation	**3,35 € HT** - 4,02 € TTC
Délais standards de réalisation	1 jour ou à date souhaitée Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission des index *(Dans ce cas, il incombe au client de tester lui-même le bon fonctionnement de sa(ses) protection(s) de découplage.*

Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA]

Cas 6 - Avec étude technique

Tarif de la prestation	**Sur devis** Le devis intègre le montant de la prestation contractuelle demandée.
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction et la transmission du devis au client,
- la réalisation des travaux (y compris changement du dispositif de comptage si nécessaire) après acceptation du devis par le client,
- le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Clauses restrictives P180B

La prestation est réalisée sous réserve que :
Pour les cas 3 et 4 :
-un rendez-vous téléphonique ait eu lieu avant l'intervention,
-les caractéristiques électriques du raccordement soient compatibles (modification limitée au dispositif de comptage).

Intervention pour impayé ou manquement contractuel				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

La prestation consiste à interrompre ou rétablir l'accès au réseau dans le cadre d'un non-respect de clause contractuelle (notamment défaut de paiement ou atteinte à la sécurité du réseau).

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Suspension de la desserte (à l'initiative d'EDSB)
Option 2 - Rétablissement de la desserte.

Option 1 - Suspension de la desserte (à l'initiative d'EDSB)

Tarif de la prestation	**129,63** € HT - 155,56 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris
La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :
- l'ouverture des arrivées HTA (points de connexion P1-P2) ou l'enlèvement de fusibles (points de connexion P3-P4),
- le relevé d'index.

Option 2 - Rétablissement de la desserte

Tarif de la prestation	**151,84** € HT - 182,21 € TTC
Délai standard de réalisation	1 jour ouvré
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris
La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :
- le rétablissement de la desserte,
- le relevé d'index.

Clauses restrictives P200

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait du producteur, y compris en cas d'opposition ou de menace physique, la prestation est considérée comme réalisée.

Intervention pour impayé ou manquement contractuel				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4
+ Fournisseur/Acheteur				

Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

La prestation consiste à interrompre ou rétablir l'accès au réseau dans le cadre d'un non-respect de clause contractuelle (notamment défaut de paiement ou atteinte à la sécurité du réseau).

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Suspension de l'accès au réseau (à l'initiative d'**EDSB** (CAE ou CU-I), ou à l'initiative du fournisseur/acheteur (CU-I), **Option 2** - Rétablissement de l'accès au réseau.

Option 1 - Suspension de l'accès au réseau

Tarif de la prestation	**22,06 € HT** - 26,47 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la suspension de l'accès au réseau public de distribution,
- le relevé et la transmission d'index de suspension.

Option 2 - Rétablissement de l'accès au réseau

Tarif de la prestation	**12,32 € HT** - 14,78 € TTC
Délai standard de réalisation	1 jour ouvré
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rétablissement de l'accès au réseau public de distribution,
- le relevé et la transmission d'index de rétablissement.

Clauses restrictives P200B

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait du producteur, y compris en cas d'opposition ou de menace physique, la prestation est considérée comme réalisée.

La suspension de l'accès au réseau n'est pas systématique. Elle est en particulier impossible lorsqu'il y a un soutirage au point de connexion. Il appartient alors au producteur d'assurer le dé-couplage définitif de son installation de production.

Traitement et transmission des données de relevé				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4
Fournisseur Tiers	P1	P2	P3	P4

Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesures

La prestation consiste à la transmission récurrente ou l'activation de la collecte de la courbe de mesures.

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Transmission récurrente de la courbe de mesures, **Options 2** - Collecte de la courbe de mesures.

Option 1 - Transmission récurrente de la courbe de mesures

La prestation consiste à transmettre au demandeur, à fréquence quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, la courbe de mesures au pas 5 minutes d'un point de connexion actif.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délai standard de réalisation	**5 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Producteur	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur - Tiers	**Téléphone - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- l'activation de la collecte de la courbe de mesure dans le système d'information, le cas échéant,
- la résiliation de l'abonnement en cours, le cas échéant,
- la mise en place de l'abonnement au service de transmission récurrente de la courbe de mesures demandée.

Option 2 - Collecte de la courbe de mesure

La prestation consiste à activer la collecte de la courbe de mesures au pas 5 minutes pour un point de connexion actif.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délai standard de réalisation	**5 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Producteur	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur - Tiers	**Téléphone - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- l'activation de la collecte de la courbe de mesures dans le système d'information.

Clauses restrictives P300B

La prestation est réalisée sous réserve que :

-le site soit équipé d'un compteur télé-accessible et compatible à la courbe de mesure,

-le demandeur garantisse disposer d'une autorisation expresse du producteur lorsqu'il ne s'agit pas de ce dernier.

Traitement et transmission des données de relevé				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	**P4**
Fournisseur Tiers	P1	P2	P3	**P4**
+ Fournisseur/Acheteur				

Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesures

La prestation consiste à la transmission récurrente ou l'activation de la collecte de la courbe de mesures.

Cette prestation comprend deux options : **Option 1** - Transmission récurrente de la courbe de mesures, **Options 2** - Collecte de la courbe de mesures.

Option 1 - Transmission récurrente de la courbe de mesures

La prestation consiste à collecter la courbe de mesures pour un point de connexion actif et à la transmettre au demandeur.
Les courbes de mesures transmises sont des données brutes issues du compteur au pas 30 minutes.
La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle.
La collecte et la transmission récurrente sont activées pour une durée de 36 mois maximum.

Prestation non disponible actuellement

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- l'activation de la collecte de la courbe de mesures sur le compteur le cas échéant,
- la validation de la prise en charge de la transmission récurrente.

Option 2 - Collecte de la courbe de mesure

La prestation consiste à activer la collecte de la courbe de mesures au pas 30 minutes pour un point de connexion actif.
La collecte est activée pour une durée de 36 mois maximum.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée
Délai standard de réalisation	**3 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- l'activation de la collecte de la courbe de mesures sur le compteur.

Clauses restrictives P300C

La prestation est réalisée sous réserve que :

-le site soit équipé d'un compteur AMM ouvert aux services et télé-opérable,
-le demandeur garantisse disposer d'un consentement exprès du producteur pour la collecte et la transmission récurrente de sa courbe de mesures.

Traitement et transmission des données de relevé				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4
Fournisseur Tiers	P1	P2	P3	P4

Transmission quotidienne des index et autres données du compteur

La prestation consiste à permettre au demandeur de s'abonner à l'ensemble des données brutes du compteur (hors courbes de production) décrites dans le guide des flux publié par EDSB et à les lui transmettre quotidiennement.

Le demandeur doit déclarer le canal de réception par lequel il souhaite recevoir les données (portail, mail ou FTP).
Le service est souscrit à compter de la date du jour (sauf dysfonctionnement) et pour une durée indéterminée.
Les tiers souscrivent à cette prestation en indiquant une date de début (≥ date du jour) et éventuellement une date de fin (> date de début).
Si cette date de fin est non renseignée, le service reste souscrit pendant une durée indéterminée avec possibilité pour les fournisseurs et tiers d'y mettre fin à tout moment.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délai standard de réalisation	**3 jours ouvrés** (Hors délai de création des canaux FTP)	
Contacter EDSB	Producteur	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur - Tiers	**Téléphone - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission des données au demandeur.

Clauses restrictives P305A

La prestation est réalisée sous réserve que :
-le site soit équipé d'un compteur électronique communicant,
-le demandeur garantisse disposer d'une autorisation express du producteur lorsqu'il ne s'agit pas de ce dernier.

Traitement et transmission des données de relevé				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure

La prestation consiste en le paramétrage et le calcul d'une courbe synchrone obtenue à partir de courbes de mesure.

Tarif de la prestation	**41,92** € HT - 50,30 € TTC
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le paramétrage initial du calcul de la courbe synchrone,
- la transmission mensuelle de la courbe synchrone.

Clauses restrictives P310

La prestation est réalisée sous réserve que :

-les points de connexion P3 disposent d'un compteur télé relevé à courbes de mesure,
-les prestations complémentaires de comptage à Courbes de mesure nécessaires à sa réalisation aient été souscrites,
-la demande ait été faite 15 jours calendaires avant la fin de mois pour être effective le mois suivant.

Traitement et transmission des données de relevé				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Prestation de relevé à pied

Cette prestation s'adresse aux clients refusant la pose d'un compteur évolué ou l'activation du dispositif de télécommunication.
Sa mise en place permet de facturer à ces utilisateurs les surcoûts générés du fait du maintien du relevé à pied.

Tarif de la prestation	**100,10** € HT - 120,12 € TTC
Délai standard de réalisation	Selon le calendrier de relevé défini par EDSB
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le relevé sur site des données de comptage.

Clauses restrictives P350

La prestation n'est plus facturée lorsque le client permet la pose d'un compteur évolué et/ou l'activation du dispositif de télécommunication, en rendant l'accès à EDSB au dispositif de comptage.

Traitement et transmission des données de relevé				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4
+ Fournisseur/Acheteur				

Relevé spécial

La prestation consiste à effectuer un relevé en dehors du relevé cyclique.

Tarifs de la prestation	P1 à P3	**63,51 € HT** - 76,21 € TTC
	P4	**28,52 € HT** - 34,22 € TTC
	La prestation n'est pas facturée si elle fait suite à une contestation du client et que l'erreur d'EDSB lors du relevé cyclique est avérée.	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**	

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé ou le télé-relevé des données de comptage,
- la validation de la courbe de mesure le cas échéant,
- la vérification du fonctionnement apparent des appareils en cas de doute (index, paramétrage, intégrité,...),
- la transmission des données de comptage.

Traitement et transmission des données de relevé				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Prestation annuelle de décompte

La prestation consiste à effectuer le relevé, le contrôle et les calculs de décompte en vue de l'affectation des flux d'énergie au périmètre des responsables d'équilibre de l'hébergeur et du décomptant, et de la publication des données de comptage.

Un point de comptage est en décompte lorsqu'il est raccordé indirectement au Réseau Public de Distribution par l'intermédiaire d'installations électriques privatives appartenant à un tiers appelé hébergeur.

Tarifs de la prestation

Cette prestation est facturée, par point de comptage en décompte, selon les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous augmentés des montants correspondants à ceux prévus pour les composantes de gestion et de comptage du tarif en vigueur d'utilisation d'un réseau public d'électricité dans des domaines de tension HTA ou BT. Ces composantes tiennent compte de la puissance de raccordement de l'utilisateur en décompte. La composante annuelle de gestion applicable est celle prévue lorsque l'utilisateur a conclu un contrat d'accès directement auprès du gestionnaire de réseau.
Cette prestation est reconduite tacitement chaque année sauf demande expresse adressée au moins 3 mois avant le terme de la prestation.

Service de comptage du point de comptage en décompte	Hébergeur disposant d'un service de comptage	
	À courbe de mesure	À index
À courbe de mesure	**19,76** € HT 23,71 € TTC	**410,92** € HT 493,10 € TTC
À index [HTA ou BT > 36kVA]	**255,57** € HT 306,68 € TTC	**647,01** € HT 776,41 € TTC
À index [BT ≤ 36kVA]	**144,15** € HT 172,98 € TTC	**521,81** € HT 626,17 € TTC

Délais standards de réalisation

- La fréquence minimale de transmission de la courbe de mesure est mensuelle
- La fréquence minimale de transmission des index est mensuelle en HTA et BT > 36 kVA

Contacter EDSB

Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Acte de gestion
- l'élaboration et la gestion du Contrat de Service de Décompte.

Avec de comptage
- la location et l'entretien du matériel de comptage,
- le contrôle du matériel de comptage,
- le relevé et l'exploitation des données du point de comptage en décompte,
- la validation, la correction et la mise à disposition de ces données de comptage,
- le profilage du point de comptage en décompte (le cas échéant).

Avec de décompte
- le décompte des flux du site hébergeur,
- la transmission des flux, après décompte, au responsable d'équilibre du site en décompte.

Clauses restrictives P370

La prestation est réalisée sous réserve que :
-le site hébergeur ait fait valoir son éligibilité,
-le site hébergeur et le site en décompte soient équipés d'un compteur à courbe de charge,
-il existe au moment de la demande un contrat en vigueur avec Enedis relatif à l'acheminement pour le point de comptage en décompte considéré,
-un Contrat de Service de Décompte relatif au point de comptage en décompte considéré soit conclu.

Traitement et transmission des données de relevé				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4
Fournisseur Tiers	P1	P2	P3	P4

Transmission infra-journalière des données du compteur

La prestation consiste à permettre au demandeur de recevoir à chaque sollicitation les données brutes du compteur (y compris courbes de charge) décrites dans le guide des flux publié par EDSB.

Le demandeur doit déclarer le canal de réception par lequel il souhaite recevoir les données (mail ou FTP).
La demande est formulée pour chaque PRM.
Les données transmises sont :
- celles mesurées lors des dernières 24 heures pour la courbe de charge,
- celles présentes dans le compteur lors de son interrogation pour les index et les paramètres de tarif dynamique.

Pour un même PRM, toute nouvelle demande n'est pas autorisée tant que la précédente n'a pas été traitée.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée	
Délai standard de réalisation	**De 5 à 30 minutes suivant le nombre d'appels simultanés.** (Hors délai de création des canaux FTP)	
Contacter EDSB	Producteur	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur - Tiers	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission des données au demandeur.

Clauses restrictives P375A

La prestation est réalisée sous réserve que :

-le site soit équipé d'un compteur électronique communicant avec boitier IP,
-le demandeur garantisse disposer d'une autorisation express du producteur lorsqu'il ne s'agit pas de ce dernier.
-un acteur ne sature pas le service avec un trop grand nombre de demandes.

Traitement et transmission des données de relevé				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	**P1**	P2	**P3**	P4
Fournisseur Tiers	**P1**	P2	**P3**	P4
À courbe de mesure				

Transmission de l'historique de courbe de mesure

La prestation consiste à fournir la courbe de mesure d'un point de connexion actif sur une période rétroactive de 24 mois au maximum à compter de la date de la demande

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur - Tiers **Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la récupération des index correspondant à la demande,
- l'envoi de la courbe de mesure au demandeur par mail ou par courrier sur support informatique.

Clauses restrictives P380

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le demandeur garantisse disposer d'une autorisation expresse du producteur lorsqu'il ne s'agit pas de ce dernier,
- la composante annuelle de comptage du tarif d'acheminement (injection) appliquée au point de connexion soit celle relative aux grandeurs mesurées correspondant à la courbe de mesure,
- la courbe de mesure demandée concerne l'énergie injectée par le détenteur du contrat d'accès au réseau attaché au point de connexion au moment de la demande.
- les données transmises soient brutes. Seuls les segments P1/P3 peuvent disposer des données corrigées.

Traitement et transmission des données de relevé				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4
Fournisseur Tiers	P1	P2	P3	P4
+ Fournisseur/Acheteur				

Transmission de l'historique d'index

La prestation consiste à fournir l'historique des index d'un point de connexion actif sur une période rétroactive de 36 mois au maximum à compter de la date de la demande.

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur - Tiers **Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition des index correspondant à la demande.

Clauses restrictives P385

La prestation est réalisée sous réserve que :

-le demandeur garantisse disposer d'une autorisation expresse du producteur lorsqu'il ne s'agit pas de ce dernier,

-les index demandés concernent l'énergie injectée par le détenteur du contrat d'accès au réseau attaché au point de connexion au moment de la demande.

Vérification d'appareils				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification des équipements contribuant à la fonction de protection HTA de l'installation de production (transformateurs de courant, protections HTA NF C13-100) par EDSB (prestation P401 - Option 1) ou par un prestataire agréé choisi par le client.

Rappel : dans tous les cas, l'intervention d'EDSB est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarif de la prestation	**363,20** € HT - 435,84 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

Vérification d'appareils				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4
+ Fournisseur/Acheteur				

Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification des équipements contribuant à la fonction de protection de découplage de l'installation de production (transformateurs de courant, protections de découplage) par EDSB (P401 - Option 2) ou par un prestataire agréé choisi par le client.

Rappel : dans tous les cas, l'intervention d'EDSB est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarif de la prestation	**363,20** € HT - 435,84 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

Vérification d'appareils				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et de découplage par un prestataire agréé

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification des équipements contribuant à la fonction de protection HTA de l'installation de production (transformateurs de courant, protections HTA NF C13-100, protections de découplage) par EDSB (prestation P401 - Option 3) ou par un prestataire agréé choisi par le client.

Rappel : dans tous les cas, l'intervention d'EDSB est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarif de la prestation	**447,02** € HT - 536,42 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

Vérification d'appareils				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Vérification sur le dispositif de comptage

La prestation consiste à effectuer une vérification métrologique du ou des compteur(s) sans dépose d'équipement. Pour les points de connexion P1-P2, la prestation peut être réalisée à l'initiative d'EDSB suite à une intervention sur les Transformateurs de Courant ou les Transformateurs de Tension par le producteur.

Cette prestation comprend 3 options : **Option 1** - Vérification métrologique du ou des compteur(s), **Option 2** (**Points de connexion P1-P2**) - Vérification suite a changement des Transformateurs de Courant et/ou des Transformateurs de Tension HTA, **Option 3** - Vérification visuelle du ou des compteur(s).

Cette prestation ne peut être utilisée en cas de contestation d'ordre juridique.

Option 1 - Vérification métrologique du ou des compteur(s)

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien EDSB ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas la prestation est facturée au cout réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Tarif de la prestation	**307,30 € HT** - 368,76 € TTC - Pour les compteurs en location, lorsque la vérification est demandée par le producteur suite à présomption de dysfonctionnement, la prestation n'est pas facturée si le compteur présente une anomalie. - Pour les compteurs en propriété du producteur, lorsque la vérification est demandée par EDSB suite à présomption de dysfonctionnement, la prestation n'est pas facturée si le compteur ne présente pas d'anomalie.
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement (*), valise d'injection, pince ampèremétrique, câbles et accessoires),
- la vérification métrologique,
- le cas échéant, le contrôle de cohérence des TC (Transformateurs de Courant), TT (Transformateurs de Tension),
- le relevé d'index,
- la dépose des appareils de vérification,
- la remise d'un constat de vérification métrologique.

Option 2 (**Points de connexion P1-P2**) - Vérification suite à changement de TC (Transformateurs de Courant), TT (Transformateurs de Tension) HTA

Vérification sur le dispositif de comptage

Tarif de la prestation	**179,18** € HT - 215,02 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le contrôle visuel de la chaine de mesure,
- la vérification de la cohérence métrologique de l'installation,
- la vérification du câblage des Transformateurs de Courant et des Transformateurs de Tension.

Option 3 - Vérification visuelle du ou des compteur(s)

Cette prestation est réalisée exclusivement en présence du client.

Tarif de la prestation	**34,04** € HT - 40,85 € TTC La vérification visuelle n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage,
- le relevé d'index,
- la remise d'un compte-rendu de contrôle visuel des appareils de comptage.

(*) en pratique on acceptera, pour la date de vérification de l'étalon, une tolérance de + ou – trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente.

Intervention d'exploitation				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété producteur

Les prestations concernent les producteurs propriétaires de tout ou partie de leur dispositif de comptage.

Cette prestation comprend deux prestations : **Prestation 1** - Synchronisation du matériel de comptage (points de connexion P1 à P3), **Prestation 2** - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage.

Prestation 1 - Synchronisation du matériel de comptage (points de connexion P1 à P3)

Tarif de la prestation	**28,82** € HT - 34,58 € TTC
Délai standard de réalisation	À la date convenue avec le client
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à l'heure du matériel en cas de dérive,
- la mise à jour du calendrier,
- la programmation des changements d'heure légale (d'hiver/d'été).

Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage

Cas 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement)

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion).

Cas 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire)

Tarif de la prestation	**NF** - Non facturée
Délai standard de réalisation	À la date convenue avec le client
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion),
- le remplacement de l'élément défectueux, et l'adaptation du dispositif de comptage si nécessaire,
- la vérification du bon fonctionnement du dispositif de comptage,
- la mise en exploitation du dispositif de comptage,
- le relevé des index du ou des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

Intervention d'exploitation				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Séparation de réseaux

La prestation consiste à mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.

Rappel : la déconnexion des têtes de câbles aux limites d'exploitation n'est pas comprise dans la prestation. Utilisation de la fiche P860.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de malt ou fermeture des sectionneurs de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par EDSB en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

Tarif de la prestation	**290,23 € HT** - 348,28 € TTC
Délai standard de réalisation	**À une date convenue avec le producteur, sachant qu'un délai minimum de 21 jours calendaires est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs.** *Nota - Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, EDSB peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).*
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dé-condamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client),
- les manœuvres d'exploitation et la condamnation des interrupteurs du Réseau de Distribution Public pour en assurer la continuité,
- la réalisation de la séparation du réseau,
- la VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre par un dispositif adapté au type de réseau si nécessaire,
- l'ouverture des appareils d'alimentation du poste client, en tenant compte des limites d'exploitation,
- la remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement ou à son représentant, précisant, en particulier, les limites des installations séparées,

et à l'issue des travaux

- le contrôle de l'installation en présence du chef d'établissement ou de son représentant,
- la restitution de l'attestation de séparation du réseau (ASR),
- la condamnation des appareils si nécessaire,
- la remise sous tension de l'installation,
- la reprise du schéma normal d'exploitation.

Intervention d'exploitation				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4
+ Fournisseur/Acheteur				

Séparation de réseaux

La prestation consiste à mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de malt ou fermeture des sectionneurs de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par EDSB en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

Tarif de la prestation	**199,10 € HT** - 238,92 € TTC
Délai standard de réalisation	**À une date convenue avec le producteur, sachant qu'un délai minimum de 21 jours calendaires est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs.** ***Nota -*** *Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, EDSB peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).*
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dé-condamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client),
- la réalisation de la séparation du réseau,
- la VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre si nécessaire,
- la remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement ou à son représentant, précisant, en particulier, les limites des installations séparées,

et à l'issue des travaux

- le contrôle de l'installation, en présence du client ou de son représentant,
- la restitution de l'Attestation de Séparation du Réseau (ASR),
- la condamnation des appareils si nécessaire,
- la remise sous tension de l'installation,
- la reprise du schéma normal d'exploitation.

Prestations liées à la qualité de l'alimentation				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Bilan standard semestriel de continuité

La prestation consiste à adresser un bilan semestriel couvrant la période précédant la date d'envoi du bilan.
Les coupures sont comptabilisées à partir des relevés effectués par EDSB sur le réseau alimentant le site.

Tarif de la prestation	**271,73** € HT - 326,08 € TTC
Délai standard de réalisation	1 mois à compter de la fin de la période concernée.
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- l'envoi du bilan semestriel de continuité comprenant :
  - le nombre de coupures brèves et longues ou nombre global de coupures,
  - leurs motifs,
  - leur durée.

Clauses restrictives P600

La prestation est réalisée sous réserve que le producteur ait préalablement souscrit les engagements de continuité correspondant dans son contrat d'accès au réseau.

Prestations liées à la qualité de l'alimentation				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée

La prestation consiste à mettre en place un dispositif permettant de manœuvrer à distance l'ouverture et la fermeture des interrupteurs des cellules d'arrivée du réseau, afin de diminuer les temps de coupure en cas d'incident.

Cette prestation ne constitue pas une garantie de secours ni une priorité de réalimentation.

Tarifs de la prestation	Télécommande 2 directions : **736,02 € HT** - 883,22 € TTC Télécommande 3 directions : **790,88 € HT** - 949,06 € TTC
Délais standards de réalisation	Envoi de l'étude de faisabilité : **6 semaines** Travaux : **Selon le planning convenu avec le prodcteur** ***Nota*** *- En cas d'incident, la manœuvre des interrupteurs à distance par EDSB, le cas échéant, est réalisée sans engagement de délai.*
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'étude d'ingénierie du cas (EDSB détermine la solution à mettre en place en fonction de la configuration technique du réseau),
- la fourniture, la pose et l'exploitation d'un dispositif de télécommande des cellules arrivée réseau, dont la commande est motorisée,
- la location, l'entretien du dispositif,
- la prise en charge de l'abonnement téléphonique et des communications pour la manœuvre des interrupteurs.

Clauses restrictives P660

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le client ait mis à disposition d'EDSB un point de raccordement téléphonique dédié dans le poste, disponible et conforme aux normes de télécommunications ainsi qu'une alimentation électrique basse tension,
- les cellules d'arrivée HTA au point de connexion du client soient motorisées et compatibles avec le coffret de télécommande (l'adaptation ou le remplacement des cellules d'arrivée est à la charge du client),
- la prestation soit compatible avec les conditions normales d'exploitation du réseau (équilibre des charges, incompatibilité avec un raccordement en antenne),
- l'exiguïté du local permette l'installation et l'intervention sur le coffret de télécommande tout en gardant le poste sous tension.

Raccordement et modification de raccordement		
Catégorie	3	Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.

Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4
+ Fournisseur/Acheteur				

Raccordement

La prestation consiste à raccorder physiquement une installation définitive au réseau existant conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.

Tarif de la prestation	Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB (disponible sur le site Internet d'EDSB)
Délais standards de réalisation	À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition de raccordement (PDR) : **Se reporter au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs de réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.** Travaux : **Fin des travaux à la date convenue avec le producteur sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.** ***Nota*** *- Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'EDSB (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).*
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, échéancier),
- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution (y compris la pose du dispositif de comptage, et le cas échéant, le raccordement au Réseau Téléphonique Commuté si la ligne est disponible, et le réglage des protections).

Clauses restrictives P840

La réalisation des travaux est soumise :
-à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
-au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
-à la signature de la convention de raccordement si nécessaire,
-à l'acceptation formelle par la collectivité en charge de l'urbanisme, le cas échéant, de la prise en charge de l'extension du réseau ainsi que de la réalisation des travaux associés.

Raccordement et modification de raccordement

Catégorie	3	Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.

Cible - Segment

Producteur	P1	P2	P3	P4

Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement

La prestation consiste à réaliser une ou plusieurs des opérations suivantes :
- déplacement du comptage d'un point de connexion,
- déplacement de tout ou partie des ouvrages du raccordement d'un point de connexion,
- modification de la technique du raccordement d'un point de connexion (passage aérien/ souterrain par exemple).

Tarif de la prestation	Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB (disponible sur le site Internet d'EDSB)
Délais standards de réalisation	À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition de raccordement (PDR) : **Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum dans le délai figurant dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB.** Travaux : **Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.** ***Nota -*** *Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'EDSB (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).*
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à EDSB et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type),
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire).

Clauses restrictives P860

La réalisation des travaux est soumise :
- au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- à la signature préalable des avenants aux conventions de raccordement et d'exploitation si nécessaire.

Raccordement et modification de raccordement	
Catégorie	1
Cible - Segment	
Propriétaire de l'installation	
Tiers autorisé	

Suppression de raccordement

La prestation consiste à supprimer le raccordement au réseau public de distribution d'un point de connexion ne correspondant pas à un raccordement provisoire.

Tarif de la prestation	Sur devis
Délais standards de réalisation	À réception de la totalité des éléments du dossier Proposition technique et financière (PTF) : **Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum sous 3 mois pour les points de connexion C1 à C4 et 10 jours pour les points de connexion C5.** Travaux : **Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF.**
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF : offre technique, offre financière, échéancier),
- la mise hors tension de l'installation,
- les travaux de suppression du raccordement.

Clauses restrictives P880

La prestation est réalisée sous réserve qu'aucun contrat de soutirage ne soit actif sur le point de connexion (en dehors des cas de danger grave et imminent ou de trouble).

Autres prestations				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Modification des codes d'accès au compteur

La prestation consiste à modifier les codes permettant l'accès à distance aux informations des compteurs électroniques télé-relevables, afin de préserver la confidentialité des données.

Tarif de la prestation	107,22 € HT - 128,66 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la modification du paramétrage du comptage,
- la transmission des codes d'accès au producteur P1 à P3,
- le remplacement des mémoires des compteurs si nécessaire.

Clauses restrictives P900

La prestation est réalisée sous réserve que les compteurs concernés soient électroniques télé-relevés.

Autres prestations				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Intervention de courte durée

La prestation consiste à effectuer une intervention d'une durée inférieure à 15 mn.

Son objet peut être par exemple :

Pour tous les compteurs :
- la vérification de la télé-information,
- la configuration des contacts clients,
- la vérification des contacts tarifaires,
- l'ouverture de local,
- le contrôle de la tension instantanée (sans pose d'enregistreur),
- l'apposition d'affiche annonçant la suspension de l'alimentation électrique des services généraux d'immeubles, dans le cas où le syndicat des copropriétaires est en situation d'impayé,
- l'explication sur le fonctionnement du compteur.

Pour les compteurs en propriété client :
- la pose de scellé,
- la dépose de scellé,
- le changement de pile (non soudée),
- le changement de batterie.

Tarif de la prestation	**110,39** € HT - 132,47 € TTC
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :
- le traitement de l'objet correspondant à la demande.

Clauses restrictives P940A

La prestation est réalisée sous réserve qu'elle ne corresponde pas au remplacement des piles soudées au compteur lorsque le compteur est propriété du client.

Autres prestations				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Intervention de courte durée

La prestation consiste à effectuer une intervention d'une durée inférieure à 15 mn.

Son objet peut être par exemple :

- l'ouverture du local,
- le contrôle de tension instantané (sans pose d'enregistreur),
- l'explication sur le fonctionnement du compteur,
- le changement de porte du coffret,
- la vérification de la télé-information client (TIC),
- la vérification des contacts-client,
- la configuration des contacts-client.

Tarif de la prestation	**28,52 € HT** - 34,22 € TTC Pour les compteurs en location, la vérification du contact-client ou de la télé-information ne sera pas facturée si un défaut était constaté lors de l'intervention.
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le traitement de l'objet correspondant à la demande.

Autres prestations				
Catégorie	1			
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Protections de chantier

La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau et des personnes lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques d'EDSB.

Cette fiche comprend les cas suivants : Cas 1 - Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique, Cas 2 - Autres méthodes de protection de chantier.

Rappel : Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une déclaration de projet de travaux - déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux.
Consultez *www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr* afin de déclarer vos travaux et prenez contact avec nos équipes techniques pour la mise en œuvre des mesures de prévention.

Cas 1 - Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique

La prestation consiste à poser et déposer des matériels isolants loués par EDSB au demandeur de la prestation, sur le réseau aérien BT nu ou isolé.

Tarifs de la prestation	2 éléments sont facturés au titre de cette prestation : Forfait pose et dépose **314,00 € HT** - 376,80 € TTC Au-delà de 1 mois de protection, une redevance de location mensuelle[2] du matériel isolant, par portée : **9,85 € HT** - 11,82€ TTC
Délai standard de réalisation	**10 jours après acceptation de la proposition**
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à disposition du matériel isolant ou de protection adapté,
- la pose du matériel adapté à la protection du chantier,
- la dépose du matériel en fin de chantier.

Cas 2 - Autres méthodes de protection du chantier

- La prestation consiste à mettre hors tension le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain, avec ou sans consignation, y compris le piquage et sectionnement en vue de sa destruction,
- La prestation consiste à déplacer, mettre hors de portée, soutenir le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain,
- Nécessite une étude de la solution technique à mettre en œuvre.

Protections de chantier

Tarif de la prestation	Sur devis
Délai standard de réalisation	À la date convenue avec le producteur
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la réalisation des manœuvres d'exploitation sur le réseau,
- la mise hors tension ou la consignation du réseau,
- le déplacement, mise hors de portée ou soutènement du réseau,
- la remise en état du réseau.

(1) DT : Demande de projet de Travaux / DICT : Demande d'intention Commencement de Travaux.
(2) Tout mois commencé est dû.

Fiches descriptives des prestations

P Producteurs d'électricité

Catégorie	2	Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel.

Vérification d'appareils		
Catégorie	2	Prestation réalisée dans un contexte concurrentiel.

Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Vérification des protections

La prestation consiste à vérifier tout ou partie des équipements contribuant à la fonction de protection HTA et de découplage de l'installation de production (transformateurs de courant, protections HTA NF C13-100, protections de découplage).

La prestation comprend trois options : **Option 1** - Vérification des protections HTA, **Option 2** - Vérification des protections de découplage, **Option 3** - Vérification simultanée des protections HTA et de découplage.

Le producteur peut aussi confier la vérification des protections à un prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC. Dans tous les cas, l'intervention d'EDSB est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale (P400).

Actes élémentaires communs à toutes les options

1 - les manœuvres et la consignation, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion,
2 - l'installation et la dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires),
4 - la vérification des circuits de protections y compris le cas échéant la vérification des TC (Transformateurs de Courant) et TT (Transformateurs de Tension),
5 - la déconsignation et les manœuvres, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion,

Disponible pour les producteurs P1 et P2 | **Option 1** - Vérification des protections HTA

La prestation consiste à vérifier tout ou partie des équipements contribuant à la fonction de protection HTA de l'installation client (Transformateurs de Courant, Protections HTA NF C13-100).

Tarif de la prestation	**351,01 € HT** - 421,21 € TTC Dans tous les cas, lorsque la vérification est demandée par EDSB, suite à présomption de dysfonctionnement, EDSB prend à sa charge le coût de la prestation si les protections ne présentent pas d'anomalie.
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacter EDSB	Téléphone - Courrier - E-mail

Actes élémentaires compris spécifiques

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement l'acte ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

3 - la vérification des protections HTA (y compris protection watt métrique homopolaire Pwh si existante) et selon les cas leur réglage.

Option 2 - Vérification des protections de découplage

Vérification des protections

La prestation, qui concerne les clients possédant un moyen de production d'électricité de secours et ne disposant pas de contrat d'injection pour l'énergie injectée sur le réseau public de distribution, consiste à vérifier les équipements de protection de cette installation (protections de découplage, Transformateurs de Courant).

Tarif de la prestation	**351,01 € HT** - 421,21 € TTC Dans tous les cas, lorsque la vérification est demandée par EDSB, suite à présomption de dysfonctionnement, EDSB prend à sa charge le coût de la prestation si les protections ne présentent pas d'anomalie.
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris spécifiques

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement l'acte ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

3 - la vérification des protections de découplage, et selon les cas leur réglage.

Disponible pour les clients P1 et P2 | **Option 3** - Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage

Tarif de la prestation	**421,56 € HT** - 505,87 € TTC Dans tous les cas, lorsque la vérification est demandée par EDSB, suite à présomption de dysfonctionnement, EDSB prend à sa charge le coût de la prestation si les protections ne présentent pas d'anomalie.	
Délai standard de réalisation	**10 jours ouvrés**	
Contacter EDSB	Client final	**Téléphone - Courrier - E-mail**
	Fournisseur	**Téléphone - E-mail**

Actes élémentaires compris spécifiques

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement l'acte ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

3 - la vérification des protections HTA (y compris protection wattmétrique homopolaire Pwh si existante) et selon les cas leur réglage.

Clauses restrictives P401

La prestation est réalisée sous réserve que :

- la séparation de réseaux ait été réalisée au préalable si nécessaire,
- les matériels aptes à l'exploitation aient été fournis par le client si ceux en place n'étaient pas adaptés,
- elle ne concerne pas le réglage avant la première mise en service de l'installation, systématiquement opéré par EDSB et facturé au titre du raccordement de l'installation.

Traitement et transmission des données de relevé		
Catégorie	2	Prestation réalisée dans un contexte concurrentiel.

Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Prestation complémentaire de comptage

La prestation consiste à effectuer le relevé, la validation et la publication au producteur de données du compteur (courbe(s) de mesure ou index) situé dans l'installation intérieure.

Tarif de la prestation	La prestation est facturée suivant la composante annuelle de comptage prévue à la section 4 des règles tarifaires pour l'utilisation des réseaux publics d'électricité en vigueur.
Délais standards de réalisation	- Compteur à courbe de mesure : **Publication réalisée au plus tard le 3ème jour ouvré du mois M+1.** - Compteur à index : **Publication réalisée au plus tard le 6ème jour ouvré du mois M+1 et selon fréquence de relève associée au type de contrat concerné.**
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

lorsque que le compteur est télé-relevé :
- le télé-relevé,
- la validation et la publication de la courbe de mesure.

lorsque que le compteur n'est pas télé-relevé :
- le télé-relevé,
- la validation et la publication de la courbe de mesure.

Clauses restrictives P430

La prestation est réalisée sous réserve que l'installation et la mise en service préalables du compteur situé dans l'installation intérieure aient été effectuées.

Prestations liées à la qualité de l'alimentation		
Catégorie	2	Prestation réalisée dans un contexte concurrentiel.

Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Analyse ponctuelle des variations lentes de tension

La prestation consiste à effectuer une mesure des variations de tension, afin de déterminer si les engagements réglementaires ou contractuels liés aux fluctuations lentes de tension sont respectés.

Le client peut choisir EDSB ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Tarif de la prestation	**395,61 € HT** - 474,73 € TTC Dans tous les cas, EDSB prend à sa charge le coût de la prestation si l'analyse des enregistrements montre que les variations lentes de tension dépassent les valeurs réglementaires ou contractuelles.
Délai standard de réalisation	**À la date convenue avec le producteur** ***Nota -*** *La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.*
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

Prestations liées à la qualité de l'alimentation					
Catégorie	2	Prestation réalisée dans un contexte concurrentiel.			
Cible - Segment					
Producteur	P1	P2	P3	P4	

Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture

La prestation consiste à effectuer une mesure de la qualité d'alimentation, afin de déterminer si une perturbation provient du réseau ou si les engagements réglementaires ou contractuels sont respectés.

Le client peut choisir EDSB ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Selon la demande, l'analyse peut porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :
- les fluctuations rapides (flicker/papillotement),
- les fluctuations lentes de tension,
- les creux de tension,
- les déséquilibres,
- la fréquence,
- les microcoupures,
- les harmoniques.

Tarif de la prestation	**1 619,35 € HT** - 1 943,22 € TTC Dans tous les cas, EDSB prend à sa charge le coût de la prestation si l'analyse des enregistrements montre que les variations lentes de tension dépassent les valeurs réglementaires ou contractuelles.
Délai standard de réalisation	**À la date convenue avec le producteur** ***Nota*** *- La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.*
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :
- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

Prestations liées à la qualité de l'alimentation				
Catégorie	2	Prestation réalisée dans un contexte concurrentiel.		
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Mise à disposition d'un dispositif de surveillance pour une installation de production HTA

La prestation consiste en la fourniture, la pose et la location d'un dispositif de surveillance permettant la mesure et l'enregistrement des grandeurs électriques pendant le fonctionnement de l'installation de production. Dans le cadre du contrôle de performance, ce dispositif est installé sur toute installation de production de puissance maximale supérieure ou égale à 5MW.

Tarifs de la prestation	Raccordement du dispositif : **441,83 € HT** - 530,20 € TTC Abonnement mensuel : **19,01 € HT** - 22,81 € TTC
Délais standards de réalisation	Envoi de l'étude de faisabilité : **6 semaines** Travaux : **Selon le planning convenu avec le producteur**
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'étude d'ingénierie du cas,
- la fourniture, la pose et le câblage du dispositif de surveillance dans son coffret,
- la location et l'entretien du dispositif.

Clauses restrictives P645

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le producteur ait mis à disposition d'EDSB un point de raccordement téléphonique dédié, disponible et conforme aux normes de télécommunications, à proximité immédiate du dispositif de comptage,
- le producteur dispose d'un DEIE tel que décrit dans la prestation P650,
- le producteur ait mis à disposition un emplacement dédié dans le poste de livraison.

Prestations liées à la qualité de l'alimentation				
Catégorie	2	Prestation réalisée dans un contexte concurrentiel.		
Cible - Segment				
Producteur	P1	P2	P3	P4

Échange d'informations d'exploitation (DEIE)

La prestation consiste à mettre en place une fonction de télémesure permettant l'observation de différents paramètres électriques au point de connexion (Dispositif d'Echange d'Informations d'Exploitation DEIE).

Cette mise en place peut être requise par EDSB au titre de la réglementation en vigueur.

Tarif de la prestation	**951,89 € HT** - 1 142,27 € TTC
Délais standards de réalisation	Envoi de l'étude de faisabilité : **6 semaines** Travaux : **Selon le planning convenu avec le producteur**
Contacter EDSB	**Téléphone - Courrier - E-mail**

Actes élémentaires compris

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'étude d'ingénierie du cas,
- la fourniture et la pose du dispositif d'échange d'informations d'exploitation,
- la location et l'entretien du dispositif,
- la prise en charge de l'abonnement téléphonique et des communications pour émission/réception des informations ou consignes,
- la mise à jour du logiciel.

Clauses restrictives P650

La prestation est réalisée sous réserve que le producteur ait mis à disposition d'EDSB un point de raccordement téléphonique dédié dans le poste, disponible et conforme aux normes de télécommunications ainsi qu'une alimentation électrique basse tension.

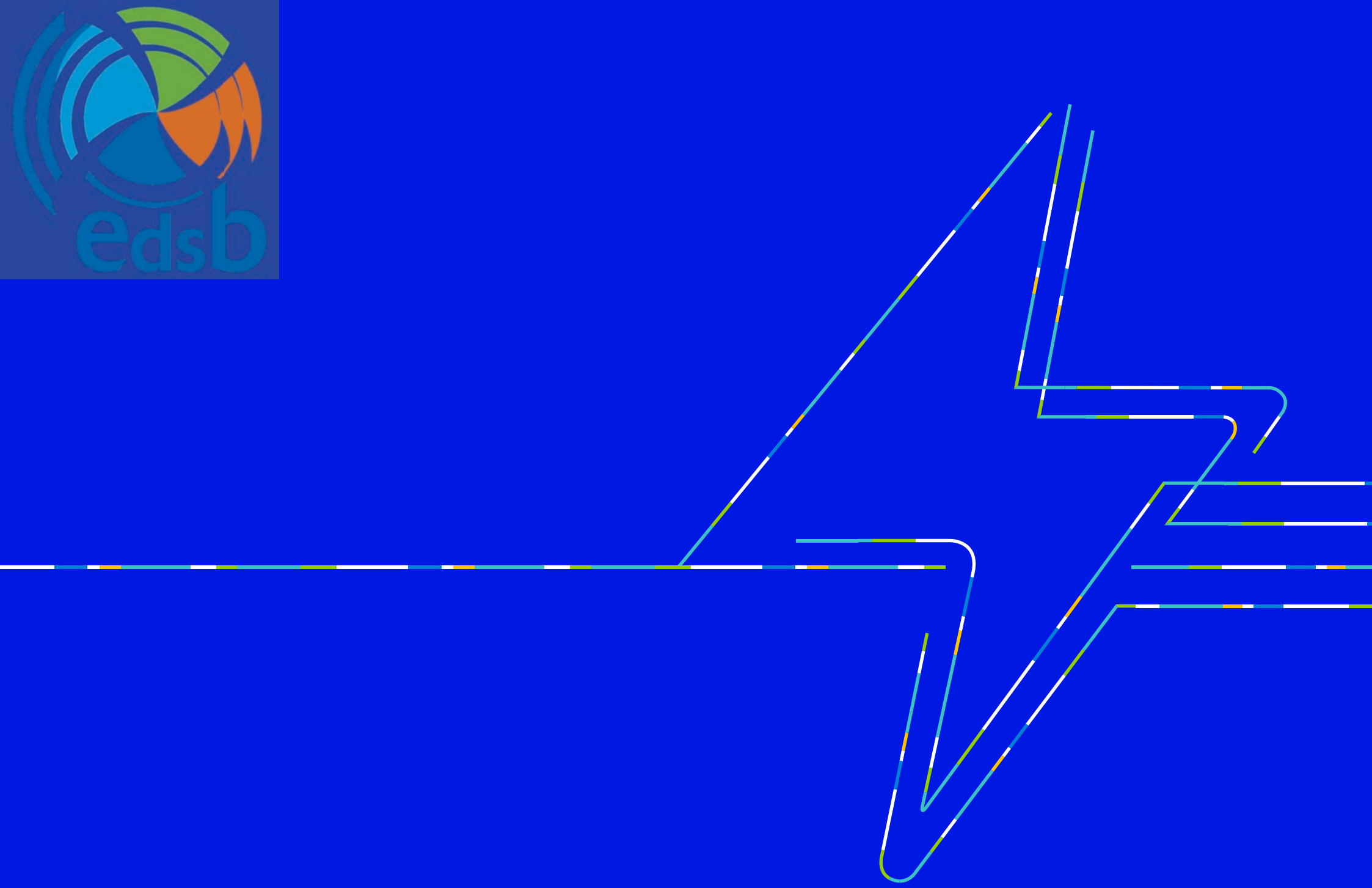

VERSION ACTUALISÉE AU 1ER DEC 2023